

COMMUNS URBAINS

volume
2

étude de cas
/ l'expérience européenne



volume
2

COMMUNS
URBAINS
/ étude de cas
/ l'expérience européenne

ÉCOLE
D'URBANISME
DE
PARIS



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* iledeFrance

P. 38 à 68

P. 156 à 175



MADRID

P. 8 à 37

LILLE

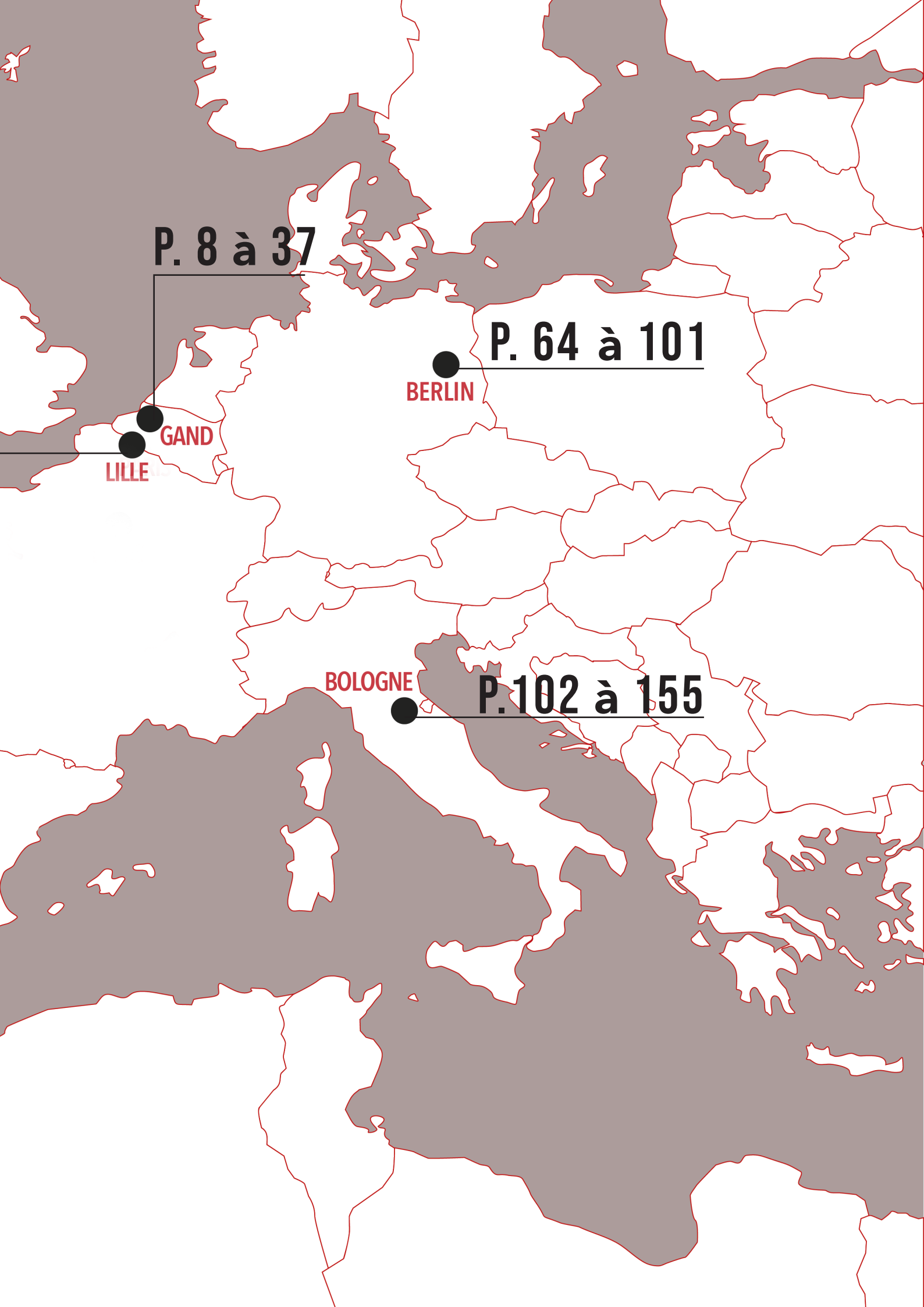
GAND

BERLIN

P. 64 à 101

BOLOGNE

P. 102 à 155



Ce volume présente, ville par ville, des études d'initiatives portées par des communs urbains et le fonctionnement du système d'acteurs impliqués.

Elles ont été réalisées suite à nos voyages dans plusieurs villes européennes (à l'exception des villes italiennes qui ont été étudiées ex-situ) : Gand, Lille, Berlin, Naples et Bologne et Madrid.

L'objet de ces voyages était de saisir la diversité de ce que peut recouvrir la notion de "commun" à travers l'Europe, par des observations in situ et des entretiens. Nous avons choisi au sein de chaque ville des pratiques, acteurs et structures divergeant tant dans leurs actions que dans leurs objectifs, afin d'embrasser la polysémie du concept pour pouvoir a posteriori le clarifier.

Ce volume présente nos premiers résultats de recherche et des conclusions spécifiques à chaque cas mais n'en réalise pas de synthèse.

L'analyse de ces résultats d'enquête présentée dans le **volume 1**, sous la forme d'une typologie élaborée à partir d'une grille comparative (**vol. 1 chap. 2**) consistait en la classification des études de cas. L'objet de la typologie était de comprendre ce qu'apportent ces pratiques et initiatives à la ville et à la société, dans la perspective d'élaborer des recommandations d'actions aux institutions publiques (**vol. 1 chap. 3**).

L'idée d'aller voir ce qui se passait chez nos voisins européens, plutôt que de commencer par la France (et a fortiori l'Île-de-France), tient à trois raisons. D'abord, les pratiques de commoning ont pour réputation d'y être plus développées : en réalité, elles y sont simplement davantage désignées comme telles, voire labellisées. Deuxièmement, se confronter à ces contextes territoriaux, politiques et économiques différents du cas français promettait de nous obliger à procéder à un décentrement du regard très utile pour mieux comprendre les conditions d'émergence des communs. Enfin, dans les cas où les municipalités ont développé une politique proactive à l'égard de leur développement, nous rendre sur le terrain permettait d'en prendre connaissance, d'en remarquer les points forts et d'en souligner les insuffisances afin d'en proposer une reproductibilité en France.

Nous avons choisi cinq villes, à propos desquelles nous avons relevé des particularités dans les discours académiques, institutionnel et militant tenus sur les pratiques de mise en commun. Il s'agit de Berlin, Bologne, Gand, Lille et Madrid.

La municipalité de Gand se veut pionnière en matière d'accompagnement des communs urbains, ce qui se manifeste notamment par la publication du Plan de transition vers les communs (2018).

La ville de Lille se caractérise par une forte mise en réseau des initiatives et un soutien financier de la Métropole qui souhaite favoriser l'évolution et le développement des communs urbains.

À Berlin, le mouvement du squat débutant dans les années 1970, a initié une pratique des initiatives citoyennes qui a donné lieu à la création de nombreux sites ayant comme principe la mise en commun de biens.

Naples et Bologne illustrent les dynamiques mises en place par les institutions locales qui proposent une alternative au paradigme traditionnel « administration/administrés » par celui du partage et de la collaboration.

À Madrid, la situation politique particulière (entrée de militants impliqués dans des pratiques de mise en commun au conseil municipal en 2015) semblait favorable au développement de pratiques issues d'une longue tradition d'autogestion et du mouvement des Indignés (2011).

Au sein de ces villes, nous avons identifié des espaces, des associations, des structures ainsi que d'autres acteurs que nous souhaitons rencontrer. Nous avons choisi de rencontrer des structures ou d'analyser des pratiques qui nous semblaient renvoyer à la définition que nous avons construite de la notion de commun (qu'elles se définissent comme telles ou non), des structures qui revendiquent clairement cette étiquette, et enfin des structures parties prenantes du système d'acteurs des communs (réseaux, organismes, institutions visant à développer les communs).

Nos visites et entretiens dans ces différentes villes nous ont permis de mieux comprendre la grande diversité des initiatives qui revendiquent une proximité avec l'étiquette de "communs". Nous en retenons que beaucoup des structures que nous avons a posteriori qualifiées de "communs" dans notre typologie ne se définissent pas comme tels.

Cette qualification est principalement utilisée dans le cadre d'une stratégie de marketing territorial par les municipalités qui soutiennent le développement de structures, qui ne correspondent pas nécessairement aux caractéristiques du "commun" que nous avons établis au terme de notre travail de recherche (**vol. 1 chap.1**). Effectivement, bien qu'ayant tous comme but de mettre en commun une ressource et souvent d'intégrer les habitants, les structures se différencient dans leur mode d'organisation et de gestion des ressources, ainsi que par leur horizon d'action.

Elles ne présentent pas toutes le même degré d'accessibilité à la ressource qu'elles préservent, ni le même degré d'inclusivité dans leur mode de gouvernance. Les pages qui suivent font état de cette diversité.

- **RÉGION:** Vlaams Gewes (Région flamande)
- **PROVINCE:** Oost-Vlaanderen (Flandre-Orientale)
- **ARRONDISSEMENT :** Administratif de Gand (arrondissement Gent) est un des 6 arrondissements administratifs de la province de Flandre-Orientale
- **COMMUNE:** Gand
- **SUPERFICIE:** 156.18 km²
- **POPULATION:** 594,582 (aire métropolitaine) - 260,467 (commune)
- **DENSITÉ:** 1 667 hab./km²
- **TAUX DE CHÔMAGE:** 11,02 % (octobre 2013)

Chef-lieu de la Province de Flandre Orientale elle est située au confluent de la Lys et de l'Escaut. Deuxième commune la plus peuplée de Belgique, après Anvers, son port maritime est le troisième du pays.



GAND

**EN TRANSITION VERS
«LA VILLE DES COMMUNS» ?**

1 - LES COMMUNS : OUTIL DES POLITIQUES PUBLIQUES

La politique municipale de Gand en matière de communs nous semble particulièrement intéressante à étudier en ce que la municipalité entend mobiliser les « communs » comme outil central des politiques publiques, notamment dans sa politique de transition vers une ville – socialement et écologiquement – durable.

En effet, la ville de Gand entend être à la pointe du développement durable. Elle a notamment lancé le projet « **Gent Climate City** », qui a pour but de permettre la « neutralité écologique » de la ville d'ici à 2050. En outre, elle se définit comme « sharing city ».

En 2017, un « **plan de transition vers les communs** » a été commandé par la municipalité qui souhaitait être guidée sur la meilleure façon de mettre en œuvre des politiques publiques à même de soutenir ce type d'initiatives. Ce document a été réalisé par Michel Bauwens (Fondation P2P), en collaboration avec Yurek Onzia et Vasilis Niaros, et a notamment bénéficié du soutien du maire de Gand, Daniel Termont et du chef du département stratégie.

Ce document a été réalisé sur une durée de trois mois (printemps 2017). Plusieurs méthodes ont été mobilisées :

- Cartographie collaborative : cartographie de 500 projets et élaboration d'un document collaboratif recensant les initiatives de la région.
- Entretiens et conversations avec des participants aux projets (plus de 80)
- Questionnaire écrit envoyé aux participants (70 réponses)
- Ateliers thématiques (9)

Le rapport se présente sous la structure suivante :

1. Contexte d'émergence des communs urbains en Flandres : quel défi cela représente pour la ville, les pouvoirs publics, les acteurs du marché ? comment cela défie et enrichit le modèle politique traditionnel de la représentation ? en quoi les communs représentent-ils une opportunité pour repenser la ville ?

2. Développement des communs urbains à l'international : Bologne, Barcelone, Frome, Lille.

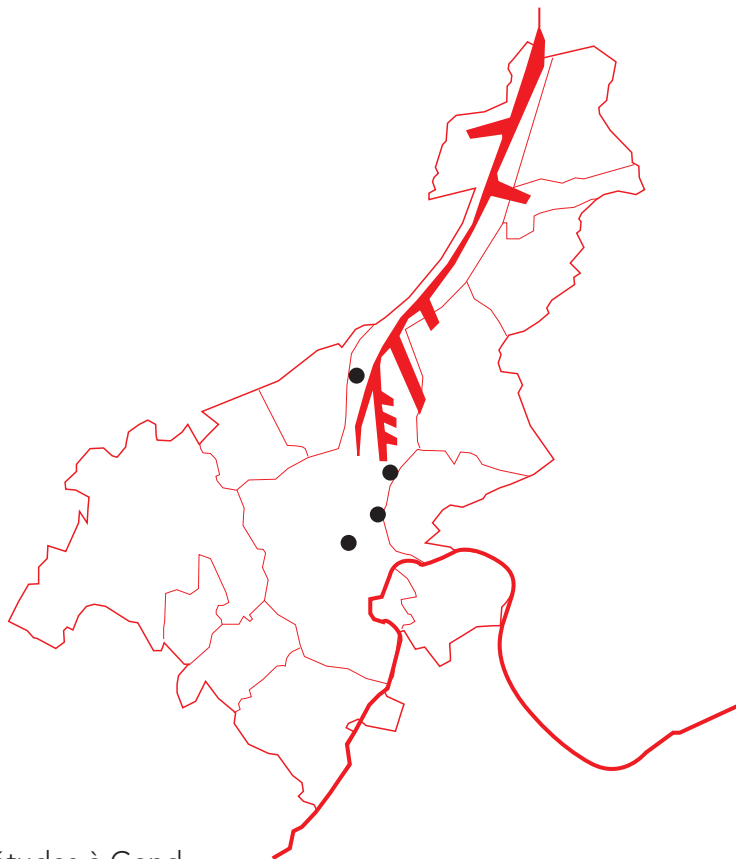
3. Analyse des communs urbains de Gand : forces, faiblesses

4. Recommandations aux institutions : 23 propositions pour mettre en place des communs publics et institutionnaliser le partenariat « public-commun », dans l'ambition d'opérer une transition des « communs urbains » à la « ville des communs ».

Dans ce plan de transition sont identifiés **plus de 500 communs gantois**, définis comme tels d'après la définition la plus élémentaire : « **une ressource partagée, copossédée ou cogérée par une communauté d'utilisateurs ou de propriétaires, selon les règles définies par cette communauté** ». Les communs de Gand sont notamment très actifs dans les domaines de l'alimentation, l'énergie et l'habitat coopératif.

D'après M.Bauwens, les communs urbains de Gand se développent généralement suivant un schéma en trois étapes :

1. **AUTONOMIE** : Ils naissent d'une initiative citoyenne ;
2. **FACILITATION** : Ils obtiennent ensuite le soutien de la ville.
3. **ACTIVITÉS MARCHANDES** : Ils développent des activités marchandes (« activités génératives ») à fonction sociale.



Sites d'études à Gand

2 - DES “SERVICES CITOYENS” POUR UNE VILLE PLUS VERTE

GEVELTUINBRIGADE

PLANTATIONS CITOYENNES



- geveltuinbrigade@gentsmilieufront.be
- <http://www.geveltuinbrigade.be>
- page facebook sous le nom de GEVELTUINBRIGADE

- **STATUT** : Geveltuinbrigade est le projet gagnant du budget participatif de la ville de Gand pour la période 2016-2018. C'est une branche de l'association environnementale régionale Gent Milieu Front (GMF).

- **ÉCHELLE D'ACTION** : La « brigade » œuvre dans toute la ville. Elle s'organise au DOK.

- **OBJECTIFS** : Rendre la ville plus verte, donc plus agréable et saine. À terme, il s'agit de réaliser plus de 800 jardins verticaux, à partir de 17 variétés de plantes grimpantes.

- **ACTIVITÉS** : La brigade plante des « jardins verticaux » dans toute la ville de Gand, c'est-à-dire qu'elle installe des murs végétalisés. Ce sont les particuliers qui sollicitent la « brigade ». Des équipes de deux à trois bénévoles, coordonnées par un des organisateurs du projet, se rendent sur place et installent des plantes grimpantes - qui sont préalablement commandés auprès de producteurs professionnels. La « brigade » privilégie les façades des immeubles situés dans des îlots de chaleur, c'est-à-dire dans des quartiers densément peuplés avec peu d'eau et de verdure.

- **FINANCEMENT** : En tant que projet gagnant du budget participatif, Geveltuinbrigade dispose d'un budget de 85 000 euros. C'est un projet non-lucratif. La majorité du budget part dans les salaires et une grosse partie du budget restant est utilisée pour acheter les plants et du matériel. Une partie du matériel est fournie par des sponsors.

PLUK

PLANTATIONS CITOYENNES



- plukploeg@gmail.com
- page facebook sous le nom de PLUK

- **STATUT** : Organisation à but non lucratif
- **ÉCHELLE D'ACTION** : Le projet se concentre sur le quartier de Sint-Amandsberg, mais les habitants de toute la ville sont invités à participer.
- **OBJECTIFS** : Organiser des cueillettes de fruits. Il s'agit de mettre en contact des personnes qui ont des surplus de fruits dans leur propre jardin ou verger avec des personnes qui cherchent à cueillir des fruits chez des particuliers ou dans des lieux publics. Créer du lien social - action éco-citoyenne
- **FONCTIONNEMENT** : Les organisateurs sont sollicités par des particuliers ou par le service des espaces verts lorsque des cueillettes sont possibles. Ils choisissent une date et la communiquent sur les réseaux sociaux. Une dizaine de personnes environ participent à la cueillette. Les fruits récoltés sont ensuite transformés (tartes, compotes, confitures, jus de fruits) lors de fêtes. Les bénéfiques servent à financer le projet. Les restes issus de la transformation des fruits sont recyclés via les cochons de Spilvarken.
- **FINANCEMENT** : PLUK est un projet non-lucratif financé par une subvention de la ville et par les ventes de produits transformés issus des récoltes.

NOTRE INTERLOCUTEUR ...

Bert Vermaut est un paysagiste d'une trentaine d'années. Il travaille aujourd'hui pour la société Manus, une entreprise sociale qui effectue des travaux de nettoyage, d'aménagement paysager et de rénovation. Il a participé au projet Gevetluinbrigade (présenté par l'association Gents Milieu Front), qui consiste en la plantation de jardins en façade à travers la ville. Ce projet a gagné le budget citoyen 2016-2018. Il est également investi dans le projet PLUK, qui consiste à organiser, à l'échelle de la ville, la cueillette de fruits des arbres des parcs publics.

RAPPORT À LA VILLE / INSCRIPTION DANS UN RÉSEAU

Les projets sont en relation avec d'autres espaces et structures qui proposent aussi des alternatives. Les déchets émis par PLUK seront absorbés par Het Spilvarken ; la Geveltuinbrigade se réunit et s'organise au DOK. Toutefois, Bert a admis être peu investi dans le DOK, ce qui pose question quant aux modalités de la mise en commun des expériences.

RAPPORT AVEC LES INSTITUTIONS

Il ressort de l'entretien que nous ne pouvons pas approcher la « ville » comme une entité uniforme dotée d'une direction politique stricte et stabilisée. Les commoners sont bien plus en lien avec des fonctionnaires de services spécifiques, qui ont une certaine marge de manœuvre pour gérer ce qui est de leur ressort et des opinions politiques propres, sur ce qui est utile et légitime de mettre en place.

Les projets décrits ci-dessus sont dépendants d'un partenariat avec la ville, qui les subventionne. En tant que gagnants du budget participatif, les porteurs de Geveltuinbrigade doivent rendre régulièrement compte de leurs activités auprès de la mairie. La coopération n'est pas que financière : en ce qui concerne PLUK, ils travaillent avec le service des espaces verts qui organise le recensement des arbres fruitiers des parcs publics.

Ces projets sont en quelque sorte complémentaires des services publics. Ainsi, d'après Bert, l'intérêt de projets comme Pluk et Geveltuinbrigade est de proposer à moindre coût des services que la ville n'est pas en mesure de mettre en place, soit parce que les fonctionnaires n'en voient pas l'intérêt, soit parce que cela coûterait trop cher. Cette formule permet également une plus grande marge de manœuvre pour les porteurs de projets.

RAPPORT À L'ARGENT

Les deux projets sont non-lucratifs et financés par la ville. Dans le cas de PLUK, des relations marchandes interviennent.

RAPPORT AU PUBLIC

Le système d'élection du budget participatif reproduit le système de la démocratie représentative. En effet, on peut considérer que Bert a été, de façon indirecte, élu par les citoyens de la ville pour porter un projet. Or, cela pose trois problèmes majeurs :

1. La « tyrannie de la majorité » (que lui-même déplore) ; d'une part seuls certains citoyens votent et d'autre part, seule une portion de ces citoyens aura raison. A ce propos, Bert assume que les personnes concernées par le projet sont majoritairement des personnes blanches, plutôt de gauche. La tentative de démarcher des populations différentes – populations-cible d'origine turque a échoué, et les porteurs du projet en sont restés là.

2. Dans ce système, les élus n'ont pas à rendre de compte à leurs électeurs. Dans les deux projets, les participants ne sont aucunement sollicités pour prendre part aux décisions.

3. En conséquence, les citoyens sont dessaisis de toute responsabilité d'action sur leur environnement. Dans le cas de Pluk et Geveltuinbrigade, il s'agit en fait d'une prestation de services sur le modèle offre/demande. C'est-à-dire qu'on fournit un service sans remettre en cause la séparation entre public/organiseurs ou professionnels/amateurs. Cela signifie que le projet ne peut exister au-delà du service rendu par les professionnels, puisque les individus concernés ne s'investissent pas personnellement. Ainsi, lors de la promenade qui a suivi l'entretien, pour voir quelques murs plantés mis en place grâce au projet participatif, Bert nous raconte qu'après la plantation en façade d'immeubles privés, l'entretien des plantes, qui devrait être pris en charge par les copropriétaires/résidents, n'est pas régulier. Ainsi la continuité de ces murs plantés reste aléatoire, et on peut s'interroger sur l'avenir du projet si des efforts ne sont pas faits pour permettre aux personnes potentiellement concernées de se l'approprier.

EXTERNALITÉS

Lorsque nous questionnons Bert sur les objectifs de son action, il est à même de quantifier ce qui a été produit et ce qui sera produit : « on va planter plus de 800 arbres », « on vend du jus de fruits, des tartes ». Pour lui, le produit final semble plus important que le processus.

On peut tout de même observer des externalités sociales non quantifiables générées par PLUK et Geveltuinbrigade :

• GEVELTUINBRIGADE :

- Assainissement de l'air
- Ville plus verte et plus agréable à vivre

• PLUK :

- Lien social
- Anti-gaspillage
- Partage de savoir-faire artisanaux (presse à fruits)
- Valorisation/sensibilisation aux arbres en ville



QU'EN RETENIR ...

Les projets décrits ci-dessus relèvent d'une gestion décentralisée et écologique des espaces publics, que ce soit par la plantation de plantes grimpantes ou la cueillette de fruits qui, autrement, seraient laissés à pourrir. Ce type de démarche semble plus efficace, plus rapide et moins coûteuse que si une même proposition était assurée par un service de la ville.

Or, nous ne retrouvons pas, dans la démarche de Bert Vermaut, de pratiques de mise en commun à proprement parler. Il s'agit plutôt d'une prestation de services assurée par des professionnels à destination des habitants de la ville, qui sont dans une position de bénéficiaires ; cela ne remet pas en cause la logique de production-consommation, ni la frontière entre décideur/bénéficiaire. De plus, les personnes concernées par les projets ne sont pas impliquées dans les décisions qui les concernent. Par exemple, pour qu'un projet comme Geveltuinbrigade soit approprié par les personnes concernées, il existe trois conditions *sine qua non* (qui ne sont pas réunies dans les cas décrits ci-dessus) :

Le partage des savoir-faire (techniques de plantation, entretien) ;

L'accès aux ressources: la possibilité d'avoir à disposition le nécessaire pour réaliser une plantation et entretenir les plants à moindre coût ;

La capacité des personnes concernées à modifier le cours du projet.

De plus, le public touché par le projet semble socialement uniforme et plutôt privilégié, ce qui nous interroge sur l'échelle du "commun". Pourtant, dans le cas des plantes grimpantes, elles peuvent être considérées comme un bien commun en ce qu'elles sont disséminées dans toute la ville, dans l'espace public.

LES FORCES

- efficace : limitation des intervenants
 - peu coûteuse
- rapport végétal / citoyen

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- pas d'implication dans la décision
 - public touché «uniforme»
 - prestation de service

LES FAIBLESSES

3 - DONNER UNE PLACE À L'ART

DOK ATELIER D'ARTISTES



Koopvaardijlaan 13, 9000 Gent



- info@dokgent.be
- <http://dokgent.be>



- **ÉCHELLE D'ACTION** : installation temporaire dans le vieux port de Gand, en cours de transformation pour la construction d'un nouveau quartier de grand standing (depuis 2011, jusqu'en 2019)
- **MODE D'OCCUPATION** : Convention d'occupation temporaire gratuite, signée chaque année avec la ville de Gand.
- **OBJECTIFS** : mettre librement à disposition d'un ensemble d'habitants et de créateurs un espace soustrait à la régulation du marché et de l'institution publique, où ces derniers peuvent tester la viabilité (politique, sociale, économique) de leur activité et définir leurs propres règles
- **ACTIVITÉS** :
 - accueil de résidents (40 en 2018), sélectionnés par l'association
 - organisation de rencontres autour d'un thème annuel, choisi par l'association (« la reconnaissance » en 2018)
 - organisation d'événements et de manifestations culturelles variées, liées aux activités des résidents
 - restauration, café
 - rencontres informelles



NOTRE INTERLOCUTEUR ...

Natalie Snauwaer, initiatrice de DOK « *Je veux initier des choses, mais pas les faire à la place des gens parce qu'évidemment c'est à eux de prendre en main leur propre projet. Sur le chemin, même si ça ne réussit pas, ils apprennent des choses et d'autres projets peuvent commencer* »

UN MOT D'ORDRE : L'AUTONOMIE

LA NÉCESSITÉ D'UN ESPACE QUI DÉFINIT LUI-MÊME SES PROPRES RÈGLES

« *Ici, c'est un espace pour expérimenter* », a affirmé Natalie. Outre certains éléments liés à la gestion du lieu, une autonomie complète est donnée aux résidents choisis vis-à-vis de leur activité. « *C'est un peu le dernier off-space de Gand : aucun marché ni Etat ne détermine le règlement interne* ».

MODÈLE ÉCONOMIQUE : METTRE EN OEUVRE UNE PRODUCTION GÉNÉRATIVE, TOTALEMENT INDÉPENDANTE DES INSTITUTIONS PRIVÉES

DOK se donne pour objectif de mettre en oeuvre une économie générative — qui crée plus qu'elle ne prélève, mais qui ne crée pas de valeur superflue. Ce modèle va de pair avec l'impératif de ne pas être « *recupérable par le capitalisme* ». Ça implique nécessairement d'être autonome vis-à-vis des institutions privées : gagner son propre revenu, dans le cadre d'une chaîne de production très courte, qui réduit au maximum les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

RÔLE SOUHAITABLE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES : FACILITER, SUBVENTIONNER — MAIS PEU INTERVENIR

La ville de Gand joue un rôle crucial dans l'activité de DOK dans la mesure où elle autorise la structure à investir le site gratuitement, en renouvelant une convention d'occupation temporaire tous les ans depuis 2011. Elle subventionne également les activités du lieu, à hauteur de 100 000 euros par an. Ces aspects sont essentiels, car les activités du lieu ne pourraient évidemment pas prendre place sans cela. Natalie aborde les rapports entre DOK et l'institution avec beaucoup de nuance : pour elle, le « *pacte* » à former doit vraiment être réduit à ses termes minimaux — il y a toujours de l'espace disponible et beaucoup de commoners veulent travailler le moins possible avec les services publics, dans la mesure où ils promeuvent des engagements politiques et sociaux contraires au mode de fonctionnement de ces derniers.

Aussi, elle définit certains aspects du Plan de transition vers la ville des communs, rédigé entre autre par Michel Bauwens, comme assez problématiques. Le fait que la ville fasse du city-marketing semble très problématique : utiliser les communs pour améliorer la compétitivité de Gand à l'échelle de l'Europe, c'est faire porter à ces activités des valeurs (concurrence, sur-consommation) contre lesquelles ils se battent. Le plan propose néanmoins quelques idées intéressantes (comme celle de créer des états généraux des communs, qui pourraient être très intéressants pour la coordination de plusieurs commoners).

EXTERNALITÉS : VALEUR SOCIALE, POLITIQUE ET URBAINE

PRÉFIGURER LES USAGES FUTURS

Les résidents de DOK ont rencontré les développer du quartier qui sera prochainement construit sur le site, afin de donner leur avis sur certains usages ou certaines interventions qui pourront y prendre place dans le futur. Trois résidents travaillent avec l'eau dans le dessein de la rendre plus accessible aux habitants.

RE-CONNECTER LE QUARTIER À LA VILLE

Selon Natalie, DOK joue un rôle clé dans l'intégration du quartier du vieux port à la ville : autrefois, la zone était très peu fréquentée si bien qu'elle suscitait un certain sentiment d'insécurité. Avec DOK, de la vie a été ramenée dans cet espace, qui ré-intègre progressivement le paysage mental des habitants.

RÉSIDENTS, PUBLIC ET USAGERS : ACCOMPLISSEMENTS ET LIMITES EN TERME DE RENCONTRE

La rencontre : un des critères de définition principal du commun.

Pour Natalie, il ne fait aucun doute que quelle que soit la nature de la démarche qui les intéresse et ses implications sociales ou politiques (collectif queer, collectifs qui intègrent des dimensions religieuses à leur initiative, etc.) les résidents et les usagers se rencontrent entre eux, se mélangent. C'est un des points clé qui participe de la définition du commun.

L'appel aux résidents : limites de diffusion.

L'association gestionnaire souhaite sélectionner les démarches des résidents en fonction de la cohérence de leur initiative avec trois critères clé : capacité à créer de la rencontre ; la nouveauté ou la dynamique suscitée ; dimension artistique.

Chaque année, en février, un appel d'offre est lancé, qui annonce ces critères ainsi que le thème annuel. Individus, collectifs, initiatives informelles : tous sont invités à prendre part au projet. Natalie a tenu à pointer les limites de cet appel : s'il s'adresse à tout le monde en principe, il n'est malheureusement souvent diffusé en fait que dans les cercles de connaissance les plus proches des gestionnaires et des proches de l'association.

Usagers, résidents : de la rencontre, oui, mais entre qui?

Outre le constat que les usagers présents se rencontrent vraiment et discutent entre eux, Natalie insiste sur le fait qu'ils ne semblent pas forcément issus de milieux sociaux divers. D'après elle, ce sont surtout des gens qui viennent des quartiers proches : une population souvent issue de la classe moyenne et très blanche.

CE QUI COMPTE DANS LE COMMUN : LE PROCESSUS PLUTÔT QUE L'OBJET

"Ce n'est pas tant le quoi du commoning qui nous intéresse, mais le fait que ce soit un processus, qui permet de combattre le système dominant par tout un tas de micro-actions"



QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DOK, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

• À PETITE ÉCHELLE

Capacité de définir ses propres règles de fonctionnement

Capacité de susciter de la rencontre et de la discussion entre les personnes présentes qui n'ont pas forcément des intérêts communs au départ

Présente un écart de fonctionnement avec les systèmes dominants

• À GRANDE ÉCHELLE

Indépendance financière vis-à-vis des institutions privées ; indépendance idéologique vis-à-vis des institutions publiques

Economie générative

Production de valeur non-marchande (sociale, culturelle, politique) pour les résidents et les usagers

LES POINTS POSITIFS :

- Production d'externalités positives (sociales, culturelles, politiques)
- Ouverture des conditions nécessaires à l'expérimentation

LES POINTS NÉGATIFS :

Avenir incertain. La ville de Gand menace DOK d'expulsion chaque année depuis 2013. La fermeture du lieu a été actée pour 2019. Même si la structure parvient à tirer parti de cette situation précaire (réflexion sur les futurs usages du lieu, participation à la création d'un nouveau quartier), pour le moment, aucun site n'a été attribué pour poursuivre l'expérience -- alors que ce type de lieu est nécessaire.

Inégalité de rapport : à qui profite réellement l'activité de DOK? Il permet d'économiser à la ville de Gand des coûts d'entretien et de gardiennage qu'il lui faudrait prendre en charge pour gérer le site s'il était resté vacant. La structure permet aussi de faciliter la transition en cours vers le nouveau quartier résidentiel de grand standing qui sera bientôt construit sur le site : elle reconnecte le quartier à la ville et permet de pré-figurer les usages et l'identité à venir du lieu. Si en échange, la ville laisse libre cours à l'activité des résidents et subventionne l'association gestionnaire, on peut se demander dans quelle mesure il y a justice dans l'échange. Les externalités produites par l'activité des résidents et des usagers ne peuvent suffire pour les auto-rémunérer.

LES FAIBLESSES

- externalités positives
- expérimentation

LES FORCES

- avenir incertain
- inégalité de rapport de force

4 - MUTUALISER LES ESPACES ET LE SAVOIR

TIMELAB

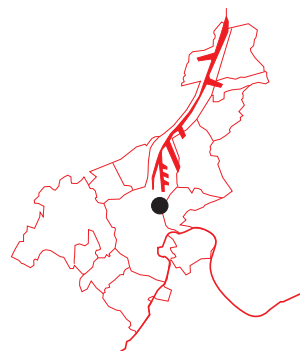
ESPACE DE COWORKING



Kogelstraat 34, 9000 Gent



- hello@timelab.org
- <http://timelab.org>



Timelab est situé dans les locaux de leur nouveau projet, "De Schuur" (la grange). Ils exploitent une partie de ces locaux en co-working.

- **ÉCHELLE D'ACTION :** propre à chaque projet proposé
- **OBJECTIFS :** "inspirer le dialogue et l'échange, offrant de nouvelles perspectives".
- **ACTIVITÉS :**
 - Exploitation d'un makerspace.
 - Organisation des événements, des ateliers et des réunions communautaires.
 - Montage des projets de collaboration



HAIRBY TEAM SPECIAL BRASSIE

ORGANISATION INTERNE / FONCTIONNEMENT :

La page linkedin de l'organisme le définit comme un fournisseur *"du temps, de l'espace et de la réflexion pour une société en mouvement"* et réclame d'être spécialisé en *"co-création, lasercutter, fablab, vinyl cutter, 3D printing, 3D frezen, open-source, prototyping, arts, peer-to-peer et économie partagée"*.

TIMELAB - RETOUR D'EXPÉRIENCE

Timelab étudie des modèles de coopération et de commoning depuis des années en collaborant avec des artistes et des makers. Elle guide les initiatives citoyennes dans leur création des communs et a déjà monté de nombreux projets.

NEST, leur dernier évènement qui s'est déroulé de 1 mai 2017 jusqu'à 1 Juillet 2018, a rassemblé 70 participants dans l'ancienne bibliothèque de Gand. Cette réassociation temporaire de l'espace a été réalisé grâce à une méthode de gestion des communs facilité notamment par Timelab et des autres responsables du projet. Dans leurs propres mots, le résultat était : *"Une nouvelle ville dans la ville. Un nouveau modèle d'organisation. Une expérimentation."*

Expérimentation nous semble comme le maître mot de cet organisme. Également, TimeLab se définit comme un *"city laboratory"* (laboratoire de ville), un espace pour *"créer de nouveaux modèles de travail"*, un lieu de réflexion *"sur la société en mouvement"*.

Leur nouveau challenge ? Ils l'ont nommé *"De Schuur"* (la grange). Une ancienne usine près de Dampoort de 1800 m2 où ils prévoient le développement d'une micro-économie expérimentale dans les années à venir. Selon eux : *"Sur mesure pour le quartier et avec une vue sur le monde"*.

Nous cherchons à comprendre leur nouvelle approche pendant l'entretien que nous avons réalisé.

L'après-midi du 2 décembre nous avons rendu une visite spontanée aux locaux de TimeLab qui se trouvent dans un rez-de-chaussée d'à peu près de 60m2 avec vue sur la rue à travers des vitres toutes hauteurs, aménagé sous forme d'un coworking / atelier créatif, dit autrement Makerspace

NOTRE INTERLOCUTEUR ...

Zjef Van Acker s'occupe de la communication. Après avoir terminé ses études en tant que bio-ingénieur appliqué en 2012, Zjef s'est lancé dans une quête d'agriculture verticale avec une passion pour la collaboration afin d'aider à transformer notre société en un écosystème sain. Il nous a fait visiter les locaux annexes qui accueilleront plus tard leur nouveau projet, dont Zjef s'est mis à nous raconter l'histoire avec tout son enthousiasme.

Z : Nous avons 10 000 m² de surface ici. Des gros travaux commenceront prochainement. On veut expérimenter avec des nouveaux partenaires ! Nous aurons un «BagLab» qui fait référence aux anciennes industries de textile à Gand. Il y aura également de l'agriculture urbain et une cuisine partagée !

Nous étions curieux de la nature de leur projet et surtout du vocabulaire qui s'y relève : Vous parlez de quelles genres d'expérimentation ? Quels aspects intellectuels ?

Z : C'est une combinaison. L'idée est de partir sur la notion de cosmo-localisation, c'est-à-dire, penser globalement mais produire localement.

Donc on veut créer une nouvelle forme de site de production. Un «Makerspace» qui peut accéder à l'internationale avec des produits locaux.

Quel type de production pensez-vous ? Avez-vous déjà décidé ?

Z : Nous ne sommes pas encore sûre. Mais le cœur sera le «Makers lab»

Quand avez-vous commencé à travailler sur ce projet ?

Z : Nous sommes installés dans ces locaux depuis le début de l'année 2018, avant nous étions à l'autre côté de Gand dans un bâtiment temporaire.

Vous avez une histoire de ce type de projet à Gand.

Z : Oui. Evi Swinnen, la fondatrice de TimeLab et Michel Bauwens se connaissent depuis longtemps.

NEST, le projet dans l'ancienne bibliothèque de Gand, était notre précédente expérimentation. Ce que nous y avons appris, nous l'appliquerons ici. Nous ne voulons pas refaire les mêmes erreurs.

Parlez-nous un peu de ces erreurs.

Z : Sûrement. (Rires) Quand ce n'est que temporaire, tout le monde le prend pour temporaire.

On réunit des groupes et des personnes qui ne se connaissent pas. Pour le court terme, pendant quelques mois tout va bien ; mais parfois, ça pourrait se révéler contre-productive. L'ensemble du collectif a failli s'effondrer à cause des gens qui voyaient le projet comme un moyen de survie pour quelques mois et qui sont partis dans un court délai.

Également, quand on a eu des difficultés quand des conflits ont éclaté parmi les acteurs.

Quant à votre nouveau quartier ? Comment vous vous rapportez aux voisins du quartier, aux habitants ?

Z : Nous venons d'arriver. Les gens sont curieux. Nous organisons des événements, notamment des réunions tous les dimanches. Nous avons également un site web. Cependant nous sommes nouveaux, la communication est en cours de développement.

Comment avez-vous eu le droit de vous installer dans cet immeuble ?

Z : C'est une propriété privée. Nous avons négocié avec son propriétaire qui ne savait pas quoi faire avec.

Qu'est-ce qu'il en retire finalement ?

Z : C'est l'augmentation de la valeur foncière de son immeuble j'imagine.

Donc vous vous en chargez de tous les frais de rénovation ?

Z : Oui. D'où la besoin des subventions. Nous recevons des fonds de la part de l'UE et de Flandre.

Quant à la ville de Gand, elle ne vous fournit pas des subventions ? Autrement dit, est-ce que vous profitez du plan de transition vers les communs ?

Z : Nous ne recevons pas de financement de la part de la ville. D'ailleurs, la ville aide à établir des relations et à reloger à Gand. Il existe un service pour faciliter cela. Mais je ne sais pas exactement comment nous avons trouvé ici, je pense via des relations personnelles.

Retournons donc à votre relation avec le propriétaire.

Z : Le propriétaire est d'accord pour louer son bien pour 27 ans. Nous avons déjà un contrat. Également, nous prévoyons à exploiter le bâtiment pour 6-9 ans grâce aux subventions. Zjef nous propose de monter à la cuisine, nous y continuons notre discussion.

Quel est votre statut légal ?

Nous sommes une organisation sans but lucratif. Mais NEST était un SARL.

A part le contrat de location avec votre propriétaire, avez-vous d'autres documents légaux avec les autres parties prenantes ?

Z : C'est en cours d'étude. Nous préparons tous ce type de cadres au fur et à mesure.

Vous avez quand même établi des principes ?

Z : Il existe une idée parmi les parties prenantes existantes mais nous attendons que le reste arrive afin de tout discuter ensemble.

Vous êtes combien dans l'organisation ?

Nous sommes 7 à organiser le projet. Pour le moment il existe 30 participants qui vont et viennent. Nous avons besoin de renouveler l'espace pour attirer tous les participants. Nous nous préparons pour l'année 2020 où le projet se déclencherà.

Cependant les participants sont déjà impatients de s'installer. Par exemple, les agriculteurs veulent venir installer leurs équipements car ils vont exercer de l'agriculture en intérieur.

Racontez-nous un peu cet espace

Z : Là, nous installons une cuisine. Elle nous servira d'un espace d'événement où on pourra cuisiner tous ensemble. Nous avons expérimenté un fois avec des produits d'excès des fermiers, nous avons fait beaucoup de ketchup.

Cet espace est toujours en cours de travaux. On l'utilise de temps en temps parce qu'il n'y a pas de chauffage. Une fois les travaux terminés cet espace fonctionnera comme un «Makerspace».

Ça sera gratuit ?

Z : Ça reste à décider.

QU'EN RETENIR ...

Nous comprenons que le TimeLab est un organisme qui propose et qui organise des projets de collaboration. Ces sont des professionnels qui apportent un savoir-faire de montage des projets et qui se chargent de son organisation.

Le type d'organisation privilégié de Timelab semble celui des communs. Ils choisissent la thème et les participants des projets puis ils laissent faire. C'est une approche qui leur permet de se positionner toujours sur les mouvements à la mode et donc de trouver des participants passionnés.

Ils remettent également l'accent sur la notion d'expérimentation, un mot qui ne comprend pas que l'essai et mais aussi le tâtonnement ; ce qui les protège de toute erreur éventuelle.

LES FORCES

- projet de collaboration
- mélange de savoir-faire

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- justification par expérimentation
 - effet de mode ?

LES FAIBLESSES



5 - CONSERVER LE PATRIMOINE ET LE REMETTRE EN VALEUR

BUREN VAN DE ABDIJ ABBAYE DE SAINT BAVON

VALORISATION D'UN PATRIMOINE



Herberg Macharius,
Coyendanspark 1, 9000 Gent



- info@burenvandeabdij.be
- <http://www.burenvandeabdij.be>



- **STATUT** : Depuis 2013 - Association à but non lucratif
- **ÉCHELLE D'ACTION** : À l'ensemble du quartier, puis au sein de l'Abbaye et de l'Auberge
- **OBJECTIFS** : Redonner vie au quartier, valoriser la mixité sociale
Valeurs : Protéger et (re)valoriser leur territoire. Créer un espace de rassemblement, respectueux de l'environnement et des valeurs.
- **ACTIVITÉS** : Ancienne abbaye du XVII^{ème} siècle délaissée par la ville, elle fût réinvestie en 2007 par des habitants du quartier qui souhaitaient redonner vie au lieu.
L'abbaye de Saint-Bavon (Sint-Baafs) propose de nombreuses activités (cafés littéraires/historiques, sessions jam, ateliers, concerts...) tous les dimanches, d'avril à juillet principalement.
La création de "Buren van de abij" (Les voisins de l'abbaye) au printemps 2007 permet aux voisins, aux habitants de Gand et aux visiteurs occasionnels de profiter de ce cadre exceptionnel au travers d'activités culturelles.
La quiétude presque monastique règne en cette occasion culturelle et historique exceptionnelle le dimanche.



NOTRE INTERLOCUTEUR ...

John Vandael, président de l'association des Voisins de l'Abbaye est un journaliste spécialisé en économie internationale. Il vit dans le quartier de l'Abbaye (Macharius), ce qui lui permet de se sentir investi et concerné par la préservation de ce site patrimonial.

UN PEU D'HISTOIRE :

Datant du VII^{ème} siècle, cette abbaye a vécu le temps et porte aujourd'hui les marques de l'histoire gantoise.

D'abord construite en bois par les chrétiens à la confluence des fleuves de la Lys et de l'Escaut, puis reconstruite en pierre, elle sera une première fois détruite au IX^{ème} siècle. Ce n'est qu'au XI^{ème} siècle que l'abbaye sera reconstruite sous l'appui d'un empereur allemand. Un château vint s'ajouter au XVI^{ème} siècle par les espagnols, lui aussi détruit au XIX^{ème} siècle.

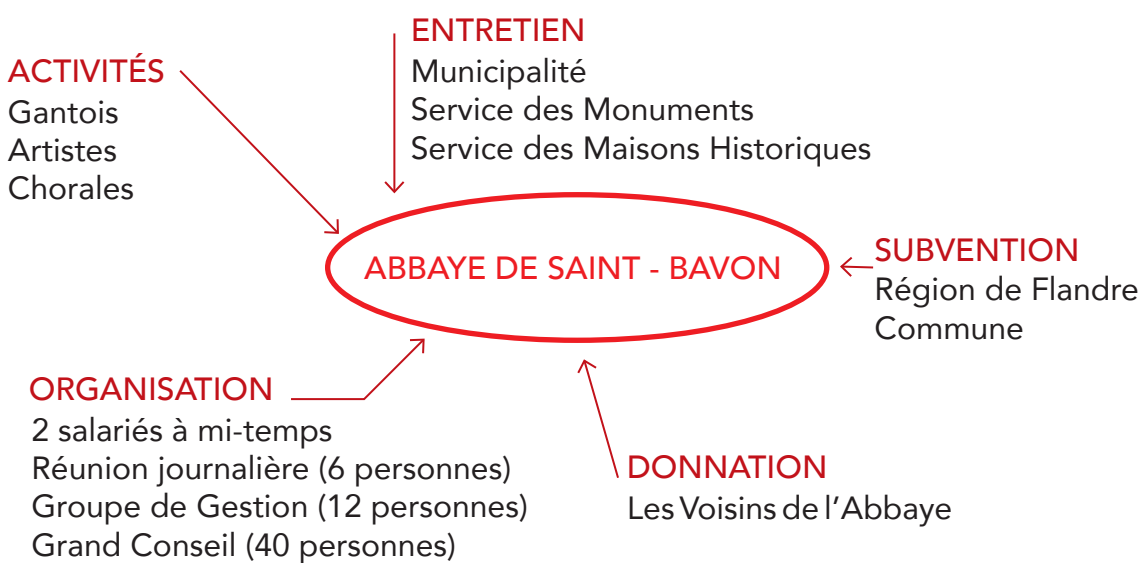
Le quartier dans lequel s'inscrit l'abbaye, quartier alors appelé «Égalité», commença son développement en 1850. Avec l'augmentation de la population, et une forte industrialisation de la ville, un abattoir fut construit dans les traces de l'ancien château. En 1890, un musée est mis en place dans l'abbaye. Ce musée de la pierre, permet alors de maintenir l'abbaye sur pied, alors le plus vieux bâtiment de Gand. Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le site se vide de ses occupants du fait de son obsolescence sanitaire.

Dans les années 1980, ce quartier alors délabré devient attractif par la faiblesse des prix de l'immobilier, le quartier se densifie de nouveau. En 2002, le musée est fermé à cause de sa vétusté et du manque de visiteurs, fermant ainsi l'abbaye et l'accès à ce patrimoine culturel exceptionnel.

En 2007, des « voisins » propose au service des monuments de la mairie de Gand d'ouvrir à nouveau ce lieu pour permettre de le faire découvrir ou redécouvrir aux gantois. La démarche de départ, initiée par quatre personnes réunies autour d'un projet socio-artistique, était simplement de ré-ouvrir l'abbaye pour animer le quartier, favoriser la cohésion sociale et l'enrichissement culturel. L'information passe par le mensuel de la ville et déjà 25 personnes sont présentes, avec un appui très fort de la municipalité qui s'occupe de l'entretien.

ORGANISATION INTERNE :

Un groupe de gestion (composé de douze personnes) se met en place et facilite la prise de décisions pour l'ensemble des voisins, des réunions journalières permettent de mettre en place l'organisation fonctionnelle. Un groupe de quarante personnes constituent le Grand Conseil. Sur la base du volontariat, tout le monde peut participer, à condition d'être investi et de savoir prendre des décisions.



FINANCEMENT:

La structure fonctionne essentiellement grâce aux donations volontaires, notamment à la sortie des concerts. Les subventions reçues par les services de la mairie et la région de Flandre servent uniquement à la gestion et au fonctionnement de l'abbaye.

QU'EN RETENIR ...

Un commun « porté par tous », l'abbaye se présente comme un lieu d'expérience, où chaque activité permet de renforcer l'enrichissement culturel et la cohésion sociale du quartier, et où tout est plus intense. Son président nous l'expose comme un projet de longue haleine, qu'il ne faut pas laisser tomber. Et c'est là que se joue tout l'enjeu de cet espace.

L'enjeu de cette structure est d'apporter de l'animation au quartier, mais aussi de faire profiter du lieu en lui-même. Le rapport au public semble être le cœur de l'association, puisque fondée par les gantois. En somme, il s'agit d'une organisation pour les gantois, par les gantois. Les propositions d'activités et d'animations par les « voisins » montrent leur créativité et leur volonté de garder ce lieu ouvert. Peu de propositions sont refusées, la seule condition étant de respecter les valeurs de la structure.

La municipalité est impliquée dans le maintien de ce commun et l'a toujours porté. Financièrement d'une part, par des subventions aidant la gestion de l'abbaye, d'autre part en terme de communication. La première campagne de communication concernant la réouverture de l'abbaye a été faite via le mensuel du quartier, gratuit et distribué dans chaque boîte aux lettres, permettant ainsi sa diffusion au plus grand nombre. La puissance publique est impliquée dans le maintien du projet, mais aussi dans sa diffusion à plus grande échelle, en l'utilisant comme vitrine. Sur un principe de « donnant-donnant », chacun y trouve son compte. Les « voisins » et les gantois plus largement profitent d'un lieu culturel et d'animations, et la ville bénéficie d'un engagement citoyen fort. Cependant, cette association se trouve être dans une précarité de droit, puisqu'il n'y a pas de contrat écrit leur permettant de prévoir à long terme leurs activités. Une convention d'occupation de neuf ans est établie pour l'auberge, ne leur garantissant pas l'accès pour cette durée. Aussi, les subventions de la région assure la gestion et l'entretien de l'abbaye, mais pas le financement des activités.

LES FORCES

- porté par les habitants pour les habitants
- revalorisation du patrimoine
- gestion commune et vie de quartier dynamisée

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- pas de contrat écrit avec la mairie : incertitude
- pas de subvention suffisante pour financer les activités : pas de possibilité de s'investir à temps-plein dans la gestion de l'abbaye

LES FAIBLESSES



6- ÉVALUATION CRITIQUE

LE VOYAGE À GAND NOUS A PERMIS :

- de rencontrer des personnes impliquées dans des projets dits "communs" ;
- de mesurer l'écart entre l'ambition du plan de transition vers la ville des communs et la réalité observée.

Les communs rencontrés s'incrivent tous dans un espace réel.

Les "communs" visités ne sont pas situés en centre-ville, ils sont tous relativement excentrés.

RAPPORT À LA VILLE

Le rapport à la municipalité n'est pas un rapport vertical à une institution abstraite, il se présente plutôt au travers de relations interindividuelles entre les "commoners" et des fonctionnaires des services de la ville, qui ont des ambitions et des opinions politiques propres. Les communs qui reposent sur un partenariat avec la ville dépendent en réalité beaucoup de ces relations conventionnelles.

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATIONS

La question financière est essentielle à la stabilité des projets. La question de la rémunération des activités des commoners pose toujours problème - parce qu'il est compliqué de se rémunérer, et parce que si rémunération il y a, cela introduit des hiérarchies ; il peut être difficile de choisir qui va être rémunéré.

DÉFINITIONS, PROFILS

Même parmi le peu de personnes que nous avons rencontré, il y a une diversité de profils, de conceptions de l'action. La nature des initiateurs des communs joue un rôle sur le déroulement et les objectifs du commun. Ainsi, John Vandaele indique que le "commun" ne permet pas de définir quoi que ce soit: c'est simplement un terme utilisé pour parler de projets très variés, et que l'important se trouve dans la pratique.

AMBITIONS SOCIÉTALES

Les différents acteurs rencontrés ne donnent pas à leur commun la même ambition en terme de potentielle transformation sociétale : tandis que Natalie Snauwaer (initiatrice du DOK) affirme que "l'indépendance financière de la structure vis-à-vis des institutions privées est primordiale pour ne pas être récupérable par le capitalisme" et que les communs visent à "renverser les systèmes dominants à travers des micro-actions", d'autres commoners semblaient beaucoup plus concentré sur la capacité de leur structure à ré-inventer des modes de relations inter-individuelles à petite échelle.

- 
- **RÉGION** : Haut de France
 - **DÉPARTEMENT** : Nord
 - **COMMUNE**: Lille
 - **INTERCOMMUNALITÉ**: Métropole de Lille
 - **SUPERFICIE**: 34,51 km²
 - **POPULATION**: 1.184.708 (aire métropolitaine) - 232.440 (commune)
 - **DENSITÉ**: 6 735 hab./km²
 - **MAIRE** : Martine Aubry (P.S) 2014-2020

LILLE

L'IMPORTANCE DE LA MISE
EN RÉSEAU

1 - LILLE :

L'ATOUT MÉTROPOLE

C'est par l'entrée de l'assemblée des communs de Lille que nous nous sommes tournés vers cette ville, cette métropole, pour étudier l'émergence des communs urbains.

Petit à petit nos recherches nous ont éloigné de l'assemblée et même du vocable «communs» car lors de nos avancés, non sans difficultés, nous avons constaté qu'ils se nommaient tiers-lieux. Nous y avons découvert une véritable mise en réseau que nous avons découverte.

Les sites et personnes que nous sommes allés rencontrer participent à cette émergence que ce soit par de l'éducation populaire (Interphaz) , la mise en place d'ateliers d'artistes (Volume Ouvert), un cinéma associatif (L'univers), un habitat partagé (Voisin et caetera).

Ce qui est important à Lille, c'est qu'en même temps que les communs (même s'ils ne sont pas nommés comme tels) émergent et sont soutenus par les institutions, il existe une véritable mise en réseau. Beaucoup travaillent ensemble, échange, et participent au développement urbain de la Métropole.

L'assemblée des communs lilloise est un espace virtuel (du moins sans structure spatialisée fixe) pour s'organiser, se rassembler.

Stéphanie Bost (Interphaz), pionnière sur la question des communs et de leurs émergences nous affirmait alors : *«Ce sont les inter-connaissances de chacun qui produisent un tel réseau, mais le réseau ne produit pas de commun»*.

Les membres de l'assemblée travaillent ensemble mais n'ont pas les mêmes modes de faire, ni les mêmes projets, donc ils ne sont pas co-porteurs de projets en soi.

Lors de nos recherches, la présence de la ville ou de la Métropole de Lille (MEL) était peu présente, mais au fur et à mesure que nous interrogeons les acteurs des communs urbains lillois, nous nous sommes rendu compte du soutien que la MEL apportait.

Ce soutien se traduit principalement par la mise en place de subvention, d'appels à projet ou même de facilitation à l'émergence et la mise en œuvre de communs.

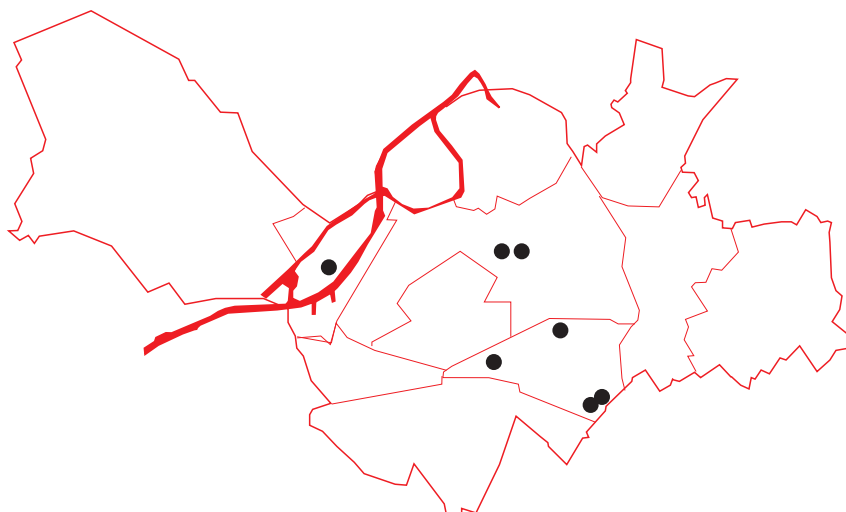
Beaucoup de ces tiers lieux bénéficient de subventions de la MEL ou de la Ville, certains profitent aussi d'une mise à disposition de locaux ou de terrains.

Forte de l'esprit citoyen des lillois, la maison de quartier des Moulins, par exemple a construit et entretient , au pied d'un immeuble, un jardin partagé développé par et pour les habitants du quartier, qui sont essentiellement des adhérents à la maison de quartier. La maison de quartier – une antenne du centre social fonctionnant grâce aux financements publics – s'organise en coopérative (KPA Moulins) pour impliquer les habitants.

Aujourd'hui 50 personnes s'investissent dans ce jardin, encadré par un jardinier principal (qui dessine les plans, bien qu'ils soient évolutifs) et l'éducateur du centre social qui répartie les tâches. Tous les âges sont les bienvenues, mais une bonne condition physique est nécessaire pour faire de cette ancienne décharge à ciel ouvert un jardin potager de 3000 m². 50% sont des jeunes du quartier entre 18 et 25 ans. Pour l'organisation, pas de réunion autour d'une table puisque pour l'éducateur, cette forme impose une hiérarchie. Débattre tout en travaillant amène à une meilleure discussion. Les messages sont transmis via les réseaux sociaux pour les plus jeunes, qui transmettent eux même l'information autour d'eux.

Tous les acteurs rencontrés nous parlent de l'influence de la Métropole. En effet, contrairement à l'Île-de-France, où la région de l'avance sur l'émergence des communs, à Lille, la MEL prend les devant et anticipe, valorise et donne les clefs pour soutenir ces initiatives citoyennes.

C'est principalement ce que nous sommes allés observer lors de nos rencontres.



2 - MUTUALISER POUR MIEUX CRÉER

VOLUME OUVERT

COLLECTIF DE CRÉATEURS



- volumeouvert@gmail.com
- <http://www.volumeouvert.com>
- page facebook sous le nom de VOLUME OUVERT



• **STATUT** : Volume Ouvert est une association (loi 1901) créée en juin 2015. L'ensemble des membres est bénévole. Le système associatif était le statut le moins risqué pour cette expérimentation. Les locaux appartiennent à un propriétaire privé, dont l'association est locataire.

• **ÉCHELLE D'ACTION** : Tentative d'ouverture au quartier, mais se montre compliqué à cause des problèmes de sécurité liés à l'ouverture au public. Pour l'instant seul les membres de l'association ont accès aux lieux et l'espace est ouvert à l'occasion de soirées, et du marché de Noël. Les activités et initiatives proposées dans ce quartier populaire ne sont pas réellement en adéquation.

• **OBJECTIFS** : Mutualiser le matériel, les compétences et savoir-faire, au sein d'un espace de travail et de construction partagé.

• **ACTIVITÉS** : Location d'espace de travail / d'ateliers de 10 à 50 mètres carrés, mise en commun de matériel. Accueil de créateurs, valorisation des produits, soirées privées «Afterwork», lieu d'exposition.

• **FINANCEMENT** : L'association ne tire aucun bénéfice de ses financements. Ils servent uniquement au paiement du loyer du local et à l'achat de matériel et à l'amélioration des conditions de travail. L'association se finance par divers moyens : des subventions publiques (Métropole de Lille : subvention sur les tiers-lieux), mécénat (Archipel des Utopies), par les événements et le crowdfunding, par la location de espaces de travail.



Rue
de SECLIN



INTERDIT SANS
L'UNIFORME



24h/24h

NOS INTERLOCUTEURS ...

Marion Masset, créatrice et designer de produit, et Florian Dutrieux, architectes sont tous deux membres actifs de l'association, ils louent un espace de travail et participent à la prise de décisions pour l'association. Ils définissent leur local comme un tiers-lieux : «un lieu où l'on se sent bien comme chez soit, mais qui répond au besoin de mon travail»

UNE VOLONTÉ D'AUTONOMIE

En 2015, par une volonté commune de plusieurs artisans et par un manque certain de financement et d'espace, la volonté de créer un espace pour mutualiser les machines et un atelier s'est imposée aux créateurs. Dans un soucis d'indépendance et d'une gouvernance partagée et démocratique l'association Volume Ouvert s'est alors installé dans le quartier Les Moulins, quartier prioritaire de la ville, proche du centre de Lille.

LE RAPPORT À LA VILLE : INSCRIPTION SPATIALE

Bien que s'inscrivant dans un quartier prioritaire, celui des Moulins, Volume Ouvert bénéficie de l'attraction du centre de Lille et de la proximité du service des transports tout en profitant des prix de location attractifs.

Depuis deux ans, l'association occupe un local de 1200m² réparti sur deux niveaux. Les locaux appartiennent à un propriétaire privé et ils sont locataires par bail précaire jusqu'au 31 Janvier 2019.

Une partie de 600m² est destinée à l'usage des machine et une seconde partie en mezzanine de 600m² également est allouée aux espaces de travail et aux surfaces louables pour les créateurs. L'association devrait changer de locaux très prochainement ; elle tente de négocier un bail commercial pour un nouveau local ce qui permettrait l'ouverture des lieux au public.

Aujourd'hui l'association souhaiterait devenir propriétaire des locaux, afin de s'installer de manière pérenne sur le territoire lillois. Ceci leur permettra d'affirmer leur autonomie, leur pérennité tout en conservant leur indépendance.

EXPÉRIMENTER UN NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE BASÉ SUR LE PARTAGE

Ce mode de gouvernance est basé sur un système collégial consistant à organiser une répartition du pouvoir entre quatre niveaux identifiés parmi les membres de l'association.

On distingue alors :

- **les membres sympathisants** : il s'agit du public, qui contribue et adhère par l'achat de son ticket d'entrée ou autre consommation, mais ce statut s'adresse également aux personnes qui souhaitent soutenir l'association. Les sympathisants ne participent pas à la prise des décisions. Le prix de l'adhésion est libre.

- **les membres adhérents** : il s'agit plutôt de personnes qui souhaitent louer ponctuellement les locaux. Leur participation à la gestion et aux décisions de l'association n'est pas automatique et obligatoire. Ils sont cependant conviés aux réunions.

- **les membres résidents** : ces membres louent un local mais ne souhaitent pas participer à la vie de l'association et aux prises de décisions même s'ils sont conviés aux diverses réunions.

- **les membres actifs** : l'association compte 12 membre actifs (architectes, graphistes, musiciens, photographes, artisans chaudronnerie, artisans design, [...]). Ce sont des créateurs investis qui louent des espaces pour des longues durées et qui participent aux réunions et prises de décisions. Eux seuls ont le droit de vote et sont légalement responsables de l'association.

Les réunions se font toutes les semaines voire deux semaines entre les membres actifs, les résidents et adhérents qui souhaitent y participer. Des assemblées générales et assemblées extraordinaires sont également mise en place comme le veut la loi.

Les membres du collège animent différentes commissions telles que : l'administratif, la trésorerie, les travaux et autres aménagements, les événements, [...]

Les espaces à louer sont modulés selon les besoins des membres et de la surface souhaitée. La location de ces espaces permet de rembourser le loyer sans les charges.

ÉLARGIR LE PUBLIC VISÉ - DIVERSIFIER LA COMMUNICATION

Le côté précaire des installations et la non mise aux normes empêchent une grande ouverture au public. De plus, l'association n'a pas eu le temps d'ouvrir l'espace aux personnes du quartier afin de faire découvrir leurs activités.

Des afterworks sont régulièrement proposés, mais la communication se fait essentiellement en interne ou par le réseau de chaque adhérents.

Finalement ce sont plus ou moins les mêmes personnes et les même catégories socio-professionnelles qui s'y retrouvent. Ces soirées servent pourtant à communiquer autour des projets et de l'association et seraient un vrai tremplin.

L'ouverture au quartier et à ses habitants n'a pas été concluante. Ils souhaitent donc pour le prochain espace améliorer d'avantage la communication externe autour des activités de Volume Ouvert.

L'insertion dans un réseau de tiers-lieux est aussi très importante pour l'association.

Bien qu'ils ne travaillent pas sur ces différents mises en relations, tous gravitent autours de même organes créant une véritable communauté. L'association est en relation avec autres tiers-lieux lillois comme la CoFabrik, un autre espace de travail financé et impulsé par la MEL, où se fait principalement le travail du bois, de la terre et des arts graphiques, et le brassage de bière, Le Singe Savant, avec là aussi ses propres règles et mode de fonctionnement et d'accès.

DIVERSIFIER LES FINANCEMENTS POUR CONSERVER SON AUTONOMIE

Aujourd'hui le soutien de la Métropole de Lille occasionne énormément d'échanges et propose des aides à l'émergence de lieux comme Volume Ouvert.

L'association bénéficie donc de différents mode de financement tel que :

- des fonds publics, issus de subventions de la Métropole (Subventions pour les tiers lieux) mise en place pour l'installation du projet
- de mécénats comme l'Archipel des Utopies, avec une sélection sur dossier
- de fonds privés de l'association
- des évènements
- du crowdfunding
- du paiement des loyers des espaces loués.

La relation avec la ville de Lille est finalement très peu présente, au profit de la Métropole.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE VOLUME OUVERT, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Finalement, aucun membre de l'association ne nous a parlé de commun. Ils se définissent plutôt comme un tier-lieu.

Ce qui fait commun c'est la façon de mutualiser les outils, le lieu, mais aussi les connaissances. Cela apporte une nouvelle dimension aux projets et permet de les valoriser autrement.

C'est en quelque sorte la création d'une micro-société avec ses propres règles, sa propre gouvernance.

LES FORCES :

- Gestion horizontale de l'association et différents degrés d'implication possible
- Permet en plein coeur de Lille de profiter d'un local équipé pour développer son activité artistique (qui prend souvent beaucoup de place) à moindre coût.
- Apporte une mise en réseau avec d'autres professionnels
- La prise en compte de l'émergence des tiers-lieux par les institutions telles que la Métropole et la mise en place de subventions.

LES FAIBLESSES :

Avenir incertain. Le fait que l'association soit locataire des locaux semble compromettre la pérennité des activités. Ces occupations temporaires empêche la création d'éléments durables, et favorisent les installations précaires, de plus tous les travaux d'isolation, et de «confort général» doivent être recommencés.

Faible ouverture au quartier. S'ouvrir sur le quartier et donner à voir l'activité des créateurs faciliterait la mise en avant les valeurs de l'association. Cela permettrait aussi d'élargir le réseau et son champ d'action. (initiatives citoyennes, travaux de quartier en partenariat avec Volume Ouvert et la ville de Lille, etc.)

LES FORCES

- gouvernance partagée
- mutualisations de ressources diverses

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- avenir incertain
- faible ouverture au quartier / public

LES FAIBLESSES

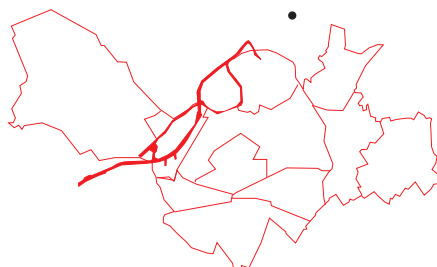
3 - CONSERVER UNE TRADITION, PARTICIPER À UNE ÉDUCATION POPULAIRE

L'UNIVERS

CINÉMA ASSOCIATIF CITOYEN



- cinema@lunivers.org
- <http://lunivers.org>
- 03 20 52 73 48



- **STATUT** : l'Univers Cité est une association (loi 1901) à la tête d'un collectif de soixante-deux associations. Les locaux appartiennent à la ville et l'association profite d'une délégation de gestion.
- **ÉCHELLE D'ACTION** : Il s'agit d'un cinéma de quartier (Les Moulins) mais s'adresse à l'ensemble de la population lilloise.
- **OBJECTIFS** : Rendre le cinéma accessible à tous, apporter une éducation à l'image
- **ACTIVITÉS** : Séances de cinémas à moindre coût, pour tout public et sur différentes thématiques, propositions de stages de réalisation, création et expérimentation de films
- **FINANCEMENT** : L'association tire ses financements de l'adhésion des membres (des associations), mais également à 65% des diverses subventions (ville, département, région, CAF, etc.) et à 35% de rentes privées.

C
I
N
E
M
A

l'univers



CONSERVER L'HISTOIRE

Le cinéma l'Univers est riche de par son histoire.

Une usine y prenait place, bien avant l'arrivée du cinéma, dont il subsiste encore quelques traces dans la salle d'exposition.

Cet espace a été transformé en locaux associatifs dans les années 1950 grâce à l'Office régional laïque d'éducation à l'image par l'image et le son (ORLEIS) où se déroulaient des ventes de matériel de projection/production. En 1980, l'association annexe aux locaux une salle de projection pour la mise en place d'un cinéma d'art et d'essai, afin d'attirer les habitants du quartier des Moulins, mais sans franc succès, le cinéma fermera quelque années plus tard (1993) pour des raisons économiques.

En 1998, la Ville de Lille rachète les locaux.

Entre 1997 et 1999, sept associations se mobilisent pour ré-ouvrir et conserver l'un des seuls cinéma de quartier lillois. Elles proposent alors à la ville de remettre en place une programmation cinématographique mais avec une gestion non commerciale. Il n'y aurait pas de programmateur, chacun serait libre de proposer un film. Le lieu ré-ouvre le 17 novembre 1999.

La mise en place de cette nouvelle gestion mène en 2001 au recrutement d'un salarié à plein temps pour l'accueil et l'accompagnement technique propre au lieu.

En 2008, un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) permettra de le recrutement d'un second salarié à temps plein également.

LE RAPPORT À LA VILLE : INSCRIPTION SPATIALE

L'association l'Univers Cité est titulaire d'une convention d'occupation, liée à un projet culturel en partenariat avec la ville de Lille. Cette convention à une durée de trois ans renouvelable.

Le site est composé de différents espaces dont : une salle de projection, une cabine cinéma, une salle d'exposition, un espace d'accueil.

Ce cinéma de quartier s'adresse logiquement à un public de proximité, cependant, ce n'est pas ce public qui est attiré par le cinéma mais plutôt un public cinéphile et militant.

En effet, les programmation sont faites par les associations membres (ANIS, 3FILM14, Femmes solidaires, etc.). Il n'attire pas vraiment les personnes du quartier comme à pu nous le confier Marie Maillard. Pourtant, plusieurs séances thématiques sont accessibles à un large public. Il existe des séances spéciales pour les enfants, même des séances pensée pour les mamans et leurs bébés (séances Pouss'Pouss'). La salariée nous confie que, le public présent n'est pas forcément le public visé du quartier, les gens viennent plutôt de l'extérieur et font partis des classes socio-professionnelles supérieures.

Spatialement le site est bien inscrit dans son quartier, il est visible depuis l'extérieur et on le repère facilement sur le GPS, signe d'une visibilité certaine, même s'il peine à attirer les gens du quartier.

RESSOURCES DIVERSIFIÉES MAIS UNE VOLONTÉ D'UNIFIER AUTOUR DU CINÉMA

Les activités de l'Univers se répartissent en trois catégories :

- la programmation cinéma
- les ateliers de réalisation : sous forme de stages payants, ils permettent de se mettre dans la peau d'un programmateur de cinéma , de s'essayer à la gestion du budget et aborder les aspect pratiques et technique du monde du cinéma.
- les ateliers de création / d'expérimentation: ces ateliers existent depuis cinq ans, il s'agit de remettre en avant la pratique et l'expérimentation de la photographie argentique, grâce notamment à la création d'un laboratoire fondé par quelques adhérents.

REPENSER L'ORGANISATION AUTREMENT

Ce qui fait du cinéma l'Univers un cinéma citoyen est avant tout son mode de gestion en interne et l'élaboration des programmations.

Bien qu'il y ait deux salariés dans l'association les décisions se prennent communément lors des conseil d'administration.

Ce conseil, élu pour un an, est composé de douze personnes qui représentent équitablement l'ensemble les associations, du laboratoire et les adhérents individuels. Le conseil est donc composé de deux tiers des associations (soit neuf personnes) et un tiers des adhérents individuels (soit trois personnes). Les adhérents individuels étant moins représentatifs que les associations, leur proportion est donc plus petite dans le conseil.

Ce conseil se réunit une fois par mois afin d'avoir une vision à plus ou moins long terme.

Les programmes sont élaborés sur deux mois pour permettre une variation maximale des idées de projection et permettre aux petites structures de s'investir sur des délais plus courts.

Dans le collectif, on distingue deux types de membres :

- les membres actifs, qui prennent les décisions, participent au maintien du cinéma, par bénévolat.
- les membres associés qui eux ne peuvent pas aider mais qui souhaitent faire partie du collectif

Mais on distingue aussi les petites, des grosses structures.

Ainsi le tarif d'adhésion peut varier de 70 à 400€ / an en fonction de la taille de la structure et de la volonté du degré d'implication.

Une fois adhérent, les structures sont libres de proposer leur projet. L'ensemble des recettes engrangées (billetterie, bar) leur reviennent.

Le collectif impose uniquement le prix de la séance ne dépasse pas 5€ environ afin que ce cinéma reste abordable par tous.

De manière générale, toute association affichant un parti politique est refusé, le cinéma est un lieu de débat mais non politisé. Bien qu'un syndicat en fasse parti, il fait exception.

Des assemblées générales sont organisées une fois par an (fin mai) pour prévoir la ligne directrice à suivre l'année suivante.

Exceptionnellement de grandes réunions de concertation peuvent être organisées entre les adhérents pour une mise en communs des réflexions.

Les salariés sont chargés de la gestion des relations entre les adhérents et de la gestion des programmes.

PUBLIC SOUHAITÉ PUBLIC VISÉ

Comme dit précédemment, Mme Maillard nous a confié que le public souhaité n'était pas forcément le public visé et que les personnes n'étaient pas forcément du quartier. Beaucoup de centre de loisirs, d'écoles ou de personnes extérieures au quartier viennent à l'Univers. Pourtant à des prix très abordables, les particuliers et personnes du quartier ne sont que très peu intéressées. On note une catégorie socio-professionnelle plus élevée que celle visée.

Un gros travail sur la communication est en cours et la mise en réseau avec une autre salle de cinéma beaucoup plus populaire et grand public qui leur permet un éventuel tremplin. Les thématiques abordées ne sont pas accessibles par tous l'association envisage en partenariat avec d'autres cinémas la programmation de film plus grand public mais se refuse d'être un cinéma commercial et revendique son côté associatif. Les adolescents sont très peu présents et l'Univers aimerait les attirer pour développer avec eux de nouveaux projets (comme celui testé cette année avec le film des Gremlins).

S'AFFRANCHIR DE L'INSTITUTION

Le souhait de l'association l'Univers est de devenir financièrement le plus indépendant possible. Aujourd'hui l'association vit à 65% de fonds publics, par des subventions de la ville, du département et de la Région. Seulement 35% sont des rentes privées des adhérents.

Mme Maillard souhaite développer des mécénats privés et s'affranchir un peu plus des subventions publiques, pour que cette association soit la plus pérenne possible.

En revanche, le soutien de la municipalité est un véritable point positif qui fait la spécificité du lieu et les protège des pressions politiques. Politiquement, ce cinéma associatif est un réel atout et une vitrine pour Lille.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE L'UNIVERS, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

L'échange et la participation des associations sont les maîtres mots de ce cinéma hors du commun. Pourtant l'envie de rassembler autour de l'image ne fait pas débat.

Peut être qu'un réel travail sur l'accompagnement du public permettrait alors d'élargir le public visé et ainsi s'adresser aux personnes du quartier.

LES FORCES :

- Soutien de la Ville de Lille : locaux mis à disposition, salariés, etc.
- Recherche de renouvellement et instauration de dynamiques de gestion et programmation
- Volonté de communication autour du projet de l'Univers
- Bénéficiaire de nombreux financements et subventions.

LES FAIBLESSES :

Public visé / public concerné. Le public présent n'est pas celui qui est visé initialement. L'Univers ne cesse de se remettre en question afin de pouvoir élargir son public.

Gouvernance à effectif limité. Au delà de 62 associations comment cela peut se passer ? Un trop grand effectif ne nuirait-il pas à ce modèle de gestion ? La prise en compte d'un troisième salarié changera t'il le mode de gestion ?

LES FORCES

- dynamique de gestion
- protection de la Ville
- facilités de financements

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- public visé/concerné en dichotomie

LES FAIBLESSES

4 - ÉDUCER AUX COMMUNS

INTERPHAZ

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE



- www.interphaz.org
- stephanie.bost@interphaz.org



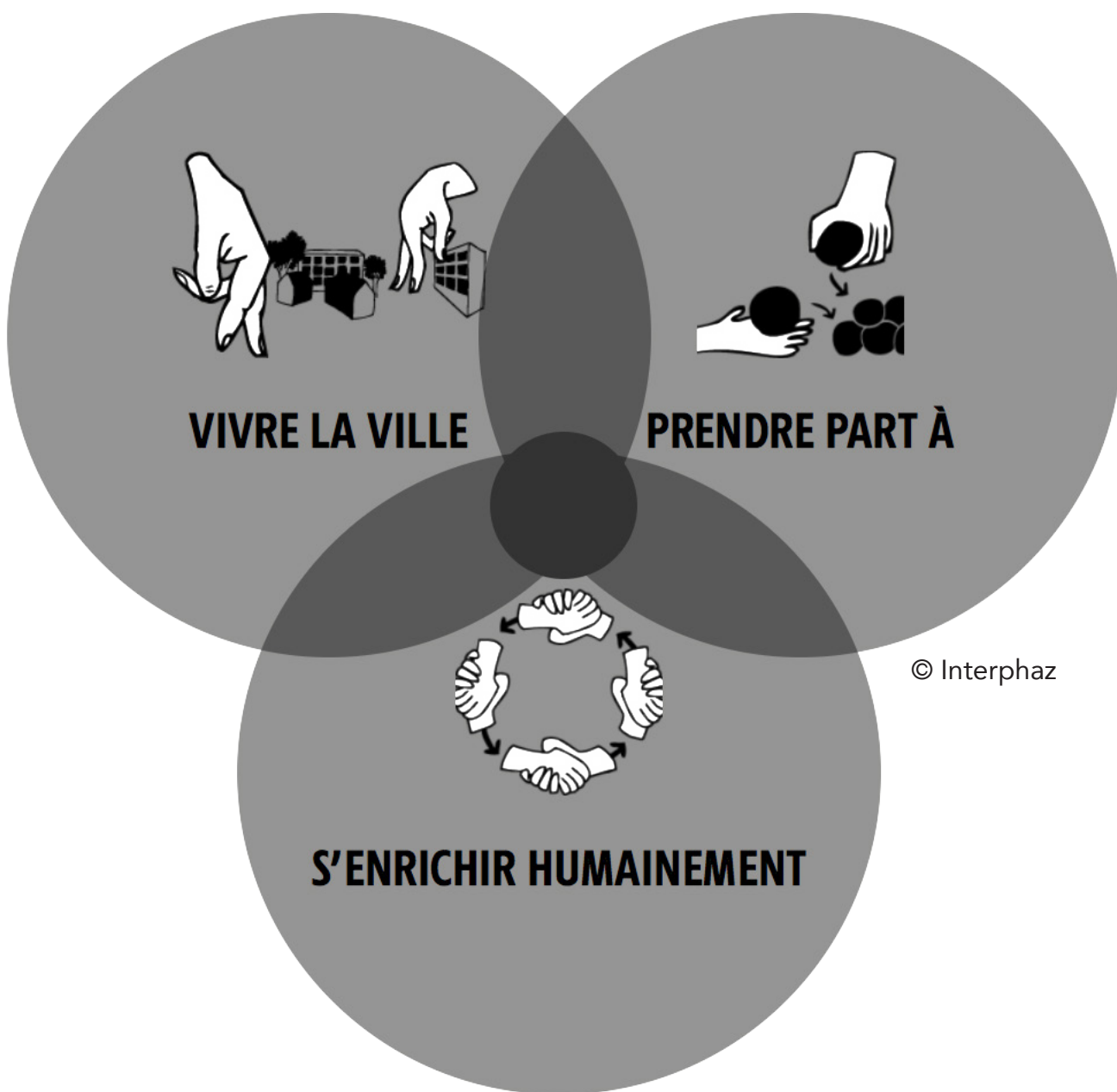
- **STATUT** : Interphaz est une association loi 1901, agréée d'éducation populaire militante et engagée pour l'appropriation de l'espace, la participation, le changement de regard par des relations à l'international et dans le registre de l'émancipation intellectuelle.

- **ÉCHELLE D'ACTION** : Métropole Européenne de Lille (MEL)

- **OBJECTIFS** : elle a pour objectif de promouvoir l'appropriation de l'espace par chacun et chacune - "espaces publics réels et numériques", penser autrement le territoire - « Susciter des comportements citoyens, solidaires et responsables à l'échelle européenne et internationale », et "Incarner une plateforme interculturelle (sensibiliser, échanger, encourager la diversité, coopérer et mettre en réseau")

- **ACTIVITÉS** : Actions de pédagogie, accompagnement de projets collectifs, projets de recherches-actions sur le thème des communes (Utopies Réalistes et Créa'cit), cartographie collaboratives, évènements et festivals.

- **FINANCEMENT** : La région Haut-de-France, la MEL, la ville de Lille et la fondation de France sont des partenaires financiers de l'association qui lui allouent des subventions pour permettre l'organisation et le fonctionnement des activités ainsi que la rémunération de ses salariés



© Interphaz

NOS INTERLOCUTEURS ...

Nous avons été reçus par Stéphanie BOST, fondatrice, coordinatrice et co-directrice de l'association. Elle crée, en 2007, avec son conjoint l'association avec la volonté de construire une pédagogie autour des communs. En 2012, ils partent en voyage « sur la route des utopies réalistes » au travers de quinze pays pour identifier des structures à la gouvernance partagée. Depuis 2015, elle travaille sur le projet Créa'Cit traitant les questions de l'impact des collectifs citoyens dans les rapports aux lieux et sur les nouvelles formes de mobilisations citoyennes.

Ses actions comprennent trois pôles importants : l'accompagnement des collectifs (juridiquement, économiquement, etc.), l'influence sur la ville (et notamment comment fabriquer la ville en commun) et enfin, le rapport aux lieux. Interphaz a notamment mis en place une exposition pensée de manière contributive, présentant ce qu'est le commun, ce que sont les communs urbains et le rapport entre les communs et les citoyens. Le but de cette exposition est d'être agrémenté au fur et à mesure et à être présentée dans de nombreux lieux.

LE COMMUN URBAIN, N'EST PAS UN LIEU MAIS UN MOUVEMENT

Le mouvement des communs vise à mieux remettre au centre la nécessité de partager non seulement l'intérêt général, mais plus généralement l'idée même de propriété et d'usage. Les communs sont moteurs de changement : comprendre les communs c'est déjà admettre que l'on peut changer les choses et ne pas simplement attendre qu'elles changent. Stéphanie Bost les associe au rêve, à l'utopie.

LE RAPPORT À LA VILLE : INSCRIPTION SPATIALE

Stéphanie Bost occupe un bureau dans un espace de coworking en centre-ville de Lille (La Grappe – www.lagrappe.eu/) dans lequel nous avons été reçus. L'association n'a pas de structure physique propre, mais son inscription spatiale se fait dans le partage métropolitain des valeurs qu'elle porte sur la gouvernance partagée, et plus largement sur les communs ; notamment par des travaux avec un collègue (de manière formelle) et une junior association (de manière informelle) de la ville de Lens (Haut-de-France), qui depuis 2017 font des échanges avec Bucarest (Roumanie), Leeds (Angleterre), Turin (Italie) et Berlin (Allemagne), et vise à confronter la réalité, créer du réseau et s'enrichir humainement.

LA GOUVERNANCE

Interphaz est une association qui est longtemps restée bénévole. L'association refusant les modes traditionnels de gouvernance pyramidale, elle s'organise depuis mars 2018 en association collégiale avec neuf co-présidents afin de mettre en avant la prise de décision en commun. L'association est composée de 4 salariés en CDI (2 temps pleins et 2 temps partiels) et accueille des stagiaires et des services civiques tous les ans. Un cinquième salarié est prévu pour 2019.

LE RAPPORT À L'INSTITUTION

Fière des outils qu'elle développe, l'association Interphaz se voit comme une interface entre le territoire et les citoyens. Son approche transversale permet des partenariats avec les collèges et lycée pour construire une véritable pédagogie du commun, pour qu'il devienne une valeur et une manière de fabriquer la ville.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE D'INTERPHAZ, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Interphaz est une association d'éducation populaire qui a pour but de développer des projets qui contribuent à la fabrique d'une ville en commun. Cherchant à susciter des questionnements, l'association invite à s'engager, agir et à avoir des comportements citoyens solidaires à l'échelle internationale. Stéphanie Bost met l'accent sur l'importance de l'ouverture sur l'extérieur, ainsi que du lien entre les territoires, mais également d'une redéfinition de l'intérêt général par les citoyens, le privé et les collectivités. Pour elle, il est également fondamental d'assumer ses forces et ses faiblesses et ne pas exclure l'institution des démarches de mise en commun. Il y a un réel besoin de transparence, de se détacher du pouvoir en place mais surtout de le repenser, d'équilibrer les ressources et les force et de réapprendre la rigueur.

LES FORCES :

- Produire une éducation aux «communs»
- Développer un réseau

LES FAIBLESSES :

- Présent sur beaucoup de sujets différents, très décentralisé

LES FORCES

- développement d'un réseau
 - travail commun
 - soutien des institutions

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- décentralisation

LES FAIBLESSES

5- L'HABITAT EN COMMUN

VOISIN ET CAETERA

HABITAT PARTAGÉ



- voisinetcaetera@gmail.com
- voisinetcaetera.wordpress.com



- **STATUT** : Les Voisins Et Caetera sont une association loi 1901, ce qui permet à quatre amis au départ, de remporter un appel d'offre de la ville de Lille pour le montage d'un projet d'habitat partagé. Depuis 2016, ils sont aussi organisés en SCI pour les parties communes (120m² de garage et salon commun, une buanderie, une chambre d'amis et 400m² de jardin)

- **ÉCHELLE D'ACTION** : quartier des Bois Blancs

- **OBJECTIFS** : leurs objectifs sont de concevoir et mettre en œuvre un mode de vie collectif plus écologique et contre l'individualisme ; de promouvoir le vivre-ensemble, la mixité sociale et générationnelle ; de participer à la vie du quartier ; de partager et mutualiser des biens, des lieux, et des savoirs ; de promouvoir la solidarité, l'entraide, échange, et le lien social ; de préserver l'intimité et la liberté individuelle, de favoriser l'épanouissement personnel ; de repenser le modèle familial classique (« faire en sorte que les enfants aient d'autres référents et modèles adultes que leurs parents » ; suivi mutuel des enfants) ainsi que de concilier l'intérêt individuel et l'intérêt collectif.

- **FINANCEMENT** : l'habitat partagé des Voisins Etc. fait suite à un appel à projet ; ils se sont constitués en SCI pour répondre celui-ci, soutenu par un bailleur social. La ville reste propriétaire du terrain mais les logements sont en primo accession. Sept ans après l'appel à projet, les familles ont pu s'installer l'an dernier dans leurs logements, pensés eux-mêmes avec l'architecte. Pour l'instant locataires de leurs logements (contrat de location primo-accédant), ces huit familles sont cependant propriétaires (via la SCI) des parties communes.



NOS INTERLOCUTEURS ...

Nous avons rencontré Anne, David et Guillaume dans leur salon partagé, qui font parties des huit familles des Voisins et Cætera. Ces familles se sont rassemblées par un besoin d'éviter l'entre soi, un besoin de mutualisation et de partage (buanderie, jardin, garage et espace de vie partagé, partage de voiture et de matériel, garde d'enfants, troc). De professions différentes (enseignement, paysage, architecture, design, etc.) les voisins s'entendent à dire que l'habitat partagé est un mode de vie à choisir. Initialement ils étaient quatre amis à la base de ce projet, mais l'appel à projet demandait un minimum de six logements, ils ont alors fait passer des « entretiens » pour trouver les personnes manquantes. Huit logements ont été finalement construits; les voisins sont encore en train d'organiser les espaces communs.

HABITER ET PARTAGER AUTREMENT

MODE D'OCCUPATION DU SOL

Cet habitat partagé a été l'objet d'un appel à projet de la ville, remporté par l'association et soutenu par le bailleur social Partenord ; le terrain appartient à la ville de Lille.

INSCRIPTION SPATIALE

Le terrain comprend deux bâtiments. Le premier, est composé d'un garage pour deux voitures - utilisé actuellement comme stockage - d'un salon partagé et de deux logements à l'étage. Le deuxième bâtiment est composé de deux logements en rez-de-chaussée, deux logements, une chambre d'amis (composée d'un espace nuit et un espace douche/WC), une buanderie en R+1 et deux logements en duplex en R+2. Entre les deux bâtiments se situe un jardin de 300m² partagé, où d'ores et déjà est construit un garage à vélo, et un local pour les outils de jardin.

ORGANISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

En terme d'organisation, pas de hiérarchie entre les familles - l'association visant l'autogestion - simplement une charte informelle à respecter pour le bon fonctionnement de l'habitat partagé. Parmi les principes énoncés dans cette charte ; la prise de décision se fait par consensus, recherche de compromis, expression de tous et communication non-violente, mais aussi avoir le droit de dire non. Aussi, les enfants participent aux décisions qui les concernent – David et Guillaume nous précisent bien que les enfants prennent une part importante dans la vie de l'habitat, se revendiquant d'habitat partagé et désireux de participer. Dans le cas où une des familles s'en irait, de nouveaux occupants seraient sélectionnés par entretien afin de confirmer qu'ils partagent les mêmes valeurs. La revente des parts dans la SCI devra être équitable (« on se voit on discute et on voit si ça colle »).

RAPPORT À LA VILLE

L'habitat des Voisins Etc. est situé dans le quartier des Bois-Blancs à l'Ouest de Lille. Voisin de l'église du village, le bâtiment est facilement identifiable par son architecture, mais aussi par sa vitrine offrant une interface entre l'habitat partagé et le quartier. Les objectifs de cette interface sont encore incertains et en construction. Installés dans leurs appartements depuis un an, les V.Etc sont encore en organisation. Malgré tout, ils se veulent ouvert sur l'extérieur, souhaitant à terme participer à la vie quartier et faire participer les autres personnes du quartier. Une troupe de théâtre à déjà été accueillie dans la vitrine pour assurer leur spectacle.

RAPPORT À L'INSTITUTION

Les institutions sont considérées comme des partenaires envers lesquels l'association est reconnaissante. C'est l'appel à projet lancé par la ville de Lille, ainsi que le soutien du bailleur social et maître d'œuvre Partenord qui leur a permis de mener à bien un projet ambitieux. L'objectif est également de monter un partenariat avec la maison de quartier de Bois-Blancs pour améliorer l'intégration dans le quartier.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DES VOISINS ET CAETERA, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Les V.Etc. sont une SCI et une association organisant un habitat partagé dans le quartier des Bois-Blancs à l'ouest de Lille. Prônant les valeurs de mutualisation, de solidarité et de convivialité, les V.Etc. partagent, en plus de leurs compétences et savoir-faire ; une buanderie, une chambre d'amis, un jardin et un salon ouvert sur le quartier par une vitrine. Ce projet, bien qu'il soit difficilement reproductible, est remarquable dans son montage particulier.

LES FORCES :

- Mutualisation de l'habitat
- Partage
- Pas de profit

LES FAIBLESSES :

- Pas de rapport au quartier pour l'instant si ce n'est la «vitrine».
- Dispositif non reproductible

LES FORCES

- mutualisation de l'habitat
- gestion commune

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- faible rapport au quartier

LES FAIBLESSES

6 - EVALUATION CRITIQUE

CETTE EXPLORATION À LILLE NOUS A PERMIS :

- de rencontrer des personnes impliquées dans des projets collaboratifs, soutenus par la ville ou la Métropole
- de mesurer le poids du soutien des institutions et de la dynamique créée dans l'agglomération.

Ce qui reste le plus étonnant, c'est qu'aucune de ces structures rencontrées ne se revendique comme un «commun urbain». Tous nous ont parlé de tiers-lieux plus que de commun. Le tiers-lieu comme un espace qui n'est ni totalement privé, ni totalement public, avec ses propres règles, sa propre gouvernance, sa gestion des ressources et ses propres financements.

RAPPORT À LA VILLE

Contrairement à Gand, certains communs se situent en centre-ville mais beaucoup se retrouvent aussi en périphérie. La pression foncière sur le territoire lillois est telle qu'il devient difficile de s'installer à proximité du centre. Les quartiers dit prioritaires sont privilégiés : avec le développement de la Métropole le centre est voué à s'étendre et se développer autrement.

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATIONS


La majeure partie des «communs» rencontrés bénéficient de subventions et profitent du soutien des institutions. La Métropole principalement engendre une vraie dynamique territoriale valorisant et favorisant l'émergence de ces tiers-lieux. La région et le département soutiennent aussi ces dynamiques. Aucune des personnes rencontrées ne nous a parlé de difficultés à trouver des financements publics. Les fonds privés, eux sont un peu plus rares mais non négligeables.

DÉFINITIONS, PROFILS

Les profils rencontrés sont très différents mais appartiennent en majorité à des catégories professionnelles liés à l'art ou au social.

AMBITIONS SOCIÉTALES

Les initiateurs de ces communs urbains sont modestes et ne parlent pas de la portée sociétale que leur espace peut procurer. Beaucoup nous affirment juste vouloir faire ce qu'ils veulent et s'affranchir des contraintes imposées par les institutions. Ils veulent construire la ville autrement et donner le choix aux citoyens de pratiquer leurs activités d'une autre façon. Il n'y a pour ces gens là pas qu'une seule façon de faire et ne revendiquent pas la leur comme LA solution.

- 
- **PAYS** : Allemagne
 - **LAND** : Land de Berlin (Ville - État)
 - **COMMUNE**: Berlin
 - **SUPERFICIE** : 891,7 km²
 - **POPULATION** : 3 711 930 hab.
 - **DENSITÉ** : 4 163 hab./km²
 - **PARTIE AU POUVOIR** : SPD-Linke-Grünen (Parti social-démocrate d'Allemagne et Alliance 90 / Les Verts)



BERLIN

LA RECONSTRUCTION
MATÉRIELLE ET IDENTITAIRE
À TRAVERS LES INITIATIVES
CITOYENNES

1 - POURQUOI BERLIN ?

Berlin possède un terreau favorable au développement de communs grâce à son aménagement spatial et à son histoire. De nombreuses structures de nature diverses sont nées de l'initiative de ses habitants.

Le premier trait distinctif de Berlin est la présence d'espaces verts de grandes envergures. Ces derniers sont hérités du plan d'aménagement de Hermann Jansen, où l'accès aux espaces verts étaient un point important. Cependant, ce plan d'aménagement, lauréat de la compétition du Grand Berlin en 1909, n'a pas été mis en œuvre suite à la Première Guerre mondiale et des difficultés économiques qui s'en sont suivies en Allemagne. Néanmoins, Jansen a été missionné pour produire les plans d'aménagement de Berlin entre 1938 et 1941. Il prévoyait d'étendre le développement urbain, au contraire des autres grandes métropoles européennes qui privilégiaient la densification. Le plan d'aménagement « Zehlendorf » après la Deuxième Guerre mondiale a par la suite prévu une reconstruction sur le temps long, par manque de moyens, laissant ainsi vacants de nombreux espaces urbains.

Berlin est également caractérisé par ses coupures urbaines, générées par les dégâts de la Seconde Guerre mondiale et la séparation de l'Est et l'Ouest de la ville par le mur érigé en 1961, séparant l'ex-RDA et de l'ex-RFA. D'abord, la guerre a conduit à une destruction de plus de 80% du parc immobilier. La reconstruction de celui-ci fut longue et fastidieuse, aboutissant à la non-valorisation de nombreux lieux.

La construction du mur a par la suite créé une nouvelle coupure urbaine d'envergure. Presque enclavés par la RDA, certains quartiers de Berlin Ouest ont été délaissés et ont fini par accueillir des personnes précaires. C'est le début du mouvement des squatters, dans les années 1970, qui sera par la suite l'un des moteurs de la prise de pouvoir citoyenne. Ce phénomène a été accéléré par l'abandon de nombreuses usines, vitrines de la prospérité des deux Berlins, alors en concurrence. La chute du mur a conduit à l'abandon de nombreux autres lieux, participant à la diffusion des squats, notamment dans l'Est. Le foncier inoccupé a été récupéré par ces personnes qui en ont fait des usages informels dans un premier temps. Certains d'entre eux ont réussi à régulariser leurs situations, leur permettant de continuer à occuper les lieux. Cet aspect de la ville de Berlin est ce qui lui a notamment donné cette image ouverte et pionnière pour les initiatives citoyennes.

En outre, le prix relativement bas du foncier, bien qu'ayant grandement augmenté ces dernières années, a permis des formes novatrices d'occupation de l'espace. De petites structures, des collectifs, des groupes, ont pu se permettre financièrement d'investir un espace. C'est aussi une manière de limiter la spéculation foncière sur ce territoire, dans le cas certaines initiatives que nous avons pu observer. En retirant des biens du marché, ces entités participent à la naissance d'un nouveau modèle, en dehors de la boucle du marché libéral.

Pour ces raisons, nous nous sommes rendus sur le terrain afin de rencontrer plusieurs acteurs de ces "communs", qui ne se définissent pas forcément comme tel. Les structures que nous avons pu visiter sont de différentes natures : espaces verts, espaces publics, logements collectifs. Nous avons également pu rencontrer des personnes étant investies dans des projets diverses, notamment des chercheurs et activistes qui ont pu nous aider à nous positionner quant à ce concept.



2 - DES RENCONTRES POUR MIEUX COMPRENDRE LES COMMUNS

Nous avons pu rencontrer trois chercheuses qui travaillent sur la question des communs au cours de notre voyage. Leurs visions nous ont permis de nous faire un point de vue sur la question des communs appliqué à Berlin, mais aussi sur leur contexte global d'émergence.

NOTRE INTERLOCUTRICE ...

Dr. Mary Dellenbaugh est enseignante-chercheuse au sein du Georg Simmel Urban Study Group à l'Université Humboldt de Berlin et fournit également un travail de conseil aux institutions et aux entreprises privées. Elle a une approche multiple des communs, notamment économique, sociale et politique. Elle termine actuellement un livre sur les communs présentant neuf cas à travers l'Europe, dont un à Berlin. Elle s'intéresse notamment aux rapports entre les institutions et les communs.

LE RAPPORT À L'INSTITUTION :

Selon Dellenbaugh, seuls trois villes ont mis en place un cadre législatif des communs : Bologne (Italie), Utrecht (Pays-Bas) et Gdańsk (Pologne). Pour elle, Berlin est bien loin de ce modèle, puisque les institutions d'aménagement et d'urbanisme fonctionnent de manière *top-down*. Néanmoins la ville cherche toujours un cadre pour enrichir la relation entre citoyens et institutions. Une des initiatives a par exemple été réalisée dans la maison des statistiques situé à Alexander Platz, où les décisions concernant cette entité sont prises démocratiquement : chaque personne possède une voix.

Dellenbaugh remarque que le mouvement des communs à Berlin se caractérise davantage comme un procès émancipateur, une lutte contre les institutions, héritée du mouvement des squatters dans les années 1970. Elle suggère que cet emballage du mouvement n'est pas politiquement utile, cette façon de procéder est même plutôt contradictoire, dans la mesure où il sera plus difficile de faire accepter un projet dans la confrontation « *The more radical the position, the harder it's to be accepted by the establishment, even if the idea is good* » (« *Le plus radicalement vous vous positionnez, le plus difficile il sera de faire accepter l'idée aux institutions, même si c'est une bonne idée* »). La position ferme du discours des communs à Berlin est dû à ses racines dans les mouvements socio-écologiques, de gauche, résistants au capitalisme.

En ce qui concerne le positionnement politique, elle indique que quelques structures des communs ont plus de succès dans certains pays et qu'elles y sont parfois déjà institutionnalisées. Par exemple, les coopératives sont très courantes au Danemark et dans de nombreux domaines. Cette pratique n'a rien de révolutionnaire ou de radical, ainsi des communs comme des coopératives d'énergie éolienne sont créées sans aucune inquiétude. Enfin, elle accentue la nécessité des outils inclusifs au sein des communs, afin d'exploiter les instruments du marché et de l'État.

LE RAPPORT À LA SOCIÉTÉ :

Dellenbaugh indique que dans la société agraire, les gens avaient des liens familiaux et communautaires qui constituaient un "filet de sécurité". Dans la société industrielle, avec la montée de l'individualisme, l'État Providence a pris la place de ces liens. Selon elle, les raisons de fond de la résurgence des communs sont sous-tendues par le retrait de ce dernier. Il n'est plus présent pour collecter les risques, les individus en ressortent fragilisés. Ainsi, la création des communs permet de recréer cette collectivisation des risques par un réseau solidaire. Il permet aussi de créer un capital social, en sens bourdieusien du terme, dans une conjoncture où la ville anonymise les individus.

Les instruments pour la création des communs ne peuvent être fournis par les institutions, car ils sont un endroit de prise de pouvoir pour les citoyens. Dellenbaugh décrit ce processus comme une action " grass-roots ", c'est-à-dire initiée par les habitants. La mise en réseau des communs est cruciale pour leur développement, car les savoir-faire de chacun est une ressource partagée entre tous.

Selon ses dires, c'est une démarche effrayante pour les institutions, que de donner du pouvoir aux citoyens. Cependant, les pouvoirs publics peuvent prendre part au réseau des communs en les connectant entre eux.

Elle insiste en outre sur le fait qu'au-delà de temporalité et de spatialité, les bases juridiques sont indispensables au développement de ces structures. Elle remarque que les communs peuvent avoir différentes échelles et ne sont pas seulement des initiatives locales. Plus le groupe est grand, plus les règles sont formalisées. D'autre part, les initiatives temporaires ne sont pas des communs selon elle, car cette forme d'occupation est toujours bénéfique au marché libéral, dans le sens où elle ne fait que garder un lieu, qui pourra par la suite être récupéré et valorisé foncièrement. À cet égard, elle est sceptique quant aux communs qui se forment dans des contextes d'urbanisme transitoire. Elle est fermement contre les projets temporaires qui servent les enjeux du marché en occupant un lieu en le valorisant foncièrement, avant qu'il soit exploité par le marché.

Enfin, elle nous indique que la formation des communs est une forme véritable de prise de pouvoir pour les citoyens.

NOTRE INTERLOCUTRICE ...

Silke Helfrich est activiste et co-fondatrice de "Commons Strategies Group" avec Michel Bauwens et David Bollier. Elle a une approche empirique des communs, découlant de ces observations sur le terrain et de ces études de cas. Elle est co-éditrice de deux livres qui répertorient différentes structures de communs, en détaillant leurs modèles et les pratiques propres à chaque cas.

Selon son analyse, les communs relèvent de différentes pratiques et ressources. L'engagement social autour de la gestion des ressources, de manière équitable et inclusive, est un élément qui revient souvent parmi les communs.

Elle observe que même si les communs sont peu connus du grand public, on les retrouve partout. C'est le sujet de son nouveau livre qui entreprend d'exporter comment les communs occupent actuellement nos vies, sans que nous nous en rendions compte pour autant. Cependant, elle appuie sur l'indispensabilité de nommer ces pratiques en tant que « communs » et sur le fait d'être conscient de la nature de ceux-ci, pour permettre leur succès.

Dans sa vision, les pouvoirs publics à terme auraient de moins en moins d'importance, si le réseau des communs est alimenté et que des échanges intenses s'y produisent. Alors la dépendance aux institutions deviendrait moindre, et les ressources aujourd'hui fournies par les institutions seraient fournies par les autres communs. C'est une vision d'un réseau des communs qui est capable d'entreprendre indépendamment des institutions de l'État et du marché libéral.

NOTRE INTERLOCUTRICE ...

Dr. Bianca Herlo pour le Design Research Lab à l'Université des Arts de Berlin. Le Design Research Lab travaille sur des projets de recherche interdisciplinaire en design qui permettent de combler l'écart entre les innovations technologiques et les besoins des habitants. Notamment, le pôle d'innovation sociale examine les dimensions sociales et politiques du design, en concevant des outils à la disposition des communautés sous-représentées et défavorisées pour l'activisme et l'inclusion des résidents dans des strates de prise de décision de la ville afin de rendre la démocratie « possible ».

Pour cette raison, il travaille à proximité de la société civile allemande, afin d'assurer l'inclusion d'un large éventail de citoyens dans les processus décisionnels, qui sont de plus en plus numérisés. La numérisation de tels processus favorise la participation, mais entraîne également une fracture numérique qui repose sur la difficulté d'accès des individus aux outils informatiques. MAZI / Berlin est un projet pilote qui explore la relation entre les technologies de réseau, l'action civique, les biens communs et l'apprentissage informel. À travers ce projet, ils ont construit un réseau digital local avec des personnes n'étant pas des professionnels de l'informatique.

Le but est de construire une ressource locale comme un processus local (c'est-à-dire qui est construit et géré localement). Un des problèmes a été de développer la technologie avec les militants, puisqu'il a été question des limites que doit avoir celle-ci (en matière d'accès notamment).

« Social living labs » un autre projet initié par le Design Research Lab, il se focalise sur la fourniture des outils numériques dans le but de former les individus à la connaissance de projets démocratiques. Ils pourront ainsi initier leur propre projet auto-organisé. Pour ce faire, ils réunissent les différents partis prenants, avec lesquels ils conçoivent et créent les outils de communication avec la participation des habitants.

3 - L'ESPACE PUBLIC EN COMMUN

MODEL SPACES



- lk@clubcommission.de
- +49 017624316311

- **STATUT** : Regroupement d'associations
- **ÉCHELLE D'ACTION** : Land de Berlin, mais ils souhaitent répandre le modèle à l'Allemagne et l'Europe
- **OBJECTIFS** : Trouver des lieux permettant aux jeunes d'expérimenter dans des espaces ouverts et d'organiser des événements festifs type clubbing.
- **ACTIVITÉS** : Recherches d'espaces libres pour des événements extérieurs
- **FINANCEMENT** : Recherche financée par le Senate of Culture in Europe



UN ASPECT ESSENTIEL DE LA VILLE DE BERLIN

La ville de Berlin est bien connue pour son aspect festif, le clubbing est une pratique bien imprégnée, attirant de nombreux jeunes européens. Cependant, rares sont les espaces urbains qui permettent d'accueillir de tels événements. De plus, il est très difficile, notamment pour les jeunes, d'obtenir les autorisations nécessaires pour les organiser. Ainsi, de plus en plus de ces fêtes sont organisées illégalement, posant des problèmes de sécurité pour ses participants.

Dans cette optique, Model Spaces se donne pour mission de trouver des lieux propices à ces pratiques. Ils promeuvent ainsi un accès à tous et en toute sécurité, dans le respect du voisinage. Pour ce faire, cette structure recherche des lieux, par le biais de la cartographie notamment, où les jeunes peuvent organiser des "raves" avec le moins de nuisances possibles et en garantissant la sécurité de tous. Ces lieux sont éloignés d'environ 300 à 400 mètres des zones d'habitation, mais restant en zone urbaine, afin de pouvoir accéder rapidement à des services, mais aussi au secours en cas de besoin (notamment des hôpitaux).

Deux lieux d'expérimentations ont déjà été trouvés à Berlin. Leur volonté et d'en rechercher d'autres, et d'étendre le modèle au delà du Land.

UNE CHARTE POUR LA BONNE TENUE DES ÉVÉNEMENTS

Une charte des usagers a été créée par Model Spaces, retraçant les comportements à observer au cours des événements. Ils conseillent de tenir les événements entre 10h et 22h, afin d'éviter les plaintes pour les nuisances sonore et de mesurer le son à différents moments, entre autres. Des tables-rondes sont également organisées tous les mois pour échanger des conseils portant essentiellement sur le plan légal de l'organisation d'événements en plein air.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE MODEL SPACE, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Pour Model Spaces, l'art est un bien commun accessible à tous, c'est à travers ce prisme qu'ils ont construit leur projet. Les événements en devenant légaux, sont accessibles à plus de personnes, notamment aux plus fragiles qui auront dès lors des conditions de sécurité plus adaptées.

LES FORCES

- la création d'espaces pour des pratiques courantes mais illégales
 - une plus grande sécurité
 - un bonus pour le tourisme de clubbing

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- le manque d'espaces urbains permettant ce genre de rassemblements

LES FAIBLESSES

KOLLE 37

TERRAIN D'AVENTURES



- lkolle37@netzwerkspielkultur.de
www.kolle37.de
page facebook : Kolle 37

- **STATUT** : Terrain de jeu d'aventure créé en 1989 au coeur du quartier Prenzlauer Berg
- **ÉCHELLE D'ACTION** : Ouverture sur le quartier mais lieu unique dans toute la ville.
- **OBJECTIFS** : promouvoir l'autonomie, l'inclusion des enfants et la protection de l'environnement à travers le jeu
- **ACTIVITÉS** : Kolle 37 propose des jeux multiples en autonomie pour les enfants, principalement autour de la construction, ils ont accès à tout un panel d'outils, sous la supervision d'animateurs.
- **FINANCEMENT** : la structure est essentiellement financée par des dons. Une partie des coûts est supporté par des financements institutionnels.

L'APPRENTISSAGE PAR LE JEU

Cette structure offre son milieu gratuitement aux enfants de 6 à 16 ans pour qu'ils puissent expérimenter en toute liberté mais aussi en sécurité : cinq animateurs sont présents pour les encadrer. Le jeu permet aux enfants de se développer en apprenant l'égalité, la participation et l'autodétermination, qui sont des principes appliqués aux travaux de Kolle 37. La liberté laissée aux enfants permet qu'ils s'intègrent dans une société diversifiée, mais aussi d'apprendre le respect mutuel. L'installation offre un espace ouvert, qui permet une variété d'activités. Un terrain de jeu fournit d'abord et avant tout un espace ouvert dont la principale caractéristique, comparé à d'autres terrains de jeux, est d'être modifiable et personnalisable par les actions des enfants. En outre, c'est un lieu permettant des rencontres, mais aussi de disposer d'un lieu de repos, de discussion ou de retraite. Les terrains de jeux supervisés par un enseignement offrent des espaces au sein desquels les enfants peuvent découvrir, expérimenter et se développer.

UN ESPACE OUVERT À TOUS

Le principe d'ouverture comprend l'accessibilité et la disponibilité spatiale ainsi que l'ouverture d'esprit pour tous les jeunes. La diversité des activités fait partie de l'ouverture afin d'offrir à autant d'enfants ayant des besoins différents un lieu attrayant pour passer leur temps libre. Dans ce sens, chacun est libre de participer financièrement ou non. Les visites sont libres, tout le monde peut venir aux heures d'ouverture.

Cet espace est un lieu de vie et de communication dans le quartier, qui offre de nombreuses opportunités aux personnes de toutes générations. Le concept du terrain de jeu s'appuie sur les conditions de vie de leurs destinataires. Les principes d'orientation dans le monde réel et dans l'espace social prennent en compte les expériences immédiates des enfants dans leur environnement.

L'INTÉGRATION DES ENFANTS

Les animateurs ne considèrent pas les enfants et les adolescents comme des objets de la tutelle des adultes, mais comme des personnes égales, qui participent autant que possible à l'organisation de la vie du lieu. Leur droit à l'autodétermination, comme celui de tout être humain, est respecté dans la mesure où il n'affecte pas les autres. Dans cette idée, les enfants devraient avoir la possibilité de participer, de prendre les choses en main, d'organiser, de structurer et de prendre leurs responsabilités. La participation offre un champ d'apprentissage de la pratique de l'action démocratique. Des éléments tels que la participation, la codétermination et l'autogestion favorisent la maturité, l'intérêt, l'engagement, l'identification et la confiance en soi.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE KOLLE 37, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Ce qui paraît intéressant dans cette structure est l'intégration des enfants aux activités mais aussi aux processus de décision. Leur intégration est un thème qui est revenu dans plusieurs de nos visites, notamment dans l'habitat participatif. Ce projet est un bon exemple de la faisabilité de ce principe.

En outre, le terrain de jeu est ouvert à tous dans la limite d'âge, bien qu'une journée famille soit organisé le samedi, et dans la gratuité, bien que les dons soient possibles.

LES FORCES

- ouverture sur le quartier
 - Inclusion sociale
 - Intégration des enfants

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- modèle qui peut être difficile à importer, du fait des normes françaises de sécurité

LES FAIBLESSES





4 - LES ESPACES VERTS

GLEISDREICK PARK



• Möckernstraße 26, 10963 Berlin

- **STATUT** : Parc public, anciennement friche ferroviaire réinvestie par les habitants, puis récupéré en partie pour un projet immobilier
- **ÉCHELLE D'ACTION** : le quartier
- **OBJECTIFS** : aménager un espace vert de grande envergure reliant différents espaces du quartier voire de la ville.
- **ACTIVITÉS** : espace vert, habitat
- **FINANCEMENT** : fond privé pour le projet immobilier et public pour le parc



D'UNE VOLONTÉ CITOYENNE AU PROJET URBAIN

Ce parc était une ancienne zone industrielle ferroviaire inaccessible au public, bombardée pendant la Seconde Guerre Mondiale et inutilisée durant la guerre froide, bien qu'appartenant aux alliés. Dans les années 1970, la ville a un projet de construction de voie ferroviaire à grand vitesse sur le site, mais les habitants se réunissent pour bloquer le projet avec le slogan *"Green tangent instead of West tangent"* (*"Tangente verte au lieu de la tangente ouest"*). Ils imaginent un projet de parc sauvage reliant différentes parties de la ville. Mais la ville ne tient que partiellement compte de leurs demandes, et réduit la taille du parc pour mener un projet immobilier et la construction d'un parking. Le projet ne sera réalisé qu'au début des années 2000. La moitié de la zone est dédiée à la construction de logements par un promoteur privé, l'autre pour le parc. Celui-ci est divisé en deux parties : une aménagée, et une plus naturelle, dans laquelle des habitations plus ou moins informelles ont été conservées.

UN ORGANISME POUR LES PARCS BERLINOIS

Le groupe Grün Berlin, organisme municipal, gère ce parc ainsi que plusieurs autres dans Berlin, dont celui de Tempelhof. Il souhaite renforcer l'image de Berlin à travers leurs projets, se voulant emblématiques. Le processus de planification qu'ils établissent tentent de prendre en compte la participation du public (selon leur dire), mais aussi de l'utilisation et de l'exploitation des lieux.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE GLEISDREIECK PARK, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Le Gleisdreieck Park est à l'initiative des citoyens, qui se sont opposés à un projet proposé par la municipalité de Berlin. C'est une forme d'empowerment des citoyens, bien que leurs revendications n'ont été réalisées qu'en parti. La sauvegarde des habitations informelles est toutefois un pas en faveur des citoyens.

LES FORCES

- l'ouverture sur le quartier
- lieu de rencontre pour les habitants
- conservation de l'habitat informel

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- une grande partie du projet a été donné à un promoteur privé

LES FAIBLESSES

TEMPELHOFFER FELD

L'AÉROPORT REPENSÉ



- 12101 Berlin, Allemagne
- gruen-berlin.de/tempelhofer-feld

• **STATUT** : Parc public géré par Grün-Berlin - la compagnie municipale des espaces verts de Berlin, ancien aéroport de Berlin

• **ÉCHELLE D'ACTION** : Ville de Berlin

• **OBJECTIFS** : Maintenir les espaces verts au coeur de Berlin et conserver cet espace ouvert.

• **ACTIVITÉS** : Jardin partagé et espace vert public avec aires de repos, pelouses, etc.



Gigantesque projet du régime nazi et célèbre point de relais de l'Ouest pendant le Blocus de Berlin, l'aérodrome Tempelhof est aujourd'hui le plus grand parc de la capitale allemande. Depuis qu'il a été rendu au domaine public en mai 2010, le site a connu un usage intense par les berlinois, qui se sont par la suite rassemblés pour défendre le statut commun du parc.

UN GRAND VIDE URBAIN

Les 300 hectares de Tempelhof accueillent matériellement peu de choses : deux pistes principales revêtues en asphalt, des équipements d'aviation qui s'étalent de façon clairsemée, des chemins les reliant et le reste de l'espace laissé vierge.

Suivant sa fermeture et son retour au public, l'aéroport Tempelhof a offert une table rase à ciel ouvert aux habitants de Berlin.

Le paysagiste Martin Rein-Cano explique : *"[...] Aucun architecte paysagiste n'aurait été capable de mieux aménager le site, aussi indemne qu'il soit. Ce parc ne correspond pas aux concepts de beauté romantiques, mais ressemble à un vase vide. Cela donne vraiment envie aux visiteurs de faire quelque chose pour eux-mêmes."* (*"[...] Kein Landschaftsarchitekt hätte das Gelände besser planen können, so unangefasst, wie es ist. Dieser Park entspricht keinen romantischen Schönheitsvorstellungen, sondern ist wie ein leeres Gefäß. Das regt die Besucher unheimlich an, selbst etwas zu tun, selbst zu gestalten."*)

Ce caractère neutre de Tempelhof a en effet permis aux Berlinoises de se l'approprier facilement. Toutefois, la ville de Berlin prévoyait dans un plan rendu public en 2011 un projet immobilier s'étendant sur un quart de l'ancien aéroport. En retour, l'initiative citoyenne "100% Tempelhof" a porté le sujet au référendum en 2014, où 64% des berlinois ont voté contre le développement immobilier. Par conséquent, la loi pour la préservation de Tempelhofer Feld est mise au point et restera en vigueur jusqu'en 2024.

Cette loi protège la superficie totale du parc : la partie intérieure est dédiée à la conservation du paysage de prairies ouvertes, de sa faune et sa flore caractéristiques, le champ extérieur est destiné à des utilisations temporaires et continues, à des initiatives d'engagement civique, à des activités et à d'autres services.

VERS LE GRAND BIEN COMMUN

Depuis la réussite du référendum, le discours des acteurs de la ville sur Tempelhofer Feld insiste sur l'indispensabilité de la participation citoyenne dans son aménagement, sur le maintien de sa biodiversité, sur son importance historique, etc.

Ainsi et conformément à la loi pour la préservation de Tempelhofer Feld, de 2014 à 2016, les berlinois ont collaboré avec le Département du développement urbain et de l'environnement du Sénat et Grün Berlin GmbH pour élaborer un plan de développement et de conservation du parc.

Ce plan comprend également un modèle participatif permettant de garantir la participation continue des berlinois au projet Tempelhofer Feld. Pour ce faire, de nombreux outils de participation sont mis à disposition.

Aujourd'hui le parc accueille de nombreuses activités mais aussi des usages spontanés, des événements culturels ou encore que des projets sociaux.

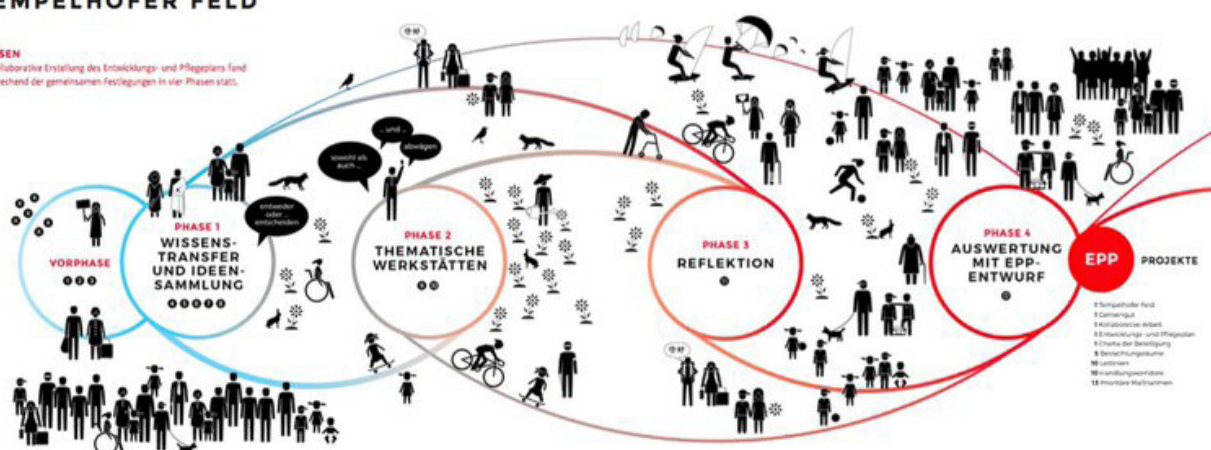
Des terrains sont consacrés à des usages délimités afin de minimiser la perturbation entre les différentes activités. Des projets culturels ou artistiques qui sont choisis selon les principes d'un budget participatif animent le terrain. Le parc abrite également le plus grand refuge pour immigrés en Allemagne.

Enfin, de nouvelles initiatives se forment autour de Tempelhofer Feld, comme "THF.Vision" qui visent à mettre en valeur l'expérience des communs pour l'avenir.

BETEILIGUNGSMODELL TEMPELHOFFER FELD

PHASEN

Die kollaborative Erstellung des Entwicklungs- und Pflegeplans fand entsprechend der gemeinsamen Festlegungen in vier Phasen statt.



© Grün Berlin, <http://gruen-berlin.de>



LEGENDE

- Info-Box
- Information pavilion / Information about Field Development
- Park Supervision / Service T 030 70 03 06-88
- Observation Point
- WC
- Handicapped accessible WC
- Year-Round Refreshments
- Temporary / Mobile Refreshments
- Sea of meadows - Tempelhofer Feld is an important habitat for animals and plants.
- Dog exercise area
- BBQ area
- Skate park / Granite sculpture
- Wind sports area for kitesandboarding and kitebuggy
- Cycling
- Skating
- Soccer field
- Basketball
- Table tennis
- Lawn bowling
- Model cars
- Entrance
- Handicapped accessible entrance
- Handicapped accessible parking
- Former airport runways and landing strips ca. 2 km
- Ring path ca. 6 km

© Grün Berlin, <http://gruen-berlin.de>

BERLIN

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE TEMPELHOFFER FELD, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Cet exemple nous montre que les habitants ont le pouvoir d'animer le plus grand parc de leur ville. Le caractère de table rase peut parfois faciliter l'appropriation des communs.

LES FORCES

- Maintien d'un espace vert par un référendum
- Engagement des habitants à l'échelle de la ville
 - Abondance et adaptabilité de l'espace

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- Pression foncière toujours présente

LES FAIBLESSES

PRINZESSINNENGARTEN



• Prinzenstraße 35-38, 10969 Berlin

- **STATUT** : association
- **ÉCHELLE D'ACTION** : Quartier de Kreuzberg
- **OBJECTIFS** : donner un espace de vie au quartier et le partage de connaissance
- **ACTIVITÉS** : jardins partagés
- **FINANCEMENT** : auto-financé

UN PROJET INCERTAIN DANS LE TEMPS

Prinzessinnengarten est un jardin partagé créé en 2009, après l'obtention d'un contrat de location d'un an sur une parcelle dans le quartier de Kreuzberg, nouvel espace huppé de la ville, où les prix du foncier explosent. Le site est nettoyé par une centaine de volontaires pour permettre l'ouverture de sa première activité l'année suivante, à savoir son café. En 2011, un restaurant ouvre également ses portes.

En 2012, alors que le bail se termine, une pétition est lancée pour contrer la privatisation du terrain avec une vente. Ils rassemblent au total 30174 signatures, permettant un transfert de la parcelle depuis la municipalité de Berlin vers la municipalité du quartier de Kreuzberg. Le contrat de location est alors renouvelé pour une durée de six ans.

En 2013, l'association Common Grounds est créée pour intégrer le concept des communs au jardin partagé. Dans cette optique, la plateforme Nachbarschaftsakademie ("Académie de quartier") est mise en disposition des habitants en 2015 pour leur permettre de s'organiser entre eux et de partager leurs connaissances.

Cependant, le contrat de location de Prinzessinnengarten prendra fin cette année, c'est pourquoi ils sont aujourd'hui à la recherche d'un nouveau modèle de propriété pour faire perdurer le jardin. L'une des pistes serait un bail de 99 ans délivré par la mairie. Seulement la pression économique dû à l'augmentation des prix du foncier est forte. De ce fait, il semble difficile d'envisager une telle opportunité pour les gestionnaire du projet. Cependant, Prinzessinnengarten est grandement apprécié dans le quartier ainsi, Elizabeth Calderon, anciennement l'un des gestionnaire de Prinzessinnengarten, nous indique qu' "*aucun politicien ne veut être à l'origine de la destruction du jardin*".

LES VALEURS DERRIÈRE LE JARDIN

Le jardinage urbain permet une production de fruits et légumes, que les habitants peuvent venir acheter. Les personnes participant au jardin gagnent des réductions sur les produits, leur permettant une alimentation saine et locale.

En outre, ce jardin s'inscrit dans l'idée de limitation du changement climatique, en intégrant la nature en ville, en limitant les émissions de gaz à effet de serre à travers l'utilisation de circuits courts dans Berlin même ou encore en favorisant la diversité biologique.

Prinzessinnengarten revendique également une orientation sociale importante. En effet, les quelques 60000 visiteurs annuels, dont 1000 volontaires, peuvent partager les connaissances et par là, participer à la création d'une communauté autour de ce lieu et dans le quartier.

Enfin, Prinzessinnengarten se veut économiquement durable, avec une autonomie financière totale. Actuellement, les légumes produits sont vendus au marché, mais servent également pour le restaurant. Toutes les recettes sont utilisées pour faire perdurer le jardin.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE PRINZESSINNENGARTEN, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Ce jardin est vecteur de lien social dans le quartier. Les riverains peuvent s'y rendre pour passer du temps, rencontrer du monde, en apprendre plus sur le jardinage mais aussi sur les valeurs qui entourent le concept.

Prinzessinnengarten a vocation à être financièrement durable, lui permettant de se trouver en autonomie et à ne pas dépendre des financements publics ou par d'autres organismes. Ils peuvent ainsi être entièrement en auto-gestion.

LES FORCES

- partage des connaissances entre les visiteurs
 - une ouverture sur le quartier
 - autonomie financière

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- limitation du projet dans le temps du fait de la précarité du bail

LES FAIBLESSES



5 - SERVICES URBAINS

BERLINER ENERGIETISCH



- Greifswalder Str. 4, 10405 Berlin
- Tél : +49 30 24357803
- <http://www.berliner-energietisch.net>

- **STATUT** : Rassemblement d'associations
- **ÉCHELLE D'ACTION** : Land de Berlin
- **OBJECTIFS** : Remunicipaliser la distribution d'énergie. Un apport en énergie plus égalitaire.
- **ACTIVITÉS** : Elaboration d'un référendum pour parvenir à son objectif. Sensibilisation citoyenne autour de la question des énergies et de leurs place dans la transition énergétique.

D'UNE VOLONTÉ ÉCOLOGIQUE À POLITIQUE

La Berliner Energietisch / Energy Round Table est créée en 2011, par le rassemblement de plusieurs associations sensibles à la question de la gestion de l'énergie. Ce regroupement a pour principale cause la remunicipalisation de la distribution d'énergie, après que le Land de Berlin ait décidé de privatiser ce service. Il porte comme revendications la transition vers les énergies renouvelables, mais également un accès plus équitable à ces ressources pour tous les citoyens, en proposant des prix abordables et adaptés aux ressources financières de chacun. Pour ce faire, les énergies ne doivent plus être un produit commercialisé par les grandes entreprises, mais un bien commun accessible à tous. La précarité énergétique est une actualité sévissant pour les ménages précaires de Berlin, c'est aussi une des causes de cette organisation que de leur ouvrir un droit plus stable quant à l'accès à ces ressources.

Un autre principe est que les bénéfices pouvant être dégagés de cette activité doivent rester à Berlin, permettant une source de revenu supplémentaire. En outre, le réseau serait géré démocratiquement, c'est-à-dire que les citoyens pourraient participer au processus de décisions.

Dans la même attention, son fonctionnement serait totalement transparent, en présentant clairement son fonctionnement. Aussi, deux entreprises communales seraient créées, une fournissant l'énergie, l'autre serait gestionnaire du réseau de distribution, pour éviter un monopole, qui permettrait alors de moduler les prix à son bon vouloir et empêcher les petits producteurs d'énergies (une personne possédant un éolienne par exemple) de se brancher au réseau .

DU MANQUE DE DÉMOCRATIE

Pour arriver à ces fins, Berliner Energietisch Round Table a fait advenir un référendum après une collecte de signature dans les rues de Berlin entre 2012 et 2013, nécessaire pour la tenue de l'événement. Des conférences de presse ont également été organisées pour sensibiliser les citoyens à la question. En 2012, le Sénat de Berlin déclare la proposition de "Volksbegehren" ("pétition") acceptée sans limite. La collecte reprend tout de même après cette annonce, pour se terminer en juin 2013 avec plus de 227 748 signatures collectées. Le référendum était censé se tenir en juin en même temps qu'un vote important pour la ville, permettant un plus grand nombre de votants pour eux.

Cependant, la ville repousse l'événement au 3 novembre, ce qui induit un nombre de votants beaucoup plus faible, ne permettant pas d'atteindre le nombre nécessaire pour faire valider la décision, c'est-à-dire 25% de la population. Le référendum, bien que le "oui" l'emporte à 83%, ne permet pas la remunicipalisation de la distribution d'énergie.

Ainsi, Berliner Energietisch accuse la municipalité d'avoir déplacé le référendum pour empêcher l'adoption de leur requête. Ils ont donc engagé des poursuites judiciaires contre la ville depuis 2013, censées aboutir cette année.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DU BERLINER ENERGIE TISCH ROUND TABLE, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

La Berliner Energietisch Round table souhaite faire de l'énergie et de sa distribution un bien commun qui sera à disposition de tous, malgré les moyens de chacun. Ce système permet de remédier à la précarité énergétique prégnante, en donnant un accès plus juste à ces ressources.

LES FORCES

- le passage aux énergies renouvelables
- une démocratie participative tout en transparence
- un accès socialement juste à une ressource vitale

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- une mise en place difficile du fait des lois européennes obligeant à la libéralisation du marché

LES FAIBLESSES

6 - LOGEMENTS COLLECTIFS

Durant son industrialisation, Berlin se structure à travers les “Mietskasernen” qui sont des immeubles comprenant une cour, avec dans les étages des bâtiments, de l’habitat locatif et au rez-de-chaussée, des locaux d’activité industrielle ou artisanale. Outre les conditions de vie précaires, le partage des logements et la mixité fonctionnelle marquait le mode de vie dans ces logements typiquement berlinois.

Se sont ces immeubles qui ont accueilli pendant les années 1970 les premiers squats, mouvement qui s’est ensuite étendu au reste de l’Allemagne. Ainsi, les racines du modèle dominant du logement collectif peuvent être trouvées dans le mouvement du squat, notamment celles de Mietshäuser Syndikat, qui a été fondé par les squatters de l’usine Grether à Freiburg.

MIETSHÄUSER SYNDIKAT



• www.syndikat.org/fr/

- **STATUT** : Association
- **ÉCHELLE D’ACTION** : Allemagne
- **OBJECTIFS** : Logement sûr et abordable pour tous
- **ACTIVITÉS** : Participation aux projets de logements collectifs
Conseil aux projets de logements collectifs, mise-en-réseau
- **FINANCEMENT** : Tous projets adhérents à Mietshäuser Syndikat doivent payer une contribution, sous le nom de fond de solidarité servant à initier d’autres projets.

Bettina Barthel, représentante de Mietshäuser Syndikat à Berlin résume la naissance de leur modèle de logement collectif de la manière suivante : *“Nous avons vu que les anciens squats se revendaient une fois que le prix de l’immobilier augmentait. Afin d’éviter ceci, un modèle de propriété est mis au point, qui prive le marché du bien pour toujours.”* Effectivement, le modèle du Mietshäuser Syndikat est à double tranchant car en privant le marché de la vente du bien, il dépossède également l’habitant de l’éventualité de devenir propriétaire.

Pour cette raison, le Mietshäuser Syndikat demande dès la première rencontre *“Êtes-vous prêts à vivre sans propriété privé?”*; mais également *“voulez-vous rejoindre à un réseau solidaire, avec d’autres projets de logement collectif?”*; *“comprenez-vous ce que signifie vivre en autogestion?”*. Mietshäuser Syndikat propose ainsi un triple modèle qui comprend le financement, la mise-en-réseau et le mode de vie au sein des logements collectifs.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SINGULIER

Selon ce modèle, la propriété du logement collectif est attribué à une SARL, qui est créée en partenariat entre les habitants et le Mietshäuser Syndikat. Les habitants prennent part dans le SARL par l’intermédiaire d’une association, ce qui signifie qu’aucun particulier ne possède le bien directement.

Le financement de chaque projet du Mietshäuser Syndikat se fait à la fois par des crédits bancaires et par des prêts directs. La seule contribution financière directe du Syndikat aux projets intervient au cours de la création de la SARL, dans laquelle il possède 49% des actions, ce qui lui donne un droit au veto concernant la vente des logements. Le reste des coûts doit être pris en charge par les habitants, par le biais de prêts, c’est-à-dire les 51% des actions restantes de la SARL, l’achat du bien, les travaux et l’entretien du logement.

En outre, le Mietshäuser Syndikat refuse tout financement provenant de fonds personnels, afin d’assurer l’inclusion des individus qui n’ont a priori aucun capital. Tous les coûts du projet sont donc compensés par un financement externe. Une grande partie est supportée par des crédits bancaires, généralement fournis par des banques solidaires, qui ont l’habitude de financer les projets du Mietshäuser Syndikat. L’autre partie est approvisionnée par des prêts directs provenant de proches des habitants ou de fondations qui sont mises en contact par le Syndikat.

En parallèle, il fournit les outils de budgétisation et de financement ainsi que juridique et architecturale ce qui permet aux occupants d’adapter leur projet selon leurs moyens.

L'IMPORTANCE DU RÉSEAU

Tout projet appliquant ce modèle devient en même temps membre de l'association du Mietshäuser Syndikat constituant un réseau de presque 140 logements collectifs. Ce réseau se réunit autour d'une assemblée générale deux à trois fois par an, afin de prendre les décisions comme l'acceptation de nouveaux membres ou le lancement de nouveaux projets.

Faire partie du réseau du Mietshäuser Syndikat implique également de contribuer au fond solidaire, qui est une caisse commune servant à initier de nouveaux projets. La détention de 49% des actions de chaque SARL est permise par le fond solidaire (une partie des loyers payés par tous les projets de logements) servant à maintenir l'activité administrative et publicitaire du Syndikat, ainsi que le financement du seul salarié de l'association.

Grâce à ce fond, il prévoit d'initier dix nouveaux projets chaque année. Pour chaque logement collectif, cette contribution commence par une mensualité de 10 centimes par mètre carré, augmentant chaque année de 0,5 % du prix du loyer. L'augmentation de la contribution de solidarité est suspendue dès que les loyers atteignent 80 % du prix du marché locatif local.

Enfin, le troisième trait commun à tous projets est l'envie de vivre ensemble et de partager un espace qui permet de mener des projets personnels et sociaux en parallèle. Nous avons visité un projet du Mietshäuser Syndikat à Berlin qui fait exemple concret de cette envie, le Burge 17.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DU MIETSHÄUSER SYNDIKAT, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Le but final du Mietshäuser Syndikat est de rendre accessible à tous le logement. En retirant du marché immobilier ces bâtiments, les adhérents du Mietshäuser Syndikat permettent un leur échelle de limiter la hausse des prix des loyers et du foncier. En outre, le mode de vie plébiscité se veut collectif et inclusif, bien que les bâtiments restent privés dans leur essence.

LES FORCES

- une mise en réseau des différents projets d'habitat collectif, permettant de les renforcer et d'assurer une certaine sécurité financière à travers le fond solidaire
 - un mode de vie collectif et inclusif
 - un accès abordable au logement pour tous

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- achat parfois difficile de logements du fait de la hausse des prix de l'immobilier et du foncier

LES FAIBLESSES



© Logement Collectif Ligsalz8, <https://ligsalz8.de/>

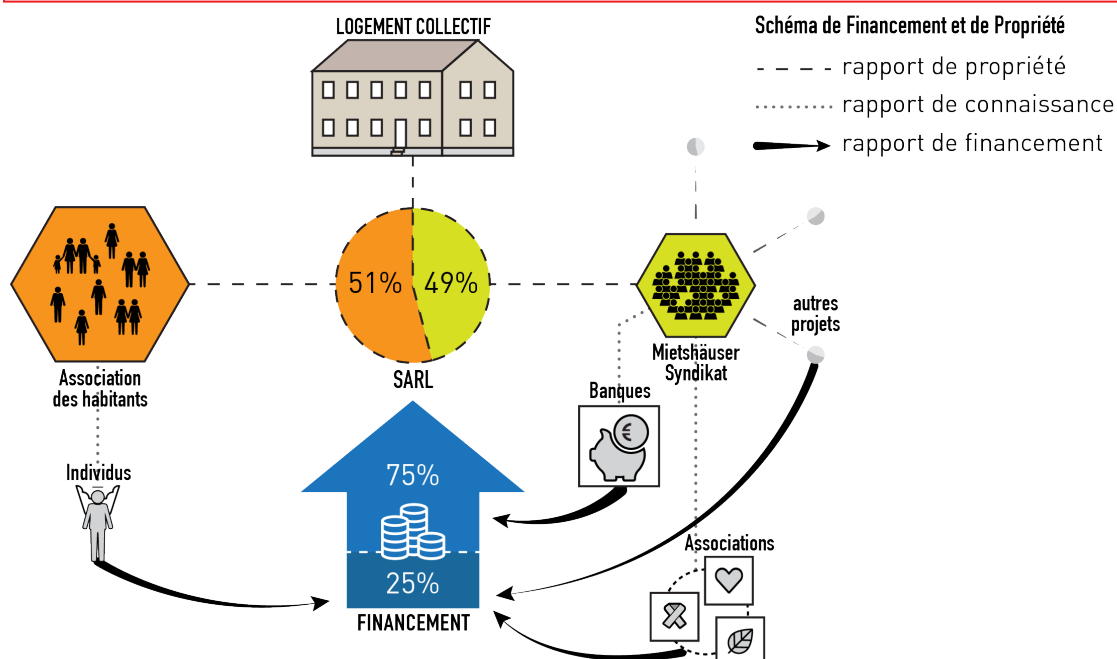
BERLIN

BURGE 17



• burge.li

- **STATUT** : Combinaison SARL - Association
- **ÉCHELLE D'ACTION** : Quartier
- **OBJECTIFS** : Vivre ensemble, se permettre un logement, inclure les enfants dans la vie collective
- **ACTIVITÉS** : Habitation ; événements festifs ; utilisation des espaces communs pour des projets sociaux et politiques ; point accueil dans le quartier
- **FINANCEMENT** : prêts directs et crédit bancaire



Le projet de Burge 17 débute en 2012, avec la réunion de huit mis souhaitant vivre en communauté. Pour ce faire, ils intègrent le Mietshäuser Syndikat en 2013, qui leur permet d'agrandir leur groupe. La même année, ils acquièrent aux enchères un bâtiment utilisé par la compagnie des eaux de Berlin pour abriter ses travailleurs et où un garage occupait le rez-de-chaussée, les nouveaux habitants ont donc dû le réaménager partiellement. Ils commencent les travaux en 2014, les derniers habitants ont pu emménager en 2015.

UN PROJET DE VIE COLLECTIVE

L'espace destiné à la vie collective se trouve au rez-de-chaussée, où se tenait précédemment un grand garage avec des douches et un bureau, désormais devenu une grande pièce commune, une cuisine, une salle pour les enfants, auxquels s'ajouteront bientôt une chambre d'amis et une salle de bain. Cet espace a pour vocation d'accueillir des projets sociaux et communautaires ouverts à tous et particulièrement aux habitants du quartier. Pour ce faire, ils organisent des événements ouverts à tous tels que des Kufäs (cuisine pour tous), des nuits ciné, des fêtes de quartier. Burge 17 propose également des offres orientées vers des enjeux sociaux et écologiques comme un point de relais AMAP ou encore des tris alimentaires destinés aux ménages précaires de Berlin.

Concernant le rapport avec le voisinage, les relations ont au départ été quelque peu tendues, du fait des nuisances liées au travaux, qui intervenaient même le week-end (du au fait que les habitants réalisaient eux-mêmes certaines tâches). La population du quartier étant plutôt âgée et conservatrice, elle était dans un premier temps sceptique. Aujourd'hui, Burge 17 a été accepté dans le quartier. Ils tentent de faire des efforts de communication pour inciter les riverains à se rendre aux événements organisés, ce qui semble porter ses fruits.

Quant aux logements, des unités autonomes ont été réaménagées, allant du trois pièces pour une famille, aux logements pouvant accueillir huit personnes. Le dernier étage accueille le plus grand appartement, comprenant une pièce à vivre avec cuisine, une partie pour une famille avec deux enfants et quatre autres chambres, créant un espace de vie peu commun entre une cellule familiale et des personnes isolées.

Les habitants de l'immeuble peuvent avoir deux types de situations :

les sous-locataires qui viennent d'emménager dans le bâtiment et qui sont soumis à une période d'essai pour devenir membre de l'association. Ils peuvent toutefois rester dans cette situation s'ils le souhaitent.

Les membres de l'association, qui possèdent tous un vote dans les décisions prises pour le bâtiment.

Pour les décisions menées sur et dans le bâtiment, elles sont prises par consensus entre les habitants qui ont le statut de membre. Cependant la vente du bâtiment est une décision qui doit être prise à l'unanimité du côté du Syndikat, qui rappelons, possède 49% de chaque SARL, et des habitants membres du logement collectif. Ainsi, la revente est impossible en pratique. Toutefois, les habitants ne s'engagent pas à vie et peuvent déménager ailleurs à tout moment, ce qui rend le retrait individuel possible.

LE SOUCIS DU FINANCEMENT

L'achat du bâtiment a été appuyé par l'aide du Mietshäuser Syndikat, qui a donné des conseils en matière de budgétisation, d'études préalables de décomposition de prix des travaux et d'échéancier de remboursement. Il a également conseillé les membres du Burge 17 sur les organismes susceptibles de les financer pour les crédits.

D'autre part, les membres sont en recherche constante de refinancement pour les dettes directes. Ils proposent ainsi à leurs proches ou à des fondations de financer par des prêts leur projet, qu'ils rembourseront dès que le créancier le demandera. Dans tous les cas, le SARL doit financer chaque mois 11 000 à 12 000 euros, comprenant les échéanciers des crédits, l'entretien et les dépenses collectives du bâtiment.

Cette somme est répartie comme loyer entre les foyers par un principe de volonté, ce qui signifie que chaque année, les habitants décident ensemble combien paiera chacun, selon leurs moyens respectifs. Ainsi, les loyers varient entre 250 € et 600 € par mois.

QU'EN RETENIR ...

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE DE BURGE 17, QU'EST-CE QUI FAIT LE COMMUN ?

Le Burge 17 met en avant un principe de vie en communauté, avec des appartements atypiques rassemblant des personnes dans des situations, familiales, économiques, etc. différentes.

Vivre en autogestion s'étend au-delà d'une indépendance administrative, le cas de Burge 17 nous montre que l'autonomie permet aux gens de réaliser des projets sociaux et de poursuivre des ambitions humanitaires qui sont parfois non compatibles aux contextes plus conventionnels de l'habitat.

En outre, les logements restent accessibles à tous. Les personnes les plus aisées peuvent payer un loyer plus élevé pour permettre aux plus précaires de payer moins.

Burge 17, par le biais du modèle de Mietshäuser Syndikat, a pu retenir un foncier qui provient d'une institution de l'État, alors même qu'il était destiné à revenir dans le marché immobilier, en proposant une voie alternative, celle des communs.

LES FORCES

- un logement accessible pour tous
- une démocratie interne au logement
- un retrait du bâtiment du marché immobilier

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- une ouverture limitée sur le quartier, puisque la propriété reste privée et l'accord des habitants est nécessaire pour y accéder
- le financement reste toujours un enjeu qui est soumis au climat économique

LES FAIBLESSES



7 - EVALUATION CRITIQUE

CETTE EXPLORATION À BERLIN NOUS A PERMIS :

- de rencontrer des personnes impliquées dans des projets collaboratifs pouvant être associés à des communs
- de comprendre la résurgence des communs dans le contexte berlinois

Peu des structures visitées se revendiquent comme communs. Comme nous avons pu l'évoquer au cours de nos rencontres avec les chercheuses et militantes, les communs se trouvent tout autour de nous, sans pour autant qu'ils soient nommés comme tels. Seul le Prinzessinnengarten a cette vocation à devenir commun, alors même que son caractère temporaire l'empêche d'être considéré de telle manière.

RAPPORT À LA VILLE

Grand nombre des projets rencontrés ne se trouvent pas en centre-ville, mais en reste à proximité. Cependant, la structure urbaine de Berlin reste singulière. Des grands espaces propices au développement de communs se sont vu libérés avec la chute du Mur permettant à des structures de s'y implanter.

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATIONS

La majorité de projets rencontrés semblent ne pas être financés par les autorités publiques et sont plus nécessitent de financements privés. L'autonomie financière est un enjeu important pour permettre une auto-gestion réussie.

DÉFINITIONS, PROFILS

Nous avons rencontré de nombreuses personnes étant à l'initiative de ces structures, issues du monde universitaire ou militantistes.

AMBITIONS SOCIÉTALES

Nombre de ces projets souhaitent rendre une ressource accessible à tous, notamment aux ménages les plus précaires, fouettés de plein fouet par l'augmentation diverse des prix dans le Land.



Beni comuni, Stefano Rodotà, juriste et politologue

L'attention pour les biens communs porte avec elle le besoin d'établir les critères pour leur identification. Question complexe et controversée. L'identification des biens communs implique également l'identification des sujets qui les gèrent et qui en bénéficient. Ce sont des choses qui expriment une utilité fonctionnelle pour l'exercice des droits fondamentaux et pour le libre développement de l'individu. De ce fait, il s'agit de biens soustraits à l'appropriation exclusive de la part de sujets publics ou privés et directement disponibles pour atteindre les objectifs susmentionnés.

An aerial photograph of a city, showing a dense urban area with a complex network of streets and buildings. A prominent feature is a large highway interchange with multiple overpasses and ramps, cutting through the city. The colors are muted, with a light green and grey overlay. The text is centered in the middle of the image.

L'ITALIE : [BIEN] COMMUN

Dans la langue italienne le terme français "communs" ou "commons" en anglais, est "**beni comuni**".
Le mot : "comuni" utilisé seul n'a pas le même sens.
Ainsi "beni comuni urbani" correspond à "communs urbains".

Cette étude sur l'Italie prend volontairement en compte seulement les aspects et les initiatives qui concernent les «biens communs» pour en expliciter les rapports et les formes institutionalisées entre administrations et citoyens, à travers les processus et les méthodes qui ont été élaborés, pour comprendre les systèmes et protocoles de montages de projets avec leurs dimensions méthodologique et juridique.

Ce travail traite de la ville de Naples et est approfondi pour la ville de Bologne, car si le phénomène s'est propagé à d'autres collectivités locales en Italie, Bologne et Naples restent emblématiques dans la mise en pratique de ces projets.

L'étude a été réalisée *ex-situ*, en combinant une littérature italienne et internationale, des entretiens téléphoniques en langue italienne.

Toutes les traductions de l'italien au français sont de l'auteur.

1 - LE CONCEPT DE [BIEN] COMMUN DANS LA CONSTITUTION ITALIENNE

Dans la Constitution de la République italienne l'expression «bien commun» n'apparaît pas, ce concept est exprimé avec d'autres formules: **«Intérêt de la communauté»** (article 32), **«intérêt général»** (articles 35, 42, 43, 118), **«utilité sociale»** et **«fins sociales»** (article 41), **«fonction sociale»** (Articles 41, 45), **«utilité générale»**(article 43), **«intérêt public»**(article 82). Ces expressions sont convergentes, elles s'intègrent l'une dans l'autre dans la construction cohérente de valeurs.

Article 3 *“Tous les citoyens ont une même dignité sociale et sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion, d'opinions politiques, de conditions personnelles et sociales. Il appartient à la République d'éliminer les obstacles d'ordre économique et social qui, en limitant de fait la liberté et l'égalité des citoyens, entravent le plein développement de la personne humaine et la participation effective de tous les travailleurs à l'organisation politique, économique et sociale du pays”.*

Articles 35 à 47 : La primauté de l'utilité sociale sur les intérêts privés. La Constitution italienne traite des relations de propriété pour affirmer que (art. 41) **«L'initiative économique privée est libre. Elle ne peut s'exercer en s'opposant à l'utilité sociale ou de manière à porter atteinte à la sécurité, à la liberté, à la dignité humaine. La loi détermine les programmes et les contrôles opportuns pour que l'activité économique publique et privée puisse être orientée et coordonnée vers des fins sociales».**

On y trouve la manifestation cohérente d'un état fondé sur le bien commun et non sur le profit de quelques-uns; sur la dignité de la personne et non sur son oppression.

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE DU 18 OCTOBRE 2001

Le nouvel article 118 introduit le principe de subsidiarité dans le champ de la répartition des fonctions administratives.

«L'État, les régions, les villes métropolitaines, les provinces et les communes encouragent l'initiative autonome des citoyens, agissant individuellement ou en tant que membres d'une association, pour l'exercice de toute activité d'intérêt général, sur la base du principe de subsidiarité».

2 - NAPLES, LE DÉFI À L'ORDRE JURIDIQUE

LE CONCEPT INSTITUTIONNALISÉ DU «BIEN COMMUN»

La municipalité de Naples a été la première ville en Italie à avoir créé un Service aux Biens Communs (Assessorato ai Beni Comuni) au sein du conseil municipal afin de renforcer la thématique des formes d'utilisation du patrimoine public au service de l'intérêt collectif.

En 2011, le statut municipal a ainsi été modifié et, parmi les objectifs et les valeurs fondamentales de la ville de Naples, la catégorie juridique du «bien commun», entendu dans sa disponibilité d'usage comme bien accessible, utilisable, partageable, disponible pour la représentation et la réalisation d'instances, de projections, de désirs reconnaissables des communautés établies et en état naissant (*collettività insediata e in cammino*), a été instituée.

Le «bien commun» constitue de ce fait une ressource pour l'exercice des droits fondamentaux de la personne. Le «Laboratoire Naples pour une Constituante des biens communs» (Laboratorio Napoli per una Costituente dei beni comuni) est né.

En 2013 a été institué l'«Observatoire des biens communs», pour l'identification et la gestion collective de biens publics et privés, tels que des biens pouvant faire partie du processus complet de réalisation des utilisations civiques et du bien-être collectif.

Le projet de réglementation sur les «biens communs» se poursuit, ainsi une série de décrets précisent sa définition. «Bien commun» non pas en tant que catégorie de gestion administrative, mais manifeste de la nouvelle participation citoyenne. Le «bien commun» devient l'instrument selon lequel «chaque citoyen doit contribuer au progrès naturel et spirituel de la ville».

En 2013, De Magistris, le maire de Naples, fait adopter par le Conseil municipal, en lui donnant un sens normatif, la «Carte de l'espace public» élaborée par la Biennale de l'espace public en tant que contribution active et concrète au processus de valorisation démocratique et à l'étude des modes d'utilisation de l'espace public urbain. Acte fondamental pour la junte municipale, qui reconnaît le droit démocratique d'usage et le potentiel de transformation de l'espace public, pour la ville de Naples.

En 2014, le Conseil décide de transformer les «espaces abandonnés» en biens communs. La résolution du 24 avril stipule en effet que les biens du patrimoine municipal actuellement inactifs ou partiellement utilisés, que la communauté perçoit comme des biens communs, potentiellement aptes à un usage collectif et à la satisfaction de l'intérêt général, seront confiés en gestion à des sujets identifiés par des procédures publiques, sous réserve de l'approbation d'un Plan de gestion, sans but lucratif. Seuls «des biens immobiliers ou des terrains appartenant à la municipalité», c'est-à-dire des biens publics, sont concernés par l'opération.

Le processus a été long et complexe.

Des bâtiments comme l'ex-Asilo Filangieri accèdent immédiatement à la nouvelle vie; d'autres font partie de la propriété de l'État.

La municipalité les acquiert alors à titre gratuit à la fin de 2015, ce qui permet aux occupants de tirer parti du nouvel interlocuteur, la collectivité locale.

L'été 2016, l'ex Lido Pola, l'ex OPG/Ospedale Psichiatrico Giudiziario, l'ex Carcere Minorile Filangieri, l'ex Scuola Schipa, sont immédiatement rendus biens communs.

Tous ces bâtiments sont déjà entre les mains de collectifs et d'associations de nature et de composition diverses, occupés, réhabilités ou réaménagés — auto-organisés et auto-financés. Le statut de bien commun affranchi ces lieux de la condition formelle d'illégalité.

Le 10 août 2017, le Conseil a approuvé la résolution 458 visant à promouvoir des actions de mise en valeur du patrimoine municipal à des fins sociales.

Pour ces expériences, orientées vers la satisfaction des intérêts généraux et sans but lucratif, lorsque la grande valeur sociale créée les justifie, l'administration municipale définit la possibilité de procéder à la compensation des frais de gestion, en prévoyant des règles d'utilisation civique ou d'autres formes d'auto-organisation, stipulées par des conventions spécifiques.

EX-ASILO FILANGIERI

<http://www.exasilofilangieri.it>

L'Asilo est un ancien couvent de trois étages situé dans le centre historique de Naples. Après une première phase d'occupation, l'espace attire depuis mars 2012 une communauté hétérogène de travailleurs de l'art et du spectacle, qui expérimentent une pratique de gestion ouverte.

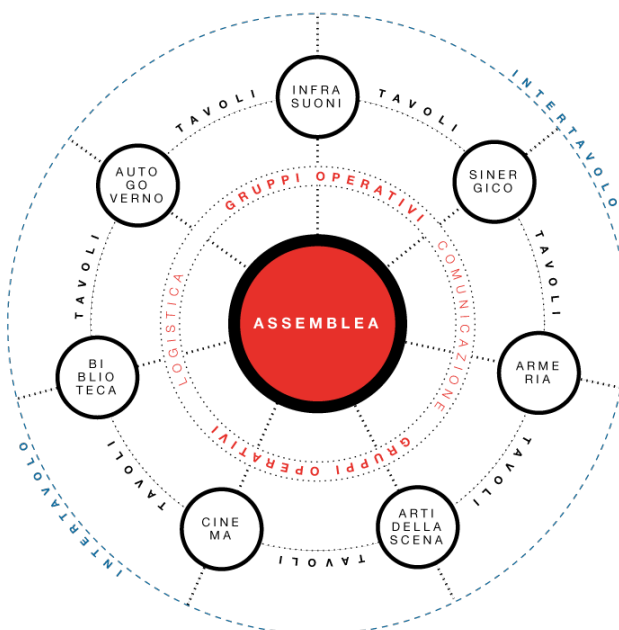
Les occupants de l'espace élaborent une «Déclaration d'utilisation urbaine collective et civique» et une réglementation. La municipalité de Naples avec la Résolution 893/2015, légitimise l'Asilo.

Les pratiques de production, basées sur l'autofinancement, le financement participatif, le don, la mutualisation, la coopération et la solidarité, la mise en commun des espaces, des moyens de production et des compétences, une organisation horizontale, permettent une utilisation optimale des ressources, avec des répercussions sociales et culturelles évidentes : dès mars 2012 à décembre 2018, l'Asilo a hébergé 7 800 initiatives publiques, plus de 2 400 collaborations différentes et a accueilli plus de 280 000 usagers.

*une forme d'usage collectif réglementé d'un bien
garantit la convivialité, l'inclusivité, l'impartialité, l'accessibilité et
l'autogouvernance des communautés d'habitants.*

AUTOGESTION

L'utilisation des espaces et la planification des activités se déroulent de manière participative. Le gouvernement autonome de l'Asilo est organisé ainsi : l'assemblée de gestion: elle a lieu tous les lundis à 19 heures et est ouverte à tous les citoyens. Lors de l'assemblée, la gestion ordinaire des espaces est organisée en termes de programmation, de communication et de logistique. Les décisions de l'assemblée sont généralement prises sur la base d'un consentement et jamais à la majorité. L'Assemblée d'Orientation se réunit deux fois par mois et discute des orientations générales pour les activités menées à l'Asilo.



le fonctionnement de l'Assemblée de gestion ►



source : www.tribune.com



source : www.exasiloflangieri.it

3 - BOLOGNE, L'ADMINISTRATION PARTAGÉE

- **PAYS :** Italie
- **RÉGION:** Emilia-Romagna
- **SUPERFICIE:** 140 km²
- **DENSITÉ:** 2.741,8 (habitants/km²)
- **POPULATION:** 386.181 Commune - (2015)
1.013.376 Aire Métropolitaine - (2018)
- **AGE MOYEN DE LA POPULATION:** 46,9 (en 2017)
- **TAUX DE CHÔMAGE:** 7 % (en 2011)
- **TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES:** 32.8 % (en 2011)



Bologne est le chef-lieu de la région d'Émilie-Romagne et de la ville métropolitaine de Bologne (Città metropolitana di Bologna) et l'une des principales villes d'Italie. Elle est le siège de la plus ancienne université du monde occidental fondée en 1088. Économiquement, Bologne est une ville prospère. Elle est la capitale d'une région riche et dynamique, grâce entre autres, à l'innovation, la recherche et son pôle étudiant. Bologne est administrativement divisée en 6 quartiers:

Borgo Panigale-Reno (zone Barca, Borgo Panigale, Santa Viola)
Navile (zone Bolognina, Corticella, Lame) Porto-Saragozza (zone Costa Saragozza, Malpighi, Marconi, Saffi), San Donato-San Vitale (zone San Donato, San Vitale), Santo Stefano (zone Colli, Galvani, Irnerio, Murri), Savena (zone Mazzini, San Ruffillo).

sources statistiques:

<http://inumeridibolognametropolitana.it>, <http://statistica.comune.bologna.it/quartieri/>

1 - DE L'EXPÉRIMENTATION À LA PRATIQUE ADMINISTRATIVE: "COLLABORARE È BOLOGNA" (COLLABORER C'EST BOLOGNE)

CO-Bologna est le résultat d'un pacte de collaboration ouvert entre la Fondation Monte di Bologna et Ravenna et la municipalité de Bologne. La gestion du pacte est coordonnée par LabGov - LABORATORY pour la gouvernance des biens communs.

co-bologna.it/



19 Mai 2014 - le Conseil Municipal de Bologne approuve le «Regolamento per l'amministrazione condivisa dei beni comuni» (Règlement pour l'administration partagée des communs urbains).

Objectifs:

- améliorer la culture organisationnelle pour favoriser la collaboration civique et l'initiative autonome des citoyens, individuels ou associés, dans le déroulement d'activités d'intérêt général conformément à la Constitution
- définir les rôles des structures de l'Administration appelées à gérer la relation collaborative avec les citoyens; définir les procédures à travers lesquelles acquérir et instruire les propositions de collaboration et surveiller la mise en place de celles-ci
- définir, à travers des formes efficaces de communication, le Règlement et les résultats à atteindre.

Cet acte rompt avec le paradigme traditionnel « administration/administrés » et propose une alternative par le paradigme du partage et de la collaboration.

À la suite de l'expérimentation menée grâce au projet «La ville comme bien commun» (La città come bene comune), la ville de Bologne a été pionnière en Italie en 2014 avec l'adoption du « Regolamento per l'amministrazione condivisa dei beni comuni » (Règlement pour l'administration partagée des communs urbains) basé sur le principe de la subsidiarité horizontale inscrit dans la constitution italienne, pour une gouvernance partagée.



LES 3 SITES D'EXPÉRIMENTATION DU PROJET CO-BOLOGNA:

- > Innovation sociale: **Bolognina, vivre ensemble**
- > Gestion des communs urbains: **Pilastro, faire ensemble**
- > Économie collaborative: **Piazza dei Colori, grandir ensemble**

Chacun de ces sites est emblématique pour l'opportunité qu'il offre de tester sur le terrain les dispositifs et les stratégies de gouvernance des biens communs qui ont inspiré le « Regolamento per l'amministrazione condivisa dei beni comuni » (Règlement pour l'administration partagée des communs urbains).

Les sites ont été sélectionnés pour leur potentiel à traiter distinctement et avec des approches différenciés les trois piliers de politiques publiques collaboratives.

Le fin ultime de l'expérimentation initié en 2014 a été d'encourager l'évolution des relations entre sujet public et la communauté pour la création d'un écosystème collaboratif capable d'améliorer concrètement la qualité de vie des habitants.

Le parcours réalisé a permis d'élaborer un possible système de gouvernance capable de soutenir la création et la mise en œuvre de stratégies de développement local, à travers des interventions ponctuelles dans un processus de valorisation collective.

BOLOGNINA, VIVRE ENSEMBLE

co-bologna.it/cantieri/bolognina/

- **LOCALISATION:** Bolognina est l'un des quartiers historiques de Bologne. Il fait administrativement partie du quartier Navile et se situe dans l'immédiate banlieue nord de la ville, derrière la gare centrale.

- **OBJECTIFS:** Le projet est né pour émettre des hypothèses sur quelques directions possibles pour un pacte de collaboration dans un secteur du quartier.

Le projet a essayé de comprendre la conditions d'actions afin d'éviter des phénomènes de spéculation immobilière (gentrification) en cherchant d'abord sonder les potentiels d'écoute et de participation des habitants et de ceux qui ont à cœur un avenir harmonieux du quartier.

LA MÉTHODOLOGIE

Elle a été structurée selon 3 macro-phases de conception:

- l'analyse (observation),
- génération du concept,
- retour (partage)

Plus une quatrième phase d'intégration, visant à déterminer la soutenabilité du groupe d'acteurs et de l'action dans le temps. La méthode en plus d'utiliser une approche multi-acteurs (s'ajoutant la municipalité et du conseil de quartier, ont été impliqués également Acer, ASPPI - Associazione dei Piccoli Proprietari Immobiliari, Robe), identifie des participants de la communauté locale qui ont aidé les observateurs /conducteurs du processus.

PHASES D'ENQUÊTE ET DE RENCONTRES

Des groupes de travail composés d'acteurs institutionnels, une association de commerçants du secteur, des associations culturelles et sociales et les résidents de deux logements sociaux et de trois logements locatifs, pour faire émerger de façon collective les besoins rencontrés et émettre des hypothèses de co-conception.

CINQ ORIENTATIONS FORMULÉES

La confrontation avec les habitants les autres groupes d'acteurs a dégagé de potentielles ressources relationnelles de pratiques, de sujets, d'espaces et de biens communs, à mettre en valeur.

1/ Prototypage des relations de copropriété pour travailler à la mise en œuvre et éventuellement repenser partiellement le règlement qui discipline les modalités d'usage des parties communes des immeubles des logements sociaux.

2/ Conception d'un modèle de gestion des espaces en rez-de-chaussée des immeubles résidentiels, souvent inutilisés, au service des habitants, de nature partagée et collective, pour générer des impacts sociaux positifs et améliorer des initiatives enracinées dans le quartier. Ces espaces pourraient être mis en réseaux pour favoriser la consolidation d'un maillage de services diffus dans le territoire.

3/ Concerne les parties communes extérieures des logements, avec une référence particulière a projet polyvalent de «jardin partagé». Le projet prévoit: un réaménagement participatif des espaces, des services de proximité, une aire boisée (ou une serre), un projet de crowdfurnituring.

4/ Améliorer et mettre en valeur le «quartier des artistes» à travers les peintures murales, s'appuyant sur les expériences déjà initiées par le collectif Baumhaus au marché Albani. Apporter un imaginaire aussi aux espaces communs des immeubles et favoriser un récit identitaire du quartier.

5/ Travailler avec les écoles du quartier pour innover dans le modèle d'échange entre les générations.

Le parcours a donné naissance dans chacune des ses phases à des intentions de projets possibles, qui par la suite dans certains cas, ont été actés à travers des Pactes de Collaboration.

PILASTRO, FAIRE ENSEMBLE

co-bologna.it/cantieri/pilastro/

- **LOCALISATION** : Nord-Est de la ville de Bologne dans le quartier San Donato-San Vitale
- **STATUT** : Cooperativa di comunità in ambito urbano (Coopérative communautaire en milieu urbain).
- **OBJECTIFS** : relier la richesse du capital social et culturel du quartier Pilastro aux besoins économiques existants et en devenir. L'un des éléments innovants du projet Pilastro 2016 a été la création d'une coopérative communautaire en milieu urbain. Cette expérimentation a été l'un des premiers prototypes d'une entreprise hybride territoriale à dimension sociale qui intègre une série de services, allant des services à la personne aux services en réseau, en passant par les services de proximité.

LabGov, AICCON et Social Seed, sous la supervision de la municipalité de Bologne, ont accompagné la nouvelle association de promotion sociale Mastro Pilastro, la coopérative Camelot et d'autres entités impliquées dans la construction d'un chemin menant à la première coopérative de communauté urbaine. Le projet a permis d'activer un parcours participatif de co-conception impliquant toutes les personnes intéressées dans la requalification et l'entretien de bâtiments et d'espaces verts et dans le développement communautaire et les parcours d'insertion professionnelle.

LE PROJET PILASTRO 2016 A PERMIS L'INSTITUTION ET L'ACTIVATION DE TROIS ENTITÉS PRINCIPALES

- une Agenzia Locale di Sviluppo (Agence de Développement Local): un outil de gouvernance territoriale qui représente un partenariat stable et formalisé entre public-privé -communauté
- une Cooperativa di Comunità (coopérative communautaire), composée du groupe de citoyens membres fondateurs de l'Association de promotion sociale Mastro Pilastro
- une Casa di Comunità (maison de la communauté), un lieu physique et un espace commun, un catalyseur de ressources et un laboratoire de citoyenneté active.

PIAZZA DEI COLORI, GRANDIR ENSEMBLE

co-bologna.it/category/piazza-dei-colori

- **LOCALISATION:** la place est située au milieu d'un ensemble de logements publics dans le quartier San Donato - San Vitale.

Le parcours CO-Bologna vise à fournir à la communauté le soutien nécessaire pour concevoir une forme de gouvernance capable de gérer un district d'économie collaborative et d'innovation sociale.

- **OBJECTIFS:** construire un groupe de travail territorial qui mette en œuvre la gestion collaborative et partagée de la Piazza.

- **RÉSULTATS:** Les informations recueillies concernant les besoins des acteurs ont été systématisées afin de circonscrire l'entité réelle du contexte problématique. L'approche a progressivement mis en évidence les opportunités à saisir et a facilité les actions et décisions des phases successives.

Pour obtenir des résultats capables de s'ancrer dans le territoire et de rester dans le temps, le groupe de travail s'est concentré sur des actions de micro-régénération à court terme.

Lors des ateliers de co-conception avec les acteurs de la Piazza dei Colori a été élaboré un «Protocollo Preliminare di Collaborazione» (Protocole préliminaire de collaboration), qui prévoyait les actions suivantes:

- commencer à planifier et à lancer des activités de micro-planification à court et à long terme, à partir de la construction des réponses aux besoins
- démarrer les processus de normalisation des demandeurs d'asile (les migrants de la via Matteie Casa Rivani) pour planifier les activités d'inclusion liées à la formation et à l'insertion professionnelle
- imaginer des activités d'interaction jeunes / seniors
- structurer les activités de communication externe (site web / blog Piazza dei Colori, page Facebook de la Piazza, Radio Piazza dei Colori)
- structurer les activités de communication interne (liste de diffusion avec tous les acteurs de la Piazza, groupe privé Facebook, groupe WhatsApp, etc.)
- planifier des activités pouvant impliquer les familles résidentes
- planifier le réaménagement des espaces en termes de régénération urbaine et de en termes d'amélioration de la mémoire historique de la Piazza
- définir les lignes directrices et les rôles pour la participation aux appels à projet
- définir un outil de gouvernance pour la Piazza dei Colori comme bien commun (par exemple: adhésion au pacte de collaboration existant Bella Fuori 3, intégration du pacte, signature d'un nouveau pacte, création d'une association ou d'une coopérative communautaire, etc.).



La plateforme pour les propositions de projet
www.partecipa.comune.bologna.it/beni-comuni

2 - LE PROCESSUS : DU RÈGLEMENT AU PACTE

En application du principe de subsidiarité, conformément à l'art. 118 de la Constitution, l'administration municipale assume le devoir de soutenir et de renforcer l'initiative autonome des citoyens, singuliers ou associés, visant à la poursuite d'objectifs d'intérêt général. Le 19 mai 2014, la municipalité de Bologne a approuvé le "Regolamento per la gestione e la cura dei beni comuni" (Règlement pour la gestion et l'entretien des biens communs) qui définit les formes de collaboration entre les citoyens et l'administration en matière de protection et de régénération des communs urbains.

Un avis public, émis à la suite du Règlement, fait référence à toutes les propositions qui prévoient la mise à disposition, à titre volontaire, des énergies, des ressources et des compétences, en faveur de la communauté.

Pour promouvoir la collaboration et l'entretien des biens communs et participer à la vie publique est né «Comunità» (communauté). Conçu dans la plate-forme «Comunità della Rete Civica Iperbole», il vise à faciliter de nouvelles relations et opportunités, le partage des ressources, des projets et des expériences, renforçant le capital social du territoire. L'idée de base est que «Comunità» doit être traité et vécu par les participants comme un bien commun, partageant leur utilisation, conformément aux principes de la «Carta dei Valori del Comune di Bologna» (Charte des valeurs de la municipalité de Bologne) : écoute, correction, transparence, efficacité.

TIPOLOGIES D'INTERVENTIONS

La collaboration entre les citoyens actifs et l'administration municipale peut prévoir différents niveaux d'intensité de l'intervention partagée, et notamment: l'entretien occasionnel, l'entretien constant et continu, la gestion partagée et la régénération.

Plus précisément, les propositions de collaboration admises concernent:

- les biens matériels (par exemple: rues, places, portiques, parterres de fleurs, parcs et espaces verts, établissements scolaires, bâtiments, etc.)
- les biens immatériels (par exemple: inclusion et cohésion sociale, éducation, formation, culture, sensibilisation citoyenne, durabilité environnementale, réutilisation et partage, etc.), numérique (par exemple: sites web, applications, réseaux sociaux, connaissances informatiques, etc.)
- interventions d'entretien, régénération et gestion partagée d'espaces publics
- interventions d'entretien, régénération et gestion partagée des bâtiments
- promotion de l'innovation sociale et des services collaboratifs - Promotion de la créativité urbaine - Innovation numérique

POUR QUI?

Les personnes majeures qui vivent, travaillent, collaborent ou ont un intérêt à s'engager dans l'aire de la ville métropolitaine de Bologne peuvent créer un profil personnel sur la plateforme.

COMMENT FAIRE?

Les propositions de collaboration doivent être envoyées via la plate-forme communautaire «Comunità della Rete Civica Iperbole» en suivant les instructions après avoir créé un profil. La section dédiée de «Comunità» permet à tous les membres de s'occuper d'un bien commun.

<http://comunita.comune.bologna.it>. En particulier, il est possible de présenter:

- une proposition de collaboration en remplissant le formulaire en ligne
- une proposition dans l'un des domaines envisagés par des thématiques types, pour lesquels l'Administration a déjà défini avec précision des hypothèses, des conditions et des procédures préliminaires pour leur activation, telles que la levée du vandalisme graphique (Rimozione del Vandalismo Grafico).

Mesures de publicité :

il est possible pour tout public de commenter ou d'apporter des contributions dans les 15 jours suivant la publication de la proposition de collaboration. Dans l'interaction avec les autres participants et dans la gestion des outils et contenus mis à la disposition, tout le monde est encouragé à coopérer en fournissant un soutien, des conseils et des propositions.

La co-conception / co-planification :

L'administration évalue les propositions de collaboration en fonction de leur aptitude à poursuivre des objectifs d'intérêt général et de leur degré de faisabilité. La proposition est notamment portée à l'attention du conseil de quartier ou du secteur concerné, qui se charge d'évaluer le bien-fondé de l'opportunité de poursuivre. L'administration communiquera ses commentaires au promoteur dans les 15 jours. En cas d'évaluation positive, les propositions constitueront la base de la co-conception à venir avec le conseil de quartier ou le secteur central compétent.

LES PACTES DE COLLABORATION (PATTI DI COLLABORAZIONE)

Au terme de la co-planification, un «pacte de collaboration» est établi. Il détaille le contenu de l'intervention et tout ce qui est nécessaire à sa réalisation. En ce sens, les pactes représentent un facteur d'innovation et de richesse: chaque pacte est nouveau et différent car il associe de façon nouvelle la ville, les services publics, les citoyens, les associations, les migrants.

Le suivi :

Les modalités de restitution des rapports et des comptes rendus sont définies dans le pacte afin de garantir la transparence, d'évaluer l'efficacité des résultats obtenus et promouvoir la diffusion des bonnes pratiques. Le rapport doit ainsi contenir des informations concernant:

- les objectifs, les orientations et les priorités d'intervention
- les activités réalisées
- les résultats obtenus
- les ressources disponibles et celles utilisées.

ENTRETIEN

Entretien téléphonique avec **Donato Di Memmo**, responsable Ufficio Cittadinanza Attiva - coordinamento beni comuni (Service de la citoyenneté active - coordination des biens communs) - Mairie de Bologna. Le 31/01/2019



Comune di Bologna

Mairie de Bologne, Ufficio Cittadinanza Attiva: CittadinanzaAttiva@comune.bologna.it

Responsable: donato.dimemmo@comune.bologna.it

Tél. 051 2195236

Adresse: Piazza Maggiore 6, Bologna, IT



Beni Comuni
à Bologna

Bologna et la citoyenneté active. Un terrain fertile pour les communs urbains?

Il y a en effet une tradition à Bologne. Cette ville a une expérience très forte et enracinée dans l'implication des citoyens dans l'administration active de la ville.

Ce qui s'est passé, surtout au cours des derniers vingt ans, et en raison de toute une série d'événements liés à d'importants changements sociaux et à une bureaucratie qui devenait de plus en plus envahissante, est que nous avons des grandes difficultés à impliquer de manière efficace les citoyens.

C'est pour cela qu'en 2014 la municipalité a adopté le «Regolamento per l'amministrazione condivisa dei beni comuni» (Règlement pour l'administration partagée des communs urbains).

Il avait pour objectif de re-légitimer la possibilité pour les citoyens à prendre soin des biens communs de la ville et pour l'administration de prévoir un système transparent d'engagement des citoyens, avec toute une série de leviers, sous forme de soutien que ma municipalité peut mettre en place pour faciliter la réalisation de ce type d'interventions.

Quelle a été votre propre implication dans la naissance du Règlement?

J'ai coordonné le groupe de travail qui a rédigé le texte du Règlement. Ce groupe était composé de juristes, de différents sujets de l'administration communale.

Ce Règlement a été la ligne d'arrivée d'un parcours de participation (implication) des différents territoires de la ville pour comprendre d'une part quels étaient les potentiels d'implication des citoyens et d'autre part quels étaient les obstacles administratifs à la réalisation des projets [partagés]. Le texte du Règlement avait comme but de débloquer ces situations. Notre principal interlocuteur était Labsus [cf. article dédié], le LabGov [cf. article dédié] est intervenu plus tard, dans la phase d'application.

Labsus a été notre référent juridique et philosophique pour encadrer dans un système local une plus ample vision au niveau national et appliquer le principe de subsidiarité inscrit dans la Constitution à l'article 118 avec la réforme de 2001.

De l'expérimentation (CO-Bologna) à l'institutionnalisation (Règlement) aux Pactes jusqu'aux projets. Comment s'est déployée dans la pratique l'articulation entre le dispositif réglementaire et la faisabilité des projets?

Au préalable nous avons activé trois laboratoires territoriaux [NDR : les projets «La città come bene comune », La ville comme bien commun), qui ensuite nous ont conduit à l'approbation du Règlement.

Son adoption a également été un nouveau point de départ, car elle a eu évidemment une série d'impacts sur l'Administration. Des impacts de caractère normatif, en termes d'organisation, de communication, etc. Sur le plan opérationnel la Ville de Bologne, juste après l'inscription du Règlement dans le statut municipal, a émis un avis public, adressé aux citoyens – individus ou groupes – dans lequel nous les invitons à nous présenter leurs idées de projets.

Comment et qui décide d'approuver un Pacte de Collaboration?

Dans un premier temps les projets présentés sont assez sommaires, ce sont des projets d'intention (/de principe). Ensuite le projet est rendu public sur la plateforme web de la municipalité. Dans la période de publicité qui dure 15 jours, tout le monde peut émettre des avis, commentaires, critiques, etc. Ainsi tout le monde peut participer.

Après commence la phase de co-conception dans laquelle les citoyens concernés sont invités à des réunions publiques pour définir les détails de leur projet.

On définit ce qu'ils vont faire, ce que la municipalité peut faire pour faciliter le projet, quelles seront les formes de support de l'administration publique. À la fin de cette phase on rédige le texte du Pacte de Collaboration, qui est ensuite publié sur la plate-forme web. Les Pactes sont rédigés cas par cas, car les projets peuvent être très différents en termes d'intervention, de complexité, d'acteurs impliqués.

Combien de pactes la Ville de Bologne a signé depuis 2014?

Depuis 2014 il y a eu environ 500 pactes approuvés, sur environ 700 propositions présentées, celles-ci ont été refusées en grande partie car elles ne respectaient pas les lignes de base du règlement.

Les pactes modifient-ils l'équilibre des pouvoirs locaux? Cette dialectique entre citoyens actifs et administration bureaucratique est-elle dans la pratique très complexe à se mettre en place ?

Ce n'est pas facile. Cela requiert une transformation profonde, même au niveau des modalités de travail de la part de l'administration publique. Parce que l'administration est traditionnellement habituée à travailler de manière unilatérale : elle a les ressources et le pouvoir de prise de décision. Mais au contraire, ici il s'agit de se mettre autour d'une table de façon paritaire avec les citoyens. Il s'agit de discuter de la problématique sur laquelle ils veulent intervenir, de concorder sur les modalités d'intervention, etc.

Il est certain que cela doit se produire dans

un contexte normatif et bureaucratique qui demeure complexe.

Ainsi, à chaque fois nous devons résoudre des difficultés. Je dois tout de même admettre qu'avec le temps, l'effort déployé est contrebalancé par les résultats et par l'engagement des citoyens dans le soin de la ville, par la réduction de la distance entre citoyens et administration. Il est clair que le citoyen qui s'active le fait au départ pour résoudre un besoin qui lui est propre. Mais la réalisation de ce besoin en réalité produit un bénéfice pour d'autres.

L'aspect juridique est fondamental et spécifique à chaque projet. Avez-vous rencontré des difficultés en ce sens?

La première difficulté est liée à la thématique de la responsabilité, qui prend des formes différentes selon les cas. Il faut ainsi définir clairement les possibles conséquences.

Par exemple, si une intervention réalisée par des citoyens actifs provoque des dommages (préjudices) à d'autres citoyens, et donc quel est le rôle de l'administration dans ce cas ?

Quelles sont les modalités de contrôle ?

L'autre difficulté est que le fait de traiter des sujets extrêmement différents, portés par des individus et/ou des groupes parfois inédits et informels : ce système doit être très flexible pour pouvoir être appliqué.

Cette flexibilité, soit on l'équilibre avec un volet (*un lato*) très rigoureux de la transparence, ou bien elle risque de créer des situations de favoritisme ; de comment les projets sont choisis, de comment ils sont

subventionnés ou soutenus. Il faut être très attentifs en ce sens.

Ces expériences des communs urbains ont bouleversé les paradigmes de la propriété. Dans la pratique cela a servi à inventer de nouveaux outils juridiques? Sont-ils solides?

Le premier [outils] parmi tous est précisément le Pacte de Collaboration.

Il a une nature hybride : un peu un contrat, un peu un acte administratif, un peu un règlement spécifique. Mais l'élément qui le caractérise est que la municipalité et les citoyens décident de faire concourir leurs énergies pour aborder une situation précise dans le territoire.

Temporalité versus pérennité. Quels sont les obstacles?

La temporalité est très variée, tout comme les projets. Nous avons réalisé des Pactes sur la durée d'une journée, par exemple pour le nettoyage extraordinaire (*pulizia straordinaria*) d'un espace public, qui implique un grand nombre de participants.

D'autres Pactes ont une durée de trois/quatre ans. Le cas de l'INstabile Portazza (cf. fiche dédiée) grâce à une première opération de récupération de l'édifice de la part des citoyens avec un Pacte de collaboration, il a pu ensuite être inséré dans un plan de récupération de certains bâtiments en état d'abandon. De ce fait il sera entièrement réhabilité grâce aux ressources financières du programme de la Città Metropolitana

[NDR. Le PON-Metro : Programma Operativo

Nazionale "Città Metropolitana 2014 – 2020" adopté par la Commission Européenne - <http://www.ponmetro.it>].

Ce bâtiment en particulier avait des problématiques qui pouvaient être prise en charge par les citoyens, mais il a également des anomalies de stabilité structurelle importantes qui ne peuvent pas être gérées par les citoyens. Ainsi, l'idée est qu'ils laissent momentanément l'espace pour permettre la réhabilitation du bâtiment et pour ensuite retrouver son usage public.

Ainsi ce type de projets peut également avoir un impact sur la planification urbaine ?

Oui, en effet. Du moins en ce qui concerne les grands projets.

Et l'une des lignes de travail sur laquelle nous allons nous concentrer prochainement est celle d'intégrer cet outil [NDR. : le Pacte de Collaboration] avec le thème de la régénération urbaine et de ce fait les inclure dans les documents d'urbanisme.

La question des réductions des dépenses dans les collectivités, a-t-elle influencé la réalisation de ces projets partagés ?

Dans notre cas je dirais que non. Dès le début nous avons eu à disposition un budget pour soutenir ce type de projets.

Cette ressource financière est restée constante dans le temps et je dirais que ce budget est absolument suffisant vis à vis des requêtes de co-conception partagée.

Quel est le budget annuel ?

En prenant tout en compte, le budget est de 200 000€, spécifiquement dédié aux « biens communs ». C'est une somme tout à fait en adéquation avec les besoins.

Donc la volonté politique a été forte pour mettre en place ce système ? Absolument oui. Sans aucun doute nous n'aurons pas pu faire tout ce que l'on a fait sans l'appui et sans une indication politique claire et déterminée.

La mandature actuelle arrivera à son terme en juin 2021. Quel pourrait être l'impact d'un changement politique dans l'administration de la ville de Bologne concernant l'avenir des biens communs urbains ? Je réponds à titre exclusivement personnel. Je suis convaincu qu'il s'agit d'un instrument qui va survivre à des éventuels remaniements politiques. Car je ne peux pas imaginer une administration qui veuille se priver de la possibilité d'impliquer les citoyens dans les projets et de soutenir ce type de projets. De ce fait, je pense que toute administration ne peut qu'avoir un bénéfice de ce point de vue.

Comment sont-ils financés les projets ? Y-a-t-il toujours une subvention publique pour les initiés ? Cela dépend du type de projet et des besoins, c'est au cas par cas. Nous avons mené beaucoup de projets sans y apporter une contribution financière.

Dans beaucoup de cas, le simple fait de pouvoir bénéficier des moyens de communication de l'administration publique, ou bien le fait de pouvoir utiliser un espace de l'administration pour faire des réunions, d'avoir un accompagnement de la part de l'équipe de la municipalité pour faciliter les démarches administratives, ont permis qu'un grand nombre de projets se soient réalisés sans support financier public. Dans d'autres cas, les projets nécessitent une aide financière.

Quels peuvent être les risques et les fragilités des communs urbains ?

Nous avons d'abord construit toute notre structure du « Règlements » et des « Pactes de collaborations » sur deux piliers fondamentaux. Le premier était le « principe de subsidiarité », comme méthode relationnelle avec les citoyens.

Le deuxième était celui des « biens communs » comme objet de soin partagé (della cura condivisa) avec les citoyens. Mais dans la pratique la définition de « biens communs » qui émerge est une définition extrêmement plus ample par rapport à une définition strictement scientifique de ce que sont les « biens communs ».

Considérant qu'il existe davantage de définitions sur les biens communs que des biens communs, nous nous sommes servis de l'allocation « biens communs » simplement pour identifier ce champ qui se situe entre

les objets dont le soin est de compétence exclusivement publique et les objets qui s'en tiennent à la sphère privée, de l'individu. Au milieu il y a une zone très vaste d'objets qui se prêtent à des actions partagées, entre public et privé. De ce fait, c'est cela que nous voulions exprimer avec le terme « biens communs ». Nous sommes actuellement en train de travailler à une profonde révision de Règlement sur les biens communs, et celle-ci est une question qui nous interroge, dans le sens de comment mieux définir ce domaine.

Les typologies des interventions sont multiscalaires et très diversifiées. Quels sont selon vous les projets emblématiques réalisés ?

Il y a énormément de projets. En règle générale nous avons beaucoup de projet sur l'entretien de l'espace publique, avec une prédominance pour les espaces verts (jardins, parcs). Bien que cela soit de compétence municipale, nous avons dès le début conçu l'intervention du citoyen comme complémentaire à celle de la collectivité locale, qui pour sa part ne doit pas manquer (déroger) à son rôle.

Mais le fait que les citoyens jouent également un rôle dans l'entretien rend cet espace public plus vivable. Il est en quelque sorte adapté aux usages et aux usagers.

Ainsi cela crée un sens d'appartenance à cet espace public, un lien plus étroit avec les citoyens qui se sentent responsables.

Nous avons également beaucoup de projets qui concernent le thème des établissements scolaires, entendus comme espace physique, mais aussi comme intégration des opportunités et des liens que l'école peut avoir avec le territoire, le contexte dans lequel elle se situe. Nous avons aussi de nombreux projets qui s'occupent des biens immatériels : le domaine de la formation, de la cohésion sociale, le thème des étrangers dans la ville, les rapports intergénérationnels. Nous avons également eu des projets basés sur le thème de l'économie circulaire. Il y a beaucoup d'intérêt en ce sens de la part des citoyens.

Quel impact global a eu cette initiative sur le territoire? En termes de levier pour un développement local, plus particulièrement ?

Les principaux impacts sont de deux types. Premièrement l'augmentation de l'interconnexion entre les personnes.

Mais aussi entre les personnes et les sujets publics, surtout de la part des associations qui travaillent sur ces thématiques et qui grâce à ce type d'outil (*strumenti*) rentrent en contact avec les citoyens qui au départ sont seuls, isolés, avec leur volonté de projet. Ce type de connexion est très importante en ce moment de crise généralisée. Sont en crise les corps intermédiaires, les partis politiques, les grandes associations, les syndicats... Le second point est celui du développement des territoires. Ce type de collaboration

peut constituer une première tentative pour créer quelque chose qui pourra par la suite avoir aussi un développement en termes économiques.

Par ailleurs, un territoire qui est complexivement mieux entretenu, plus connecté avec les habitants, est un territoire objectivement plus riche, plus attractif, plus sûr.

Ainsi, oui, sans doute ces projets peuvent contribuer au développement économique.

Pourtant la dimension économique est souvent ce qui rend ces projets, ces structures fragiles et peu durables dans le temps. Dans les cas que nous avons étudié en Europe le modèle économique est presque toujours absent, ou bien pas assez solide.

Celle-ci est une situation dans laquelle nous à Bologne nous nous reconnaissons assez bien. Mais je dois dire que pour nous celle-ci [NDR : le volet économique] sera l'étape successive. Ce qu'il faut faire d'abord est structurer de manière plus efficace les connexions parmi tous ces types de réalités qui se sont activées. Mais aussi avoir une approche plus audacieuse de la part de l'administration dans le soutien de ce genre d'initiatives et d'interventions. Jusqu'à présent nous nous sommes organisés pour éviter de disperser des énergies que l'on voyait s'activer dans le territoire et que, avant le Règlement, l'administration ne savait pas comment recueillir.

Maintenant il faut passer à l'étape supérieure. C'est le défi de croire et démontrer que le développement local puisse passer aussi à travers ce type d'initiatives. Et de ce fait, il faut que de son côté l'administration commence à mieux jouer le rôle de régie, en favorisant les connections, en améliorant toute une série d'infrastructures habilitantes.

Cela peut se faire par exemple en utilisant de façon partagée les biens meubles de l'administration municipale pour exprimer librement certaines idées de projet. C'est aussi le fait d'utiliser des infrastructures numériques pour créer des connections et des hybridations parmi les différents projets, etc. C'est cela le travail qui nous attend.

Evaluation des résultats: quel serait votre bilan a posteriori de cette expérience?

Le nombre de Pactes signés, environ 10 000 citoyens impliqués, nous disent que cette communauté a envie de participer.

Et non seulement de participer avec un « clic », mais aussi en mettant en jeu son temps, son envie de faire, son intelligence, surtout sa propre vision. De ce point de vu les résultats sont absolument positifs.

Et les obstacles ?

Du point de vue de l'administration il y a sans doute eu des améliorations, dans le sens de simplifier et faciliter les différentes étapes du processus. Néanmoins il reste beaucoup à faire.

Bologne comme modèle de «biens communs urbains» est-il exportable?

Ce qui est exportable est le principe et la méthode.

Ce qui n'est pas exportable est le contenu des outils qui sont employés, car ils doivent être construits de manière « personnalisée » par rapport au territoire, au contexte.

Prendre le Règlement de Bologne et l'implémenter en l'état à une autre ville n'est pas concevable.

Quels outils de mobilisation et de communication (en plus de ceux rendus publics) avez vous utilisé?

Sans doute en ce qui concerne la communication plus statique, celle sur le site web est la plus utilisée.

Mais, en particulier depuis les deux dernières années, nous avons démarré un grand travail de terrain avec des marches participatives. L'objectif est de viser et inclure un public plus ample par rapport aux citoyens qui ont la possibilité d'activer la page web.

Celle-ci est une des directions sur lesquelles nous devons travailler. L'administration doit davantage être flexible (*estroflessa*) et capable d'aller vers le citoyen en facilitant la prise de connaissance de ce type de projets.

"Lorsque la motivation du proposant est en mesure de déterminer un bénéfice pour la communauté, voici que la Ville peut légitimement soutenir le projet".

source: Promozione della Cittadinanza Attiva - Report attività 2017

<http://partecipa.comune.bologna.it/promozione-della-cittadinanza-attiva-report-attivita-2017>

LABSUS

LE LABORATOIRE POUR LA SUBSIDIARITÉ



- www.labsus.org/statuto/
- www.labsus.org

BOLOGNE: REGOLAMENTO BENI COMUNI

LABSUS a contribué et accompagné la municipalité de Bologne dans l'élaboration et mise en oeuvre du Règlement et de pactes de collaboration.

A partir de l'expérience pionnière de Bologne, 183 municipalités italiennes ont adopté leurs Règlements pour l'administration partagée des bien communs.

L'ADMINISTRATION PARTAGÉE DES COMMUNS

Idée de subsidiarité, voit plutôt l'administration publique et les citoyens comme des alliés

Labsus, association de promotion sociale La loi de révision constitutionnelle a introduit le principe de subsidiarité horizontale dans la Constitution en 2001, avec cette formulation: *«L'État, les régions, les villes métropolitaines, les provinces et les municipalités favorisent l'initiative autonome des individus, particuliers ou associés, pour la réalisation d'activités d'intérêt général, sur la base du principe de subsidiarité»* (article 118, dernier alinéa).

La nouvelle règle reconnaît que les citoyens peuvent agir de manière autonome dans l'intérêt général et en faisant en sorte que les institutions soutiennent leurs efforts dans cette direction.

L'administration partagée signifie l'alliance et la construction de réseaux entre citoyens et institutions, légitimées par la Constitution dans la poursuite des intérêts généraux de la communauté.

Labsus a un objectif très spécifique, fondé sur une certitude. La certitude est que les individus sont porteurs non seulement de besoins mais aussi de capacités et qu'il est possible que leurs compétences soient mises à la disposition de la communauté pour aider à résoudre, avec les administrations publiques, des problèmes d'intérêt général.

LABGOV

THE CITY AS COMMONS - LA VILLE COMME COMMUN



• labgov.city

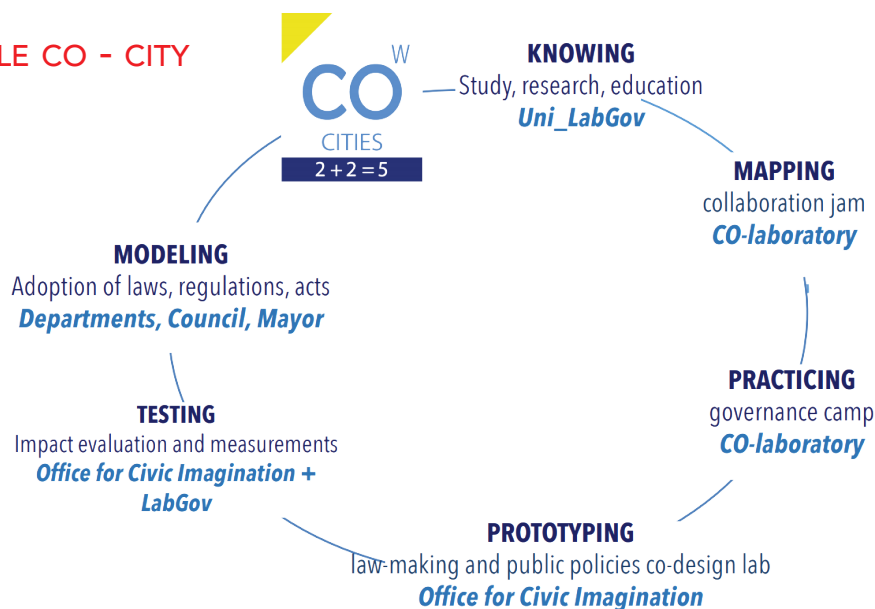
LabGov – Le LABoratoire pour la gouvernance de la ville comme commun - est un réseau international de plates-formes de recherche théorique, empirique et appliquée - engagé dans l'exploration et le développement de méthodes, de politiques et de projets axés sur la gestion partagée et collaborative d'espaces et de ressources urbains.

LabGov Italie, basé à l'Université LUISS Guido Carli à Rome, a été le premier LabGov. Depuis sa création en 2011, il a permis de mettre en réseau des universitaires, des praticiens et des experts transdisciplinaires du monde entier pour étudier la conception, la mise en œuvre et les procédés de formes innovantes de projets de gouvernance partagée se déroulant dans des contextes urbains.

CO - CITY : LES PROJETS

Le premier projet LabGov réalisé à Bologne a jeté les bases du protocole de Co-City qui a ensuite été testé dans d'autres villes italiennes, notamment Battipaglia, Mantua Reggio Emilia et Rome, où les municipalités ont participé à l'élaboration de projets novateurs dans la Co-City et à l'expérience de la coopération territoriale avec des pactes de collaboration pour une croissance sociale et économique fondée sur les ressources communes. D'autres villes d'Europe et d'Amérique du Nord ont ensuite adéré aux projets, notamment New York et Amsterdam, suivies de près par d'autres projets dans les pays du Sud, à San José, à Sao Paulo et à Accra. <http://commoning.city>

LE CYCLE CO - CITY





LE PROJET DE CO-GOUVERNANCE DÉVELOPPÉ PAR LABGOV

Le projet Co-Cities, dont le cadre conceptuel a été développé par LabGov, étudie et explore des formes collaboratives innovantes dans la fabrique de la ville. Ces expériences novatrices de gouvernance participative des communs urbains sont conçues par des organisations communautaires afin de créer une vie sociale, une économie et un espace collectifs durables et prospères.

commoning.city

Le protocole de «la ville en tant que commun» est composé de trois parties:

Processus
Principes
Outils

5 PRINCIPES DE CONCEPTION:

- Gouvernance collective
- État-habilitant
- Mise en commun des économies
- Experimentation
- Justice technologique

The State as a Platform for Civic Imagination
L'État en tant que plate-forme d'imagination civique

CO-CITY PROTOCOL

Le protocole prévoit 5 phases:

- cartographier, identifier
- mise en pratique
- prototyper
- tester
- évaluer

LES ACTEURS

- 1) citoyens actifs, citoyens ordinaires, innovateurs sociaux, décideurs de la ville, communautés locales;
- 2) les pouvoirs publics;
- 3) acteurs privés (entreprises nationales ou locales; petites et moyennes entreprises; entreprises sociales);
- 4) organisations de la société civile et ONG;
- 5) institutions du savoir (écoles et universités).



ENTRETIEN

Extraits de l'entretien téléphonique avec Elena De Nictolis, doctorante au Département de Sciences Politiques à la LUISS Guido Carli, Libera Università Internazionale degli Studi Sociali à Rome et chercheuse au Labgov. 30/01/2019

LabGoV à l'échelle nationale et internationale.

Nous sommes essentiellement un laboratoire urbain. Nous travaillons au niveau urbain avec une série de projets de recherche, soit théorique que sur le terrain. Au niveau national et international nous travaillons avec les villes à travers des projets de recherche. Nous avons un réseau initié au départ avec la Fordham University de New York, actuellement il y a sept laboratoires, par exemple à l'Universidad Latina au Costa Rica, le LabGov Amsterdam au Pays-Bas.

Le concept: The City as a Commons (La ville comme commun).

C'est un concept théorique qui consiste dans l'application dans des contextes urbains des principes de design pour la gouvernance des communs urbains, élaborés par l'école fondée par Elinor Ostrom, qui nécessite une intégration avec la recherche sur la démocratie urbaine, sur les politiques urbaines. Ceci est le point de départ général. Il est ainsi possible de concevoir les biens, les services et les infrastructures de la ville comme biens communs urbains. Mais également la ville elle-même comme *the city as a common* (La ville comme commun).

Ce qui veut dire que les principes de design pour la gouvernance des biens communs urbain sont transférables également au niveau des quartiers et éventuellement aussi de la ville.

Qu'est-ce qui fait ressource commune dans la ville?

Une ressource devient commune lorsqu'il y a un paramètre de gouvernance.

Et donc la méthodologie qui dans notre théorisation est la co-gouvernance urbaine, qui peut être à l'échelle du quartier, de la ville. Ceci est porté par un système extrêmement complexe de catégories d'acteurs (le privé, le public, le civique, les acteurs producteurs de connaissance.) Ainsi dire que la ville est un commun signifie que la ville est une ressource partagée parmi des nombreux types de personnes.

À propos du concept de : Partner city (ville partenaire) que le LabGov a développé. L'alliance entre la société publique et les institutions serait-elle une nouvelle vision politique?

Non, je ne dirais pas une nouvelle vision politique. La co-gouvernance urbaine et donc le fait que les cinq catégories de macro-acteurs, qui peuvent être extrêmement variés, se mettent en partenariat pour gouverner ressources, services, infrastructures urbaines, est le premier des principes de design/conception. Juste après suit le principe État comme plateforme, c'est-à-dire un État habilitant, car dans ce jeu d'acteurs le rôle de l'acteur public, institutionnel, est particulièrement important. Si il n'y a pas des politiques urbaines qui habilitent et qui permettent la mise en place de ces partenariats, les facteurs de réussite diminuent drastiquement. La logique relationnelle entre les acteurs publics et les acteurs privés au lieu d'être basée sur les conflits, est basée sur la collaboration. Ainsi, de l'État-apparat (État souverain), on passe à un État-communauté.

Ces alliances modifient-elles les équilibres des pouvoirs locaux?

Non, je ne crois pas, dans tous nos cas d'études de développement urbain nous avons pu constater que les collectivités locales cherchent de plus en plus d'entrer en partenariat multi-acteur pour gérer des procédés complexes. C'est plutôt le besoin de compétences spécifiques que les pouvoirs locaux recherchent pour interagir avec la société civile.

La crise économique, l'équilibre budgétaire des collectivités, les vagues de privatisation de la ville à l'oeuvre, posent-ils un obstacle au développement des communs urbains?

La thématique de la crise économique et les communs urbains sont connectés, mais je ne dirais pas que les communs urbains naissent comme réponse à la crise économique, par exemple. Il suffit de penser que les cas d'étude sur les biens communs urbains existaient avant la crise économique. En ce qui concerne la privatisation de la ville, certains auteurs ont pris les BID (business improvement districts) comme exemple de communs urbains. Dans notre cas, la définition que nous donnons aux communs est la communauté qui gouverne un bien et donc elle est l'alternative à la privatisation. Dans le sens où elle est alternative à la publicisation et à la privatisation. Un partenariat multi-acteurs qui travaille sur des communs a comme objectif l'intérêt général, et donc l'implication d'un grand nombre d'acteurs, mais aucun acteur ne doit prévaloir sur l'autre. La privatisation, qui en réalité s'est produite surtout sur les infrastructures, est en train de révéler ses failles. De la même manière que les pouvoirs publics n'arrivent plus seuls à gérer la complexité des villes, de la même manière le privé tout seul ne peut pas la gérer.

Dire que les communs urbains sont une alternative à la privatisation est un peu simpliste.

C'est pour cela que nous tenons à travailler à l'appui de la méthodologie. Le point est que chaque ville doit élaborer sa propre réponse. Il est clair que ce sont toutes des solutions pensées. Plus que pour répondre à la crise économique actuelle, elle visent, de façon expérimentale pour le moment, à penser un modèle de développement démocratique, donc inclusif, qui soit adapté aux conditions contemporaines. Il faut vraiment penser à un modèle économique inclusif, qui ne laisse personne en dehors et qui arrive à répondre en période de crise. Ce que nous sommes en train d'expérimenter sont des modèles de développement qui incluent aussi la communauté. Parce que l'inclusion passe à travers l'empowerment.

Ces expériences de communs urbains ont bouleversé les paradigmes de la propriété. Dans la pratique cela a servi à inventer de nouveaux outils juridiques?

Absolument oui. En effet les « legal tools » sont un élément du protocole élaboré par LabGov, car on ne peut pas penser à des instruments juridiques standardisés. Les principes de design/conception doivent toujours être les mêmes, mais les outils de tous types : juridique, institutionnel, numérique, financier, doivent émerger des expérimentations locales. Un outil pensé pour une ville ne peut pas fonctionner de la même manière dans une autre ville, il doit être adaptable.

Pérennité des actions sur le long terme. Quels sont les obstacles?

Ces structures ne peuvent se pérenniser qu'à travers un modèle de durabilité économique. Une des raisons pour lesquelles ces projets n'ont pas une prospective à long terme est parce que on n'a pas encore commencé à travailler sur des modèles de durabilité économique. Les modèles d'économie sociale et solidaire (type coopératives, associations) doivent être mis à jour et expérimentés.

Sans aucun doute, on a besoin de modèle d'entreprise d'économie sociale à l'échelle du quartier, qui est en général la dimension spatiale dans laquelle ces projets prennent vie. Les points fondamentaux qui permettent aux biens communs de sortir de la dépendance publique est un modèle économique adapté.

Le projet «Bologna Co-City», visait à mettre en œuvre le règlement de Bologne et à promouvoir l'idée de collaboration entre la municipalité de la ville et les citoyens. Qu'avez-vous fait précisément à Bologne ?

Christian Iaione, et non le LabGov, a été l'un des auteurs du règlement pour Bologne. Le protocole élaboré par le LabGov est né grâce à l'expérience de Bologne : «la città come bene comune» (la ville comme bien commun).

À l'approbation du règlement en 2014, a suivi le projet CO-Bologna, qui a duré deux ans. Il a approfondi l'expérimentation du règlement existant dans trois sites : Piazza dei Colori, il Pilastro, la Bolognina.

Le « Regolamento per l'amministrazione condivisa dei beni comuni » (Règlement pour l'administration partagée des communs urbains). Quatre ans après son implantation, pouvez-vous donner une évaluation?

Nous avons fait une évaluation empirique sur les « Pactes de collaboration » produits par le règlement qui faisait partie du programme CO-Bologna. Nous avons analysé 280 pactes, ceux approuvés entre 2014 et 2016. L'évaluation est en cours de publication sous forme de livre. Elle peut être consultée en version préliminaire sur notre site. En résumé, il y a plusieurs directions que l'on peut donner. Premièrement les Pactes de collaboration, dans cette première phase d'implémentation du règlement, ont été utiles à la création de capital social et à son enrichissement.

Parmi les points faibles : la création de partenariats multi-acteurs reste encore un défi ouvert, tout comme la production de valeurs économiques urbaines, le modèle économique manque toujours. La production d'économie collaborative, d'économie des biens communs est ainsi encore une problématique ouverte.

4 - QUELQUES PROJETS DE PACTES

INSTABILE PORTAZZA



- site web: www.instabileportazza.it/
- instagram : instabile-portazza



- **LOCALISATION:** Villaggio Portazza, via Pieve di Cadore 3, Quartiere Savena, Bologna

- **ACTIVITÉS :** ressource culturelle, expositions, laboratoire pour adolescents: menuiserie, informatique, cours: yoga, théâtre. L'espace est mis à disposition des citoyens pour l'organisation d'événements extérieurs.

- **SURFACE TOTALE DU BÂTI:** 700m²

- **SURFACE EN GESTION:** 150m² + jardin

- **FINANCEMENT :** (privé) Coop Adriatica: 10.000€ : pour matériaux et compétences - autofinancement - dons recoltés lors des événements : 30.000€ - (public) 700.000€ de Mairie de Bologne (pour la future phase de réhabilitation complète du bâtiment)



NOTRE INTERLOCUTEUR...

Leonardo Tedeschi, architecte (initiateur et référent du projet)

Le bâtiment a été construit en 1962 dans un ensemble résidentiel Ina Casa (logements sociaux): le Villaggio Portazza, dans le quartier Savena. Sa destination à l'origine était celle d'un centre civique: l'intention était d'intégrer les personnes assignées aux logements sociaux par le biais d'un processus de socialisation, de partage et de participation qui se concrétiserait dans les espaces du centre. Il n'a jamais été utilisé à cette fin, mais seulement pour abriter, plus tard, une école primaire et enfin être définitivement fermé en 1984.

INstabile Portazza est une initiative née fin 2014 dans la banlieue Est de Bologne, où un groupe de citoyens, qui se sont rencontrés grâce à la Social Street locale, s'est activé de manière indépendante pour récupérer l'ancien centre civique du village abandonné depuis 30 ans.

Le Patto di Collaborazione (le pacte de collaboration) rendu possible par le nouveau règlement municipal (Regolamento per la cura e la rigenerazione dei beni comuni urbani) a mis à la disposition des citoyens les espaces de l'ancien centre civique. L'objet de la proposition, dans sa phase expérimentale, concerne l'utilisation de 181 mètres carrés du bâtiment; l'exécution des travaux de récupération à effectuer dans environ cinq ans. Un projet de récupération et un modèle d'utilisation future du bâtiment, appelé Community Creative Hub (CCH), ont ainsi été définis.

TEMPORALITÉ : ouverture au public de 2016 à 2018

ORGANISATION DES ESPACES COMMUNS : une grande partie du bâti en étage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) comme la cuisine commune ou le jardin.

PROGRAMME : co-design partagé, autofinancé en partie, auto-réhabilité en partie

PROPRIÉTAIRE : ACER (Azienda Casa Emilia-Romagna) E.P. - bailleur social, avec contrat de prêt à usage : le loyer 12.000€/an a été payé en contrepartie aux oeuvres de récupération du bâti et du jardin par des bénévoles

INNOVATION : auto-activation de la part de la citoyenneté, forme de récupération du bâtiment participée, processus innovant et expérimental qui pourra être appliqué à d'autres sites à l'abandon.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : horizontale, le comité de coordination veille aux prises de décisions, assemblées de gestion et organisation des activités de deux heures organisées deux fois par mois avec les membres de l'association et ouvertes à tous.

ORGANISATION INTERNE : association-membres, bénévoles

VALEURS REVENDIQUÉES : relations collaboratives et inclusives, valeur générée par la comparaison entre différentes visions, possibilités pour les personnes de développer leurs capacités grâce aux relations avec les autres, mise à disposition des espaces aux personnes ou des associations qui partagent leur vision, en responsabilisant ceux qui l'utilisent.

OBJECTIFS FORMULÉS:

1/ récupérer sa fonction d'origine de soutien communautaire, récupération et réhabilitation partielle d'un bâtiment à l'abandon (6 mois avec financement de la Coop Adriatica) : d'espace abandonné à bien commun au service du territoire

2/ activités créatives et partagées au service du territoire

3/ lieu de référence/répère dans un quartier périphérique qui manque de ce type d'espaces collectifs, effet de stimulation pour les sujets externes.

EXTERNALITÉS SOCIALES: participation et cohésion des résidents du quartier, création d'un lieu repère, formations pour adolescents.

ACTEURS: phase écoute et co-conception/construction: environ 200 citoyens et 30 organisations locales ont participé à ce projet, qui a duré six mois.

Phase activation avec le Pacte de collaboration avec la municipalité de Bologne: associations, ACER

SUPPORT INITIAL: Associazione Pro.Muovo, Associazione Architetti di Strada, Coop Adriatica, Municipalité de Bologne, ACER

OUTILS DE COMMUNICATION EXTÉRIEURE: site web, facebook, instagram, réseaux sociaux, affichage

PUBLIC VISÉ : résidents du quartier et citoyens du territoire

RAPPORT À L'INSTITUTION : collaboration scellée par la Pacte de collaboration avec la Municipalité de Bologne

SUCCÈS : participation aux événements (100 personnes par événements), projet pilote pour récupérer d'autres sites abandonnés, production et partage de savoirs

ÉCHECS : manque de ressources financières, nécessité de renouvellement des bénévoles

ÉTAT ACTUEL : en transition. Après l'activation, l'espace sera évacué pour intervention de consolidation structurelle complète du bâtiment, qui sera prise en charge par la Municipalité de Bologne.

DATE DE SORTIE : février 2019

PROSPECTIVES : un nouvel espace limitrophe à l'abandon de 70m2 a été mis à disposition avec les mêmes modalités. Démarrage du projet: février 2019

FUTUR DE L'ESPACE INSTABLE PORTAZZA : après la réhabilitation totale il sera à nouveau rendu public

L'ASSEMBLÉE D'INSTABILE

ORDRE DU JOUR : Afin de présenter votre sujet à l'assemblée, vous devrez l'envoyer par courrier électronique avant le dimanche précédent: vous serez alors inscrit à l'ordre du jour, ce qui sera communiqué à tous le lundi matin.

LES PROJETS : Chaque projet qui sera présenté en assemblée (qui aura déjà passé un contrôle préalable) ne sera pas un projet individuel, mais il deviendra un projet de «INstabile».

LES DÉCISIONS : Toutes les décisions seront prises par ceux qui participeront à l'assemblée, cherchant, dans la mesure du possible, à trouver un accord entre les présents. Si l'accord ne peut être atteint, la décision sera mise aux voix: elle sera approuvée avec le vote favorable de 75% des personnes présentes ou, sinon, sera reporté à la prochaine réunion.

LE MODÉRATEUR : Pour que l'assemblée fonctionne au mieux, il y aura un modérateur qui aura pour tâche assurer le bon déroulement de l'assemblée, coordonner la discussion et éviter les digressions. Le modérateur sera assisté par un assistant qui prendra des notes sur un panneau d'affichage.

LE SECRÉTAIRE : Un secrétaire sera également chargé de la rédaction du procès-verbal de la réunion. Cette tâche sera assumée tour à tour par une des personnes présentes (chaque participant devra s'acquitter de cette tâche environ une fois par an). Le procès-verbal de l'assemblée sera disponible en ligne, sur le site www.instabileportazza.it.



QU'EN RETENIR ...

LES FORCES

- Gestion horizontale de l'association, application du principe de subsidiarité horizontale
- Qualités innovantes : récupération et réhabilitation partielle d'un site à l'état d'abandon et possible exportation de ce modèle à d'autres sites.
- Production et partage des connaissances, cohésion sociale, redécouverte des relations de voisinage, cours de formation pour adolescents, empowerment, élément repère dans un quartier qui manque de ce type de structures partagées et participatives.
- Pacte avec la Municipalité et accord juridique avec l'Acer, l'établissement public (E.P) propriétaire des lieux.

LES FORCES

LES FAIBLESSES

- Le projet initial de créer un Community Creative Hub (CCH) a été réalisé seulement en partie.
- Fragilité dans la gestion: trop basée sur le bénévolat.
- Durée limitée: non prévue au départ, qui s'est révélée en cours de route, a perturbé le programme. L'administration municipale et l'ACER en effet ont informé la communauté que le bâtiment devra être libéré en fin 2018 pour pouvoir entreprendre les travaux de rénovation prévus par le programme opérationnel national «Città Metropolitana 2014 - 2020» (PON-Metro). L'alternative est l'espace limitrophe mis à disposition.
- Modèle économique inexistant, qui produit une fragilité financière. Financé principalement avec donations et argent public.

LES FAIBLESSES

BEBOPP/ BOLOGNA POCKET PARK 2017 DEVELOP/ SPAZI APERTI INTEGRATI NEL QUARTIERE 2018



- Landeres Associazione Via Galliera 4, 40121 Bologna
- info@landeres.com
- www.landeres.com



- **LOCALISATION:** via della Beverara 129, quartier Navile, Bologne
- **VALEURS REVENDIQUÉES:** en plus de la communauté locale, le projet vise à impliquer de jeunes, italiens et immigrants, âgés de 15 à 18 ans, pour constituer un laboratoire d'idées pour la reconfiguration du système d'espace public de son voisinage, réseau vital qui représente les caractéristiques de la société. extension, complexité, connectivité et inclusion.
- **TYPE D'ESPACE:** espace public / tronçons de rue
- **TYPE D'INTERVENTION - PROJET:** aménagement d'un espace public sous-utilisé et marginal
- **MODE DE FINANCEMENT:** ont contribué financièrement, avec des pourcentages différents: Municipalité de Bologne (Pacte de collaboration: 5000€ pour projet BeBoop - 6000€ projet Develop) - Fondazione Monte (fondation) - Banca Prossima (banque)
Ont contribué à la fourniture de services ou de matériel: Avola coop, Mateca, Mg12



NOTRE INTERLOCUTEUR...

Davide Natale, président de Landeres

Landeres, porteur du projet, est une jeune association qui promeut la vision durable des paysages, à l'intérieur et à l'extérieur des villes, en confrontant et en créant des relations de collaboration avec toutes les personnalités administratives et professionnelles impliquées dans la filière du paysage.

En 2017, Landeres a réalisé dans une rue piétonne entre deux immeubles, le «beBOPP», un parc de poche. La régénération de ce petit morceau du tissu urbain au profit de la communauté locale a aussi une fonction environnementale grâce à la rénovation d'un petit jardin pluvial et une fonction urbanistique: réaménager un espace potentiellement stratégique.

Le projet s'intègre en effet dans un vaste programme de regeneration urbaine du quartier Navile.

L'association Landeres a poursuivi, en 2018, son travail avec «Devolop»: un nouveau projet dans le prolongement du premier, encore une fois soutenu par la Municipalité de Bologne dans le cadre d'un Pacte de collaboration. Dans une perspective de réactivation urbaine du quartier Navile, l'espace a été aménagé avec des sièges et bancs en aluminium et de la végétation hors sol.

INTENTIONS: l'amélioration des espaces de sociabilité (Spazi Sociali) est le principal bénéfice que le projet a l'intention de rendre, par des propositions concernant l'usage et la redécouverte d'espaces publics du quartier, à travers des activités de promotion sociale territoriale, compatibles avec la philosophie de Landeres, association à but social (*l'équivalent de la Scop en France*).

CHOIX DU SITE: en accord avec la présidence du Conseil de Quartier

DATE: la réhabilitation de l'ensemble de la rue est achevée entre 2017 et 2018.

INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT: il se situe sur le tronçon de rue qui sépare deux îlots de l'ancienne résidence étudiante Battiferro, qui borde la place devant le Musée du Patrimoine Industriel (Museo del Patrimonio Industriale) et le nouveau pôle de l'université de Bologne. L'espace d'intervention est constitué de deux tronçons de rue situés sur deux niveaux différents et reliés entre eux par un escalier en maçonnerie.

OBJECTIFS FORMULÉS:

le projet vise à proposer des solutions d'intervention permettant:

1. au quartier de se réapproprier l'espace public de manière inclusive sur le plan social et respectueuse de l'environnement

2. à la communauté multiethnique locale de prendre part au concours et au développement d'idées en tant que composante active du quartier.

PUBLIC VISÉ: communauté locale, jeunes du quartier

PUBLIC ET USAGES EFFECTIFS: étudiants du pôle universitaire, résidents du quartier

RAPPORT À L'INSTITUTION: soutien fixé par deux Pactes de collaboration avec la Municipalité de Bologne (http://partecipa.comune.bologna.it/sites/comunita/files/pdf_patto_collaborazione/patto_collaborazione_landeres_0.pdf)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS: Mairie de Bologne (Bureau de Citoyenneté Active, Conseil du Quartier Navile), Istituto Tecnico Aldini Valeriani (établissement scolaire)

PARTENAIRES PRIVÉS: communauté locale (résidents du quartier), Fondazione del Monte, Emil Banca, Mateca, Avola Coop, Mg12, Magnesium Network, ICOS, Fondazione ANT

COÛT: environ 30 000 euros pour les deux projets.

MODE DE FINANCEMENT: ont contribué financièrement, avec des pourcentages différents:

- Municipalité de Bologne (Pacte de collaboration: 5000€ pour projet BeBoop - 6000€ projet Develop)

- Fondazione Monte (fondation)

- Banca Prossima (banque)

Ont contribué à la fourniture de services ou de matériel: Avola coop, Mateca, Mg12

BÉNÉFICES POUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRÉS PAR LE PROJET: régénération du site à un coût inférieur à celui d'une réalisation classique. Le projet est une ressource urbanistique, sociale et environnementale.

BÉNÉFICES VISÉS PAR LE PROJET:

- créer un réseau et une démarche collective pour la cohésion sociale, - rendre les citoyens, de tous les milieux sociaux, les protagonistes du territoire
- soutenir les couches les plus faibles de la population à cause de leur vulnérabilité sociale et économique et accroître leur possibilité de s'exprimer
- faire vivre et revivre des espaces publics délaissés, les régénérer
- recueillir des propositions et des idées de projets pouvant répondre aux besoins des citoyens et des migrants en particulier en les rendant non seulement des usagers, mais en les faisant participer activement au changement de leur propre territoire
- revaloriser la périphérie en la transformant en un lieu où trouver des réponses aux besoins de l'individu et de la communauté, par le biais d'actions de participation, de formation et de loisirs
- rendre un lieu, sous-utilisé et dégradé, non seulement aux résidents, mais également aux étudiants universitaires qui traversent quotidiennement cette rue et aux visiteurs du Musée du patrimoine industriel qui bénéficieront d'un lieu de repos et d'espaces verts.

ENTRETIEN DU SITE APRÈS RÉALISATION DU PROJET: le nettoyage ordinaire reste de compétence de la municipalité. Cependant, activé par le réseau participatif mis en place par Landeres, un groupe de citoyens bénévoles ont pris en charge l'irrigation et l'arrosage de la végétation.

«Le processus mis en place par la municipalité sur la plate-forme web est très efficace. Il est facile de présenter l'idée de projet.»
D.Natale, Landeres

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LANDERES:

- L'initiateur du projet fait un travail important en amont pour créer un réseau avec les professionnels et les bénévoles qui prendront part à la réalisation du projet.
- Limites de la participation citoyenne: mauvais timing du Conseil de Quartier (*Assemblee de Quartier*) pour organiser la réunion participative (*il tavolo partecipativo*) avec la communauté locale. De ce fait seuls les étudiants de l'établissement scolaire ont pu prendre part au concours d'idées pour la co-conception du projet.
- Pénurie de fonds en général. Le budget couvert par les subventions était insuffisant. À la fin du projet l'initiateur doit rendre compte des dépenses soutenues à la municipalité. Celles-ci ne tiennent pas compte du fait que tous les intervenants ont travaillé ou fournis du matériel à perte.
- Le budget de la subvention publique est dévolu après la livraison du projet. Le temps de remboursement sont très long et la procédure compliquée.
- Le discours de l'administration pour promouvoir l'inclusion et la participation reste un peu aléatoire car la modalité d'organisation de la fonction publique à des temps très long qui ne sont pas compatibles avec le temps très court que le porteur du projet a pour le réaliser.
- Après la réalisation-livraison du projet il n'y a pas un monitoring de la part de la municipalité pour en suivre les évolutions et les effets définis dans les valeurs de départ (ex. enjeux sociaux, urbanistiques, etc.).



ORGANISATION EN AMONT DE LANDERES POUR INITIER LE PROJET

Landeres a identifié et contacté tous les partenaires potentiels: de l'administration aux donateurs, en passant par les techniciens, en mettant en place leur capacité à créer un système en termes de collaboration, de partenariat et de réseaux.

PROCESSUS DE PROJET

Chacun des deux projets s'est déroulé en quatre actions:

- **Action 1.** Développement du concept En accord avec l'Istituto Tenico Aldini Valeriani, un lycée technique situé dans le quartier Navile, une douzaine de garçons âgés de 15 à 18 ans participent à un laboratoire d'idées. L'activité du laboratoire se concentre sur les phases suivantes : analyse /synthèse /élaboration d'un concept de projet.
- **Action 2.** Développement du projet sur la base du concept, la conception définitive des espaces publics est élaborée.
- **Action 3.** Approbation le projet préliminaire est soumis aux bureaux techniques compétents de la municipalité (Travaux publics et espaces verts) pour approbation.
- **Action 4.** Après l'approbation, les éléments du projet sont réalisés par l'un des partenaires puis installés sur le site.

Landeres couvre les actions suivantes, au cours de toutes les phases du projet: idée/recherche/développement/conception/coordination/communication



©Landeres

AVANT



©Landeres

APRÈS

MERCATO ALBANI: “LA BOLOGNINA CHE CAMMINA”



• Via Francesco Albani, 10, 40129
Bologna



- **INITIATEUR PROJET:** Association culturelle Serendippo
- **OBJECTIFS:** dialogue avec les commerçants et les citoyens pour repenser avec l'administration un espace qui a répondu à la crise et à la dégradation avec la collaboration civique, la citoyenneté active et l'art. Réqualifier avec l'art.
- **TYPE D'ESPACE:** marché couvert municipal
- **TYPE D'INTERVENTION :** l'intervention proposée sur les allées commerçantes du marché a permis de conclure le travail entamé en 2015 par le collectif Baum, qui a vu des artistes venus de toute l'Italie pour peindre les rideaux métalliques intérieurs des étaux du marché. Avec la réalisation des peintures murales sur les façades sur rue, le marché d'Albani devient une galerie d'art contemporain à ciel ouvert.



ITALIE

LES ÉTAPES DE RÉQUALIFICATION DU MARCHÉ ALBANI : L'EXPERIMENTATION D'UNE MÉTHODOLOGIE DE L'ADMINISTRATION.

www.comune.bologna.it/news/mercato-albani-la-bolognina-che-cammina

Le projet «Mercato Albani» a démarré en 2015 et avait pour objectif - outre le réqualification et la relance de la fonction du marché - de mettre en place une méthodologie d'intervention permettant de renforcer l'économie de proximité et les relations dans le quartier à partir des lieux qui ont un enracinement profond dans le territoire, fait de valeurs, d'histoire, de relations.

Le parcours s'est déroulé en trois phases:

- La première phase a permis la définition d'un programme d'interventions, qui concernait la maintenance de l'espace, la réalisation du nouvel système d'éclairage, l'installation de caméras de vidéosurveillance, la réaménagement des espaces autour du marché.

Les commerçants du marché ont participé activement, donnant vie à une série d'initiatives et d'animations, dont l'une avec l'association Baumhaus, qui a impliqué des jeunes et des écoles du quartier. Ils ont réalisé, avec le concours d'artistes, des peintures murales sur les rideaux métalliques des étaux. L'accès des allées du marché est depuis possible même lorsque les commerces sont fermés.

- La deuxième phase a permis de rédiger un nouveau Pacte de collaboration, à travers un projet spécifique d'amélioration qui a permis l'insertion de nouvelles activités commerciales, y compris des activités artisanales, tout en préservant la caractéristique de «marché alimentaire». Une gestion des horaires qui permet aux commerçants d'étendre volontairement leurs activités également le soir, contribuant ainsi à l'animation locale.

- La troisième phase «Bolognina che cammina» réalisée avec la coordination et intervention de l'association Serendippo, complète le projet en accueillant la création d'œuvres d'artistes sur les façades extérieures du marché et sur les différentes placettes qui le composent.

La dernière phase du projet "MERCATO ALBANI: la Bolognina che cammina", poursuivi par l'association Serendippo, a été de créer un conteneur (une structure) en réseau réunissant des artistes, des commerçants et des citoyens, afin d'établir une relation réticulaire entre l'art contemporain et la ville. Les nouvelles peintures murales ont été réalisées par les artistes Camilla Falsini, Cyop & Caf et Kiki Skipi.

NOTRE INTERLOCUTRICE...

Etta Polico (présidente de l'association Serendippo)

- primopianointernosette@gmail.com
- via mascarella 14, Bologne

DATES: début de l'intervention: mars 2017 - fin de l'intervention 26/5/2018

INTENTIONS: l'association culturelle Serendippo, qui s'est proposée de participer au vaste projet de restructuration du marché Albani, en reconfigurant les façades extérieures de la halle du marché et les placettes intérieures à travers le travail d'artistes contemporains.

PROPRIÉTAIRE: Mairie de Bologne

INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT: la Bolognina, un quartier qui a longue histoire de participation citoyenne, est pour Bologne un laboratoire pour la transformation et la revitalisation. La Bolognina est l'une des aires de Bologne en pleine mutation pour les interventions d'infrastructures et de réqualification. Du point de vue démographique, le quartier est celui qui compte le plus grand nombre d'habitants étrangers, mais aussi là où le pourcentage de jeunes est le plus important et en augmentation constante.

BÉNÉFICES VISÉS PAR LE PROJET: requalification du marché Albani et des petits commerces, renforcer l'économie de proximité, utiliser l'art contemporain pour permettre aux citoyens de se réapproprier de l'espace urbain. Faire du marché un lieu de rencontre capable de déclencher des processus de croissance, d'échange et de développement.

BÉNÉFICES POUR L'ADMINISTRATION: transformation à travers sa rénovation en un élément identitaire du quartier, mise en valeur des espaces dans et autour du marché.

RAPPORT À L'INSTITUTION: Pacte de collaboration avec la mairie de Bologne

ACTEURS: citoyens, artistes, administration, autres associations, commerçants du marché.

COÛTS DU PROJET: 18.000€ (inclus également la rénovation de la structure de la halle)

FINANCEMENT DU PROJET: institutionnel: Mairie de Bologne à travers un pacte de collaboration qui incluait aussi l'intervention de Serendippo dans un autre marché de la ville. Privé: entreprise Renner, qui a offert le matériel de peinture et vernis.

L'ASSOCIATION CULTURELLE SERENDIPPO, PORTEUR DU PROJET

Elle travaille depuis 2009 dans la récupération urbaine d'espaces communs (RUSCo) et utilise l'art comme un moyen pour mettre les citoyens en contact étroit avec leur espace public.

Financement : depuis la création de l'association et jusqu'en 2017, ils n'ont jamais participé à des appels d'offres publics pour l'attribution de fonds.

Les processus que Serendippo mène impliquent la participation active des citoyens, y compris d'un point de vue économique. Les fonds proviennent du financement participatif (crowdfunding), de la vente de l'autoproduction, des contributions des membres. Ils ont aussi des accords avec des entreprises pour être fournis gratuitement avec du matériel de peinture périmé destiné à la réalisation des projets.

Entre 2017 et 2018, Serendippo a obtenu une subvention de 3 000 € grâce à un appel à projet culturel du quartier S. Stefano; 5 000 € par la fondation Rusconi pour un projet réalisé à Piazza Aldrovandi.

LE PROCESSUS DE SERENDIPPO

L'association Serendippo rassemble et essaie de réaliser des idées, des cartes de la ville, des réseaux entre les personnes, de promouvoir et de produire de la culture. L'association a mis au point, à partir et à travers l'art, différents processus de régénération urbaine, dont les plus significatifs sont:

- R.U.S.co Régénérer les zones périphériques non seulement par le biais de la diffusion de l'art, mais également par la réutilisation d'espaces temporaires avec des interventions qui partent de l'observation et de l'écoute des lieux et de ceux qui les vivent (ateliers pour enfants, lectures publiques, expositions et bibliothèques itinérantes)
- Zone NG6.16 Réaffirmer la participation civique et l'activisme des citoyens du quartier Corticella au Nord-Ouest de Bologne, en commençant par les murs du centre civique. Les ressources ont été récupérées grâce à un financement participatif. Des réunions, ateliers, conférences visant à stimuler la confrontation entre citoyens et artistes appelés à dessiner sur les murs du centre civique.

«Art INstrada {dans la rue} lors qu' il naît parmi les ordures, transforme les espaces communs, les réinvente, les rend beaux et intéressants. La créativité, mise à la disposition de tous les citoyens, devient un bien commun»

Etta Polico, fondatrice de Serendippo



RE-USE FOR GOOD

BOUTIQUE SOLIDAIRE



- www.reusewithlove.org
- reuse.with.love@gmail.com

- **LOCALISATION/SIÈGE** : via Savenella n.13, 40124 Bologna
- **INITIATEUR PROJET**: Reuse With Love (RWL)
- **STATUT LÉGAL** : association à but exclusif d'assistance et de bienfaisance

L'association ReuseWithLove - RWL, est né de l'idée d'un groupe d'amies qui, depuis 2010, collecte les vêtements utilisés par les enfants, femmes et hommes, pour les réutiliser, après les avoir soigneusement réparés, afin de leur donner une nouvelle vie dans un but de solidarité sociale.

En 2014, naît la BOUTIQUE SOLIDALE de Via Savenella 13 à Bologna, destinée à la distribution des vêtements, mais aussi de jouets et livres, aux familles en difficulté.

Aujourd'hui, l'association rassemble une centaine de membres et de bénévoles qui travaillent toute l'année et se consacrent à la collecte et à la sélection du matériel pour les marchés solidaires deux fois par an. Les articles non destinés aux marchés d'occasion sont distribués gratuitement aux groupes de population les plus précaires grâce au projet RE-USE FOR GOOD.



ITALIE

NOTRE INTERLOCUTRICE...

Veronica Veronesi, présidente de RWL

PACTE DE COLLABORATION : partecipa.comune.bologna.it/re-use-love

DATE: accord établi en 2014 avec la municipalité pour la mise à disposition du local abritant la boutique solidaire, transformé en Pacte de Collaboration en 2015. Reconductible tous les deux ans. Actuellement en cours de renouvellement.

FORMES DE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ:

- utilisation des locaux de propriété publique pour la boutique solidaire
- utilisation des supports d'information de l'administration pour promouvoir et faire connaître les activités du projet;

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS: Municipalité de Bologna-Service Citoyenneté active, Acer (Azienda Casa Emilia-Romagna) E.P. /bailleur social, propriétaire du local, Conseil de quartier S.Stefano, services sociaux.

CONTEXTE TERRITORIAL: quartier Santo Stefano dans le centre ancien de Bologne pour la boutique solidaire, marchés aux puces dans le territoire communal.

PARTENAIRES PRIVÉS: bénévoles, membres association, magasins et fabricants de textile qui fournissent les surplus ou chutes de tissus pour réparer les vêtements.

MODE D'OCCUPATION DU SOL: concession d'usage (concessione in uso) gratuite des locaux qui abritent la boutique située via Savenella 13 à Bologne; aucune contribution financière aux porteurs du projet n'a été allouée par la municipalité pour la réalisation du projet Re-use for good. RWL a effectué et pris en charge les travaux de rénovation du local. - Surface : 180 m2 (RdC et R-1) + utilisation de la cours de l'immeuble pour événements.

COÛTS DE GESTION DE LA BOUTIQUE: 7000-8000€/an pour charges de copropriété, assurances, charges courantes de maintenance, financés par les deux marchés annuels.

OUTILS DE COMMUNICATION EXTÉRIEURE: site web, affichage, réseaux sociaux.

VALEURS REVENDIQUÉES : soutien aux groupes de population en difficulté sociale et économique; s'opposer au gaspillage par la pratique de la réutilisation; promotion du sens civique et de la cohésion sociale; développement d'un système de collaboration entre associations pour répondre aux besoins de la population en difficulté.

PUBLIC VISÉ: population en difficulté

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR REUSE WITH LOVE:

- espace de la boutique restreint qui limite l'expansion de l'activité.
- la municipalité compte trop sur les porteurs de projets.

POINTS POSITIFS : mise à disposition d'un local à titre gratuit, efficacité du Service Cittadanza Attiva au sein de la municipalité. Facilite la bureaucratie, cherche à trouver des solutions au cas par cas.

DÉFINITION DE (BIEN) COMMUN: «Espace régénéré ouvert à la ville».

MODÈLE ÉCONOMIQUE: coût 0 / économie circulaire. Fondé sur le capital social plus que sur un modèle économique.

MODE DE FINANCEMENT: collecte de fonds, cotisations membres, dons de vêtements, donations privées.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : conseil d'administration, composé d'une présidente et six conseillères

RÉMUNÉRATIONS: aucune, se base entièrement sur le bénévolat. Les membres apportent également leur propres compétences professionnelles pour résoudre et accomplir les tâches d'ordre juridique, logistique, etc.

OBJECTIFS: récupérer et réparer pour la réutilisation des vêtements, éduquer à la réutilisation, promouvoir la dignité individuelle. Re-Use With Love : la réutilisation et la récupération responsable, d'une part, y compris par l'éducation des enfants et des jeunes bénévoles sur le thème de la réutilisation et, d'autre part, la sensibilisation à la solidarité sociale, à travers les marchés solidaires, mais également par la distribution gratuite des vêtements tout au long de l'année dans la boutique solidaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La boutique de solidarité est ouverte uniquement le deuxième mardi et le troisième samedi du mois, de 9 h à 13 h. Mais de fait il y a beaucoup d'ouvertures extraordinaires, environ cinq par mois. Pour y accéder il faut prendre rendez-vous via les services sociaux. La «marchandise» est réservée aux familles dans le besoin signalées par les institutions, les services sociaux ou les hôpitaux.

Chaque famille peut accéder au service sur une base mensuelle, en prenant seulement 10-15 pièces à la fois.

Les familles sont sélectionnées afin de garantir qu'elles aient vraiment besoin de vêtements.



© Reuse With Love (RWL)

Le magasin via Savenella 13 à Bologne a une particularité: il n'y a pas les prix. Tous les articles sont distribués gratuitement à un cercle sélectionné des personnes dans le besoin. Dans les locaux du quartier Santo Stefano, les vêtements sont soigneusement ordonnés et triés par genre: homme, femme, enfant. Mais la boutique «Re-Use for good» distribue également des accessoires pour la petite enfance, des jouets et des livres. Tous strictement d'occasion, en bon état et prêt au réemploi.

"I commons non possono essere ridotti agli stereotipi delle teorie dei commons e non devono adattarsi perfettamente a qualsiasi modello proposto da versioni romantiche o radicali di ciò che costituisce un sistema buono o socialmente giusto" «Les commons ne peuvent pas être réduits aux stéréotypes des théories des commons et ne doivent pas s'adapter strictement à un modèle proposé par des versions romantiques ou radicales de ce qui constitue un système bon ou socialement juste» Massimo De Angelis, professeur d'économie politique et de changement social et codirecteur du Centre for Social Justice and Change (Centre pour la justice sociale et le changement) à l'University of East London.

5 - EVALUATION CRITIQUE

CETTE ÉTUDE SUR LES BIENS COMMUNS EN ITALIE NOUS A PERMIS :

- de comprendre comment la constitution italienne, instrument étatique qui définit les principes de [bien] commun, a été déclinée à un cadre législatif au niveau communal.
- d'analyser les parcours culturels, juridiques et sociaux entrepris par les collectivités locales.
- de relever que la puissance locale est l'organe administratif le plus adapté à activer «les communs» selon des processus d'institutionnalisation nés d'expérimentations pratiques et théoriques.
- de reconnaître que les initiatives liées aux biens communs sont parfois déjà pratiquées par les habitants qui ont généré des nouvelles expériences d'innovation sociale et d'auto-récupération d'espaces.
- de constater que malgré la complexité à mettre en place une telle politique publique, il est possible d'élargir les marges pour administrer avec des manières alternatives, en faveur d'un renforcement de la démocratie locale.

BOLOGNE

- de comprendre la méthodologie et les processus d'élaboration et d'application du «Règlement pour l'administration partagée des biens communs» et de son principal instrument réglementaire: le «Pacte de collaboration»
- de faire émerger - à travers des entretiens - les discours, les démarches et les points de vue d'une part de l'administration publique et d'autre part des porteurs de projets issus des pactes de collaboration
- «la responsabilisation des citoyens actifs» évoquée par l'administration est parfois ressentie comme une sorte de «délégation» par les porteurs de projets.

RAPPORT À LA VILLE

Les projets issus des pactes de collaboration sont plus de 500. Ils sont très diversifiés et répartis dans l'ensemble des limites municipales, par des acteurs différents, pour un public différent. Ce qui les caractérise est la micro-échelle avec une prédominance d'interventions sur les espaces publics. Ils s'inscrivent souvent dans des grands projets de rénovation urbaine.

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATIONS


La caractéristique la plus fréquente est la fragilité financière et l'absence de modèle économique dans les structures. L'autofinancement est quasi inexistant. Le budget financier alloué par la municipalité pour subventionner les pactes est faible.

DÉFINITIONS

La définition de «commun», tel qu'un slogan, se perd quelque peu dans la phase d'action. Le bien commun se libère du contraste classique entre propriété publique et propriété privée, se présentant comme une alternative aux deux. On parle davantage de «communauté», de «capital social», de «projet partagé».

AMBITIONS SOCIÉTALES

Le partage des responsabilités pour la gestion des biens communs dépend principalement de deux facteurs: un investissement important de la part de l'administration en termes de ressources et de choix organisationnels adéquats et une communauté active et très impliquée, capable de reconnaître et d'interpréter le sens le plus authentique de la collaboration. Collaborer ne signifie pas remplacer l'administration dans l'exécution des tâches dont elle est compétente, ni vice-versa.

- 
- **PAYS** : Espagne
 - **COMMUNE** : Madrid
 - **SUPERFICIE** : 604,3 km²
 - **POPULATION** : 3,2 millions d'habitants
 - **DENSITÉ** : 5302 hab./km²
 - **MAIRE** : Manuela Carmena (Parti Ahora Madrid, soutenu par Podemos)



MADRID : MUNICIPALISME ET MILITANTISME

1 - POURQUOI MADRID ?

L'ACTIVISME MILITANT COMME FONDEMENT DES CONDITIONS DE POSSIBILITÉ DU COMMUN.

Aujourd'hui, il existe plus d'une centaine de cas de pratiques de mise en commun à Madrid. Beaucoup s'inspirent des modes de gestion et de gouvernance démocratiques mis en oeuvre dans les centres sociaux autogérés de la capitale dès le milieu des années 1980. Une première vague de développement de ces démarches se produit dès 2008 dans le sillage de mouvements sociaux, pour faire face à l'austérité imposée par la politique néo-libérale mise en oeuvre par le gouvernement espagnol, suite à la crise des marchés financiers. Des citoyens dits ordinaires et des collectifs souvent très qualifiés (oeuvrant dans les domaines de l'économie collaborative, du numérique, de l'écologie urbaine ou de l'urbanisme social), militants et non-militants, se réapproprient des espaces auparavant en friche (places, jardins ou bâtiments). Via un mode d'organisation fondé sur l'autonomie et la démocratie directe, ils en font des lieux de rencontre et de création, et y organisent des activités (dans des domaines variés : agriculture et écologie urbaine, intégration sociale et culturelle, art collaboratif, économie numérique, etc.). En 2011, le mouvement du 15-M, dit des Indignés, crée les conditions d'extension de ces dynamiques : elles sont exacerbées, diversifiées et élargies à une plus grande partie de la population ainsi qu'à une plus vaste portion du territoire. La mobilisation est aussi à l'origine d'une transformation majeure pour la gestion urbaine et politique de la ville : l'arrivée au pouvoir du parti d'extrême gauche Ahora Madrid, directement issu du mouvement du 15-M, après les trente ans de mandat du Partido Popular libéral-conservateur.

LE MOUVEMENT DU 15-M, POUR UNE DÉMOCRATIE RÉELLE : HORIZONTALE ET DIRECTE

Le mouvement du 15-M, dit des Indignés est né en réponse à la corruption, à l'inertie et à l'austérité des pouvoirs publics face aux conséquences de la crise économique. Le 15 mai 2011, à la suite d'une manifestation (*Toma la Calle 15.5.11 ou Prendre la rue 15.5.11*) organisée une semaine avant les élections municipales et régionales espagnoles, un petit groupe de 200 personnes occupe la place de la Puerta del Sol pour la nuit. Le samedi 21 mai, ils sont 24 000 et le mouvement s'est répandu à d'autres villes espagnoles et euro-péennes. Les premiers manifestants sont surtout des jeunes de 20 à 30 ans. Ils protestent face à l'absence de représentativité de la classe politique dirigeante et aux effets sociaux et environnementaux du néo-libéralisme (traitement des individus et de l'ensemble des espèces vivantes d'après leur valeur sur le marché). Ils appellent ainsi à la construction d'une « démocratie réelle », dont la légitimité se fonderait sur l'horizontalité et la participation directe, comprises comme conditions pour réaliser l'égalité, la liberté et le droit à vivre dignement. Le mouvement refuse d'être affilié à tout parti ou syndicat pré-existant, et insiste sur sa volonté de traduire les idéaux politiques formulés dans des actes concrets.

LES SUITES DU MOUVEMENT DU 15-M. DE L'IDÉAL À LA PRATIQUE : (P)RENDRE COMMUN L'ESPACE PUBLIC

Lorsque les places espagnoles occupées sont expulsées le 12 juin, les manifestants engagent des actions au-delà. « Que no nos vamos, nos extendemos ! » (« On ne s'en va pas, on s'étend ! ») entonnent les activistes, sur le départ, à la fin de la dernière assemblée générale. « Nos vemos en los barrios ! » (« On se retrouve dans les quartiers ! ») déclare une grande affiche étendue ce jour là.

La stratégie d'expansion géographique du mouvement aux quartiers, les villes de banlieue et villages de la région madrilène s'affirme dès la deuxième semaine de mobilisation. De nombreuses organisations relevant du commun se sont créées ou structurées à partir de là.

L'ÉLECTION DE LA LISTE CITOYENNE GANEMOS MADRID. DES ACTIVISTES AU GOUVERNEMENT MUNICIPAL

Dans le sillon du 15-M, une liste électorale est élaborée directement par 15 000 habitants au moyen d'un vote électronique sur la "plateforme citoyenne", Ganemos Madrid (Gagnons Madrid). Elle aboutit à l'élection, puis à l'arrivée au pouvoir d'Ahora Madrid. En tout, environ 500 personnes ayant pris part à des mouvements sociaux et/ou des pratiques de commoning avant ou à la suite du mouvement ont pénétré la municipalité. L'objectif est de collectiviser l'espace politique: dans la droite ligne du municipalisme libertaire de Murray Boockin, les militants ayant intégré le conseil municipal sont conçus comme représentants des mouvements sociaux, le dehors, constitué en contre-pouvoir, contrôle le dedans. La politique municipale est analysée et une ligne d'action définie en fonction lors d'assemblées hebdomadaires réunissant les membres militants de la municipalité et les autres collectifs militants. L'entrée à la mairie de Ganemos laissait donc prévoir une politique ouverte à la participation politique des habitants. En 2015, lors de la campagne électorale, la maire actuelle, Manuela Carmena, déclarait ainsi: « lorsqu'un phénomène apparaît dans notre ville sans canal institutionnalisé, nous nous demandons toujours, avant de censurer, d'interdire, de limiter, pourquoi il se produit ».

GÉRER L'ACTION PUBLIQUE EN COMMUN, CRÉER DES « LABORATOIRES CITOYENS », FAVORISER LE COMMUN : LES AMBITIONS DU MUNICIPALISME MADRILÈNE À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

De fait, si le gouvernement de gauche est plus enclin à la participation que celui qui l'a précédé et semble faciliter la tâche de certaines pratiques de commoning, nous sommes loin d'une révolution municipale. L'ambition initiale de lier la politique au territoire via des assemblées de quartier, comme cela a été fait à Barcelone à travers les juntas de bon gouvernement, n'a pas été concrétisée. D'après Pedro Carmona, militant pour le droit au logement et proche des centres sociaux entré au conseil municipal en 2015, cela est dû en partie à un manque d'ambition de la part des militants, mais aussi à des facteurs propres au fonctionnement de

la politique municipale, dont la structure présidentialisée rend difficile la mise en place d'une structure de décision collective. Les décisions importantes émanent toutes de Manuela Carmena, qui n'adhère pas aux principes prônés par les militants et a préféré leur affecter des postes à petite responsabilité. Cela est d'autant plus gênant que les domaines de compétence et de responsabilité sont strictement séparés entre responsables thématiques et responsables de districts. L'optimisme qui avait gagné les milieux militants issus du 15-M suite à l'annonce des résultats des élections municipales semble être en train de se rétracter, d'autant plus qu'à côté d'actions ponctuelles de participation, certains éléments de la politique municipale qui avaient justement été dénoncés en 2011, continuent d'avoir lieu (corruption, opacité des procédures, grands projets urbains capitalistes, etc.). Aussi, rien ne dit que le discours pro-initiative citoyenne se traduise réellement par une politique ouverte aux pratiques de participation habitante de fait.

QUESTIONS DE RECHERCHE

Notre travail de terrain vise ainsi à répondre aux questions suivantes :

- Comment des pratiques militantes de mise en commun modifient-elles la ville ?
- Dans quelle mesure la présence de militants au conseil municipal ouvre une brèche pour le développement de ces initiatives ?
- Quelles forces d'inerties sont reconduites par la politique municipale et empêchent le développement des communs?

MÉTHODE

D'après ce contexte et au vu de nos objectifs de connaissances, nous avons choisi, suite à un travail de documentation préalable, de rencontrer les structures suivantes :

Pratiques de mise en commun

Centres sociaux autogérés

- Espacio Vecinal Arganzuela
- L'Ingobernable

Potagers urbains

- Huerto de Batán
- Huerto de Lucero
- Esta es una plaza

Plateformes institutionnelles visant à appuyer le développement d'initiatives citoyennes

- El MediaLab Prado
- La Casa Encendida

Nous nous sommes rendues sur ces lieux à plusieurs reprises, afin d'y faire de l'observation participante « en immersion », des entretiens formels et informels avec des personnes impliquées dans les décisions et la gestion du lieu, ainsi que des entretiens in-formels avec leurs usagers.

2 - LES PRATIQUES DE MISE EN COMMUN

1 - LES ESPACES SOCIAUX AUTOGÉRÉS

La ville de Madrid compte 55 centres sociaux autogérés.

- **Activité :** Mise à disposition gratuite d'espaces d'activités ouvertes à tous dans les domaines culturelles, artisanales, politiques

Leur principale fonction est la mise à disposition gratuite d'espaces afin que des collectifs (actifs à l'échelle de la ville ou d'un quartier précis, selon l'ancrage du centre) puissent y organiser leurs activités, c'est-à-dire principalement des ateliers et assemblées ouverts à tout public : danse, boxe, ciné-club, yoga, théâtre, informatique, réparation de vélos, cours de couture, lecture de poèmes, autodéfense, groupes de réflexion-action sur des sujets variés (mémoire des mouvements sociaux, féminisme et économie, masculinités, racisme, solidarité aux migrants, alternatives économiques, politiques et sociales, etc.).

A cela, il faut ajouter les espaces qui existent indépendamment des ateliers et qui varient d'un lieu à l'autre : potager ou jardin, boutique gratuite, bibliothèque, salle de jeux pour enfants, espaces libres où il est possible de rester gratuitement, etc. Certains espaces sociaux ont également un bar, qui permet d'assurer les dépenses de fonctionnement.

INGOBERNABLE

HISTOIRE

L'auto-organisation citoyenne pour empêcher la privatisation d'un bâtiment public et le rendre accessible au tout-venant

L'Ingobernable est un centre social autogéré occupé situé au 39, calle Gobernador, à la frontière des deux arrondissements centraux du Centro et du Retiro.

Le bâtiment, autrefois public, abritait le siège de l'Université Nationale d'Enseignement à Distance et du centre de santé Retiro. Contre toute attente et selon des termes qui demeurent très flous aux yeux des habitants de Madrid, le bâtiment a été donné par l'ancienne maire, Ana Botella, à l'architecte Ambasz, afin de créer un musée.

Les occupants s'en sont emparés au début de l'année 2017, en raison de la lenteur de mise en oeuvre du projet. Certains des 200 activistes du Patio Maravillas (un autre centre social autogéré situé au dessus de l'arrondissement du Centro), où plus de 200 personnes ont été actives de 2007 jusqu'à l'expulsion de 2017, ont mis à contribution leur expertise technique et organisationnelle pour l'ouverture du lieu.

Le gouvernement actuel de Manuela Carmena s'est appuyé sur le succès remporté par le lieu pour légitimer l'annulation la cession à l'architecte Ambasz.

AUTODÉFINITION DE LA STRUCTURE : UN « BIEN COMMUN (...) INGOUVERNABLE (...) PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE »

Sur son site internet (<https://ingobernable.net>) l'Ingouvernable se définit comme un « bien commun (...) ingouvernable (...) non pas gouverné, mais construit à partir des efforts conjoints de tous ceux qui travaillent pour en faire un bien commun ».

Il revendique la mise en pratique de valeurs éthiques qui convergent vers la construction d'une société opposée au mode de production capitaliste, plus juste et plus durable sur tous les plans. Le centre se déclare ainsi :

«Féministe, parce que nous pensons que c'est la meilleure valeur qui soit pour transformer la société et la rendre plus juste, pour que la durabilité de la vie soit au centre des préoccupations»

«Écologiste, parce que nous nous opposons à un mode de production capitaliste, qui exploite et marchandise tout, ce qui rend la vie impossible »

«Solidaire, parce que nous faisons de la justice sociale et du soutien mutuel une valeur centrale»

«Égalitaire, construit entre tous et pour tous »

«Ouvert à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées »

«Exempt d'attitudes discriminatoires telles que le sexisme, le racisme, l'homophobie et la transphobie»

FONCTIONNEMENT :

Un espace effectivement « ouvert », à la gouvernance horizon-tale et adaptable

Le centre ouvre tous les soirs de semaine à partir de 19 heures au moins.

Les ateliers sont organisés par une trentaine de collectifs (La Cinémathèque Chantal, In-goberlab 301 — Hacklab, Les écologistes en action, Groupe musical des cordes, etc.) qui assurent la gestion du centre.

L'organisation courante se fait via un groupe Telegram, utilisé uniquement pour les détails pratiques (qui ouvre et ferme le centre, communication d'événements, etc.).

Le centre social finance les dépenses d'entretien du lieu grâce aux revenus d'un bar ouvert tous les soirs de la semaine à partir de 19 heures, qui propose des consommations à un prix inférieur à celui du marché. Chacun des trente collectifs membres du centre passe à son tour une soirée au bar en contrepartie de l'utilisation d'une salle pour ses activités.

Les ateliers sont gratuits ou appellent une participation libre, monétaire ou non.

ESPACIO VECINAL ARGANZUELA

HISTOIRE

L'Espacio Vecinal Arganzuela ("Espace de voisinage Arganzuela", EVA) est né de l'initiative de collectifs, associations et autres organisations actives dans le quartier d'Arganzuela qui se sont fédérées pour obtenir de la municipalité la cession d'un espace dédié à leurs activités.

La mobilisation dure deux ans et demi, au terme desquels le collectif EVA gagne un appel à projets par lequel il obtient le droit d'occuper de façon temporaire une partie du bâtiment de

l'ancien marché aux fruits et légumes de Legazpi. Inutilisé depuis des décennies, le bâtiment est en voie de reconversion : la mairie prévoit d'en faire des bureaux administratifs, des espaces verts et des logements, mais sans qu'un projet définitif n'ait été arrêté.

Après deux ans et demi de mobilisations et de demandes à la municipalité, l'entité civique EVA Association est parvenue à obtenir un contrat d'occupation temporaire d'une partie du marché, qui couvre environ 1 000 m², en gagnant un appel à projet. Aujourd'hui, les activités du centre social prennent une telle ampleur qu'elles commencent à déborder de l'espace concédé. Depuis peu, la ville a révélé son intention de transformer les bâtiments occupés en des locaux administratifs, où 2 000 fonctionnaires municipaux seraient transférés. Si la date de réalisation de l'opération n'est pas encore connue, il n'en demeure pas moins que l'avenir d'EVA est incertain.

AUTODÉFINITION

Un centre social « inclusif, participatif et autogéré horizontalement (sans hiérarchies), de sorte qu'il soit régi par les normes de la démocratie directe » (Source : *evarganzuela.org*).

Les principes de gestion du lieu sont les suivants :

- « la gestion a un caractère pluriel, ouvert et libre, tout citoyen peut y participer, des décisions à la pratique »
- « l'activité développée dans l'espace n'a pas de but lucratif »
- « les activités développées seront réalisées dans le respect des principes d'écologie urbaine, économie sociale et solidaire, open source et culture libre »
- « aucune discrimination n'est opérée sur la base de la racisation, du sexe, de l'âge ou de la condition physique des personnes »

Les membres d'EVA Association ont statué, lors d'une assemblée ouverte à tous, sur un certain nombre d'aspects que les activistes s'engageaient à encourager :

- « le mouvement associatif et de la participation citoyenne, l'empowerment citoyen
- la cohésion socio-culturelle
- la rencontre intergénérationnelle
- la réduction de la fracture numérique
- l'écologie, la consommation responsable et l'économie sociale
- le partage et la mémoire des connaissances
- l'éducation et le soutien scolaire
- le sport, la musique et la culture urbaine
- la culture ouverte et la création. »

On peut lire sur le site internet de l'association qu'EVA que cette forme de gestion «favorise le tissu associatif, pallie les inégalités sociales et permet de consolider le dialogue social actif, participatif et solidaire de la population du quartier et du quartier. EVA a pour but de créer un espace public, et de fournir à la communauté locale un modèle de gestion ouvert au commun». C'est pourquoi l'association demande «la cession urgente de de la mairie de cet espace autonome, géré par des organisations sociales et des entités citoyennes du district d'Arganzuela».

FONCTIONNEMENT

horizontalité et accessibilité effectives ; autonomie financière quasi-totale

EVA est ouvert les soirs de semaine de 17h à 22h, les mardis et jeudis de 9h à 14h et toute la journée pendant les week-ends.

Les décisions concernant la gestion de l'espace sont prises sur le mode du consensus (et non du vote), lors d'assemblées auxquelles tous les collectifs, groupes ou individus qui participent à la vie du lieu sont conviés et où tout nouvel activiste potentiel peut participer. Des commissions thématiques (activités, maintenance, gestion de l'espace et financement, communication interne et externe, coexistence) permettent parfois de fragmenter ces décisions.

La seule condition pour pouvoir exercer une activité à EVA est qu'elle ait un retour : social, économique ou économique et social sur la vie du centre et le quartier alentour. Des évaluations sont effectuées sur ces points ainsi que sur le bon fonctionnement général des activités.

LES SOURCES DE FINANCEMENT DU LIEU

- Développement d'activités productives, toujours à but non lucratif, qui génèrent des fonds pour l'entretien de l'espace de voisinage Arganzuela.

- Crowdfunding pour des projets de maintenance générale en béton, activités spécifiques ou processus de réhabilitation d'espaces.

- Dons d'individus ou d'entités appartenant au tissu associatif de quartier, engagé dans le projet.

- Subventions, tant qu'elles n'affectent pas l'autonomie et la capacité autogestion du projet dans son ensemble.

- Contributions des projets à la maintenance du centre et de ses continuité, solidaire, selon les usages et les niveaux de participation dans le même sens, pouvoir être autant en contributions

- Prêts et / ou microcrédits avec des entités bancaires alternatives tels que Fiare, Coop57 ou la Banque Triodos, pour financer projets de réhabilitation ou activités à grande échelle.

Pour l'instant, le seul apport du conseil municipal à EVA consiste à leur prodiguer gratuitement les services suivants :

- Eau, électricité
- Wi-fi, téléphonie
- Assurance
- Entretien de l'espace

De ce point de vue, les membres de l'association sont satisfaits. Ils n'envisagent pas de demander de subvention à la municipalité, mis à part éventuellement afin d'améliorer le coût énergétique de la vie du centre, si jamais ils venaient à obtenir le droit de l'occuper sur le temps long.

OCCUPATION DU SOL DES ESPACES SOCIAUX AUTOGÉRÉS: INSTABILITÉ, ÉPHÉMÈRE

Ces espaces sont occupés le plus souvent de manière aléale et parfois régis par une convention d'occupation.

Parmi les centres sociaux autogérés recensés sur l'encyclopédie libre 15Mpedia, 45 ont été expulsés et 3 autres sont en procédure d'expulsion, ce qui représente presque autant d'expulsions que de centres sociaux existants. La procédure d'expulsion est une banalité, considérée comme la suite logique d'une occupation : les collectifs savent que l'espace utilisé le sera pendant quelques années avant que la ville ne décide de mettre fin à leur activité, suite à quoi un nouveau lieu sera occupé, ou pas. Même EVA, qui a fait le choix d'entrer dans la légalité grâce à une convention d'occupation précaire, n'est pas assurée de l'avenir de son activité.

Les personnes que nous avons rencontrées ont admis que les relations avec la municipalité étaient plus simples depuis le changement de gouvernement en 2015. Toutefois, elles insistent sur le fait que la municipalité est réticente à établir un dialogue avec les militants des centres. Par exemple, la maire a refusé l'invitation de l'Ingobernable d'organiser une réunion officielle entre les membres du centre et ceux du conseil municipal, quand bien même certains membres du centre social font partie dudit conseil.

"Au début le conseil municipal semblait ouvert, mais depuis on a totalement perdu nos illusions. On s'attendait à ce qu'ils fassent des projets favorisant la participation ci-toyenne, mais en réalité, rien. On pensait qu'ils allaient être en contact avec les associations et les collectifs et qu'ils allaient les soutenir, mais finalement, ce n'est pas le cas." (Carlos, La Ingobernable)

2- LES POTAGERS URBAINS

A partir des années 1990, de plus en plus d'habitants de Madrid se mettent à cultiver des légumes sur des parcelles à l'abandon. Une décennie plus tôt, la mairie avait tenté de créer quelques potagers de loisir, sans grand succès. C'est à partir de 2007, et plus encore après le 15-M, que ce type de pratique prend de l'ampleur dans les villes espagnoles et notamment les grandes villes (Valence, Madrid, Barcelone). L'ambition des militants est alors de construire des espaces alternatifs au capitalisme, qui fassent office d'expérimentations micro-sociales.

“Le plus important c'est de faire des choses ensemble [...] Aujourd'hui, c'est un jour spécial, parce qu'on mange des calçots. On les a plantés, on les a vu grandir toute l'année, et aujourd'hui on se retrouve pour fêter le fait que cette plante se soit transformée en quelque chose, quelque chose qu'on peut manger en plus ! On ne fait pas que parler: on crée des choses qu'on peut voir, manger, boire.” (Victoria, Lucero)

“Pour moi le plus important c'est que le jardin est fait pour produire des choses. Pour moi et beaucoup de personnes d'ici, pendant le 15-M, cette idée était très présente. On se disait qu'on allait construire une nouvelle société, produire ici pour tout le quartier, être autonome ! On avait qu'un petit bout de terre, mais on y croyait ! » (Juanpa, Batán)

Quand bien même tous les jardiniers n'adoptent pas un discours explicitement militant, les potagers sont de fait un de ces « lieux du quotidien » où sont mis en acte des propositions radicalement écologiques, prenant le contre-pied de la logique marchande, individualiste et de compétition qui régit habituellement les rapports sociaux. On compte aujourd'hui une soixantaine de potagers urbains à Madrid. Nous en avons visité trois.

Dans tous ces potagers, l'accès et l'usage de la terre, ainsi que les biens alimentaires produits, sont gratuits. La terre est mise en commun et les individus ne peuvent pas cultiver leur propre parcelle ; la terre est cultivée collectivement et ses produits répartis entre les jardiniers et jardinières. Seuls, parfois, les projets collectifs d'autres associations peuvent s'approprier un espace. Les potagers sont cultivés d'après des techniques écologiques (pas d'intrants chimiques, réutilisation de la matière, etc.). Les jardiniers et jardinières s'occupent de la gestion courante du jardin et prennent les décisions le concernant sans intermédiaire. Ils font l'objet de sociabilités locales.

2010, AVÈNEMENT DU RED DE HUERTOS URBANOS OU RÉSEAU DES POTAGERS URBAINS DE MADRID

Le réseau des potagers urbains de Madrid (Red de Huertos Urbanos de Madrid) a été créé en 2010 par des habitants dans l'objectif de visibiliser l'agriculture urbaine, d'organiser la mise en partage de savoirs et savoir-faire écologiques, de soutenir le développement de potagers et d'accompagner les relations des potagers avec l'institution. Le réseau a plusieurs fonctions :

- Transmission des savoir-faires aux jardiniers (soutien au commencement des potagers, formations)
- Mise en partage des savoir-faire entre jardiniers (pépinière collective)
- Construction de savoirs et savoir-faire écologiques (opérations de recyclage)
- Mise en réseau, coordination et réflexion collective sur « l'état, les avancées et les doutes » des potagers urbains (assemblées mensuelles)
- Organisation des relations avec l'extérieur (soutien juridique, actions de communication et visibilisation de l'agriculture urbaine).

PROCESSUS D'AFFECTION : DES DROITS ISSUS DES PRATIQUES.

Occuper, faire ses preuves, obtenir la légalisation.

Dans chacun des cas présentés ci-dessous, les activités de jardinage ont commencé sans droit ni titre et ont ensuite été régularisées. Les jardiniers expliquent ainsi ce processus : *« si nous demandons l'autorisation à la Ville pour un projet, nous ne l'obtiendrons pas et se-ront de fait interdits de toute activité ; en revanche, si l'on commence à cultiver la terre sans autorisation (de manière « aléale ») et qu'on montre que ce que l'on fait est positif, notre activité pourra se trouver régularisée par la suite. »* C'est ce qu'il s'est passé en 2014 : 20 potagers créés suite au 15-M se sont vus accorder des conventions d'occupation, dont le potager de Batán. Aujourd'hui, la majorité des potagers urbains de Madrid sont régis par une convention d'occupation temporaire d'une durée d'un à cinq ans. Le réseau des potagers urbains de Madrid a participé à cette régularisation

HUERTO BATÁN

Le potager de Batán est né en mai 2012 de l'initiative d'une habitante du quartier. Déjà investie dans un potager situé ailleurs dans Madrid, elle a souhaité reproduire l'expérience près de chez elle. Après avoir repéré un espace en friche, elle a pris contact avec les groupes et individus potentiellement intéressés (associations de voisins, maisons de quartier, associations d'immigrés, militants environnementalistes, écoles). La première réunion a rassemblé une trentaine de personnes inconnues les unes aux autres. Elles ont commencé à défricher un espace laissé à l'abandon d'environ 500 m², dédié au sport dans le plan d'urbanisme de 1997. La suspicion à leur égard au début de l'aménagement du jardin, rendue tangible par le harcèlement policier, a fait place à une plus grande tolérance voire une certaine reconnaissance des autres habitants du quartier et de l'administration au fur et à mesure que le maraîchage portait ses fruits. Au début, les jardiniers et jardinières ont été soutenues par un médiateur du Réseau des potagers urbains de Madrid, qui les a aidés à se former au jardinage écologique.

En 2015, une procédure de légalisation des potagers a été engagée par la municipalité de Madrid. La requalification dans le plan d'urbanisme de la zone occupée par le potager de Batán en espace vert étant une procédure trop complexe, la Ville a accordé aux jardiniers et jardiniers une parcelle adjacente de 1000 m² sur laquelle ont été aménagés un potager et un verger. L'espace occupé initialement est toujours cultivé. Contrairement à la parcelle légale qui est entourée d'un grillage et fermée par un cadenas à code pour des raisons de sécurité et responsabilité (présence d'outils), la portion aléale du jardin est ouverte. Aujourd'hui, entre 10 et 15 personnes sont très actives au potager (en majorité des personnes âgées). Une trentaine de personnes viennent travailler le jardin plus ou moins régulièrement, et d'autres viennent de façon ponctuelle.

HUERTO DE LUCERO

Le potager de Lucero est né en 2015 de l'initiative d'habitants du quartier, alliés à une association de voisins militant pour affecter des terrains inutilisés à un usage social. Des activités de maraîchage commencent alors sur une petite parcelle, sans autorisation légale. Un an plus tard, lorsque la mairie de Madrid lance un appel à projets concernant 19 espaces partout dans la ville dont un terrain en friche dans le quartier, il est décidé de migrer vers la parcelle en question pour y travailler la terre directement, afin de présenter ensuite un projet. Le collectif répond à l'appel deux mois après le début de la culture, et la victoire du projet en mai 2015 entérine les activités agricoles déjà en cours sur le terrain. Le potager est aujourd'hui régi par une convention d'occupation d'une durée de quatre ans.

Une quinzaine de personnes sont actives de façon régulière au potager. Les activités du potager concernent environ une centaine de personnes.

ESTA ES UNA PLAZA

Esta Es Una Plaza (Ceci est une place) est né en 1998, suite à un cycle d'ateliers sur le thème de la réutilisation des espaces vacants organisés gratuitement par une fondation privée à but social, La Casa Encendida. Les personnes ayant participées à ces ateliers ont souhaité mettre en pratique les savoirs théoriques acquis. Elles ont trouvé un terrain vacant dont elles ont demandé l'usage à la municipalité, qui leur a accordé le temps de l'atelier. Les participants y ont créé un jardin accueillant un espace dédié au jardinage, un théâtre et des espaces de détente et de jeu. Au bout d'une semaine, période de l'atelier, le jardin est fermé par la municipalité, suite à quoi les participants à l'atelier rejoints par des habitants du quartier ont demandé l'autorisation d'utiliser cet espace de façon permanente. En l'absence de retour de la part de la ville, le terrain a été occupé sans droit ni titre. Au bout d'un certain temps, la municipalité en a verrouillé l'entrée et a demandé aux habitants de se constituer en association pour avoir le droit d'utiliser le terrain, ce qu'ils ont fait. L'association dispose d'une convention d'occupation temporaire avec la municipalité.

3- SYNTHÈSE / PRATIQUES DE MISE EN COMMUN

RESSOURCE PRÉSERVÉE

Espace ou agriculture, terre cultivée

FONCTIONNEMENT

Ancrage local, socialisation à l'échelle du quartier ou de la ville proche

Autogestion (indépendance de gestion)

Autogouvernement (définition indépendante des règles de gestion)

Gratuité (accession gratuite à la ressource préservée)

Collectif (mise en commun de la ressource préservée par les individus)

Écologique

MISE EN RÉCIT, DISCOURS, AUTO-DÉFINITION

Revendication de valeurs liées à la construction d'une société post-capitaliste, plus juste et plus durable sur le plan environnemental, social et économique

RESSOURCES CRÉÉES

Mise à disposition gratuite et/ou non marchande d'une ressource (espace, culture agricole)

Création et partage des savoirs et savoir-faire dans divers domaines.

Promotion de modes de vie sains en ville, éducation environnementale.

Développement du lien social à l'échelle du quartier et de la ville. Rencontre entre des personnes d'âge et d'origines sociales variées

Ouverture d'un processus de réflexivité et de critique de la société sur elle-même.

Mise en pratique des valeurs revendiquées : très bonne cohésion entre la « fin » et les « moyens »

Développement du sens et de la cohérence que les acteurs donnent à leurs actions et à leur vie
Empowerment des individus

3 - PLATEFORMES VISANT LE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES CITOYENNES

Les pouvoirs publics madrilènes entendent faciliter le développement des pratiques habitantes de mise en commun à travers l'ouverture d'espaces dédiés, appelés « *laboratoires citoyens* » par la municipalité. Nous avons étudié l'un d'eux : le MediaLab Prado. Il nous a semblé pertinent de rapprocher cette tendance, engagée par les pouvoirs publics, des actions menées par la Casa Encendida, une fondation privée issue d'une caisse d'épargne madrilène : ici aussi, il s'agit de nourrir « par le haut » le développement d'une culture de la participation.

Ces espaces bénéficient d'une très bonne presse dans les discours officiels où ils sont présentés comme porteurs de nombreuses vertus : ils seraient de facto potentiellement ouverts à tous et susciteraient un vrai empowerment chez leurs usagers. Outre l'attitude de méfiance spontanée qu'on peut entretenir à l'égard de cette tendance qui vise à susciter l'initiative habitante selon un modèle *top-down*, quelle est la portée réelle de ces initiatives?

1- MEDIALAB PRADO, UN « LABORATOIRE CITOYEN » ISSU DES SERVICES PUBLICS : RE-PENSER UN FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL PLUS DÉMOCRATIQUE À PARTIR DE L'INTÉRIEUR, OU TENTER DE LÉGITIMER LA POLITIQUE MUNICIPALE ?

Le MediaLab Prado a été créé en 2000 d'après le modèle du MIT MediaLab, par la municipalité de Madrid. Au départ, il occupait un bâtiment dans le quartier de Conde Duque. Depuis 2013, il se trouve dans un ancien moulin : d'abord au sous-sol, puis dans l'ensemble des locaux qui ont été agrandis.

AUTO-DÉFINITION : UN « CENTRE CULTUREL [...] INCUBATEUR DE COMMUNAUTÉS [...] QUI PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE SORTE DE TIERS-LIEU »

Marcos Garcìa, le directeur de la programmation culturelle du MediaLab, avec qui nous nous sommes entretenues, le définit comme un « *centre culturel dédié aux cultures numériques, créé par la ville de Madrid dans les années 2000 [...] un lieu de rencontre qui permet de connecter des personnes, des Institutions, des disciplines et des univers très différents [...] c'est un incubateur de communautés, qui doit permettre à des profils très divers de se rencontrer autour de projets communs et d'apprendre mutuellement* ».

Il le qualifie également de tiers-lieu : « car si l'on parle de *Tiers-Lieux*, on fait référence à des espaces intermédiaires, d'entre-deux, et donc des lieux instables, indéfinis ». Il y a là l'idée que les usagers peuvent re-définir au fur et à mesure les fonctions attribuées au lieu, en fonction de la pratique itérative qu'ils en font : beau projet, pourtant assez peu réalisé au vu du fonctionnement décrit ci-dessous.

UN APPORT NOTABLE : RECONNAÎTRE LA NÉCESSITÉ DE RE-PENSER L'INSTITUTION PAR LE DEDANS

Ces institutions sont des espaces d'expérimentation visant à repenser le fonctionnement des institutions. Malgré leurs imperfections, elles sont un canal par lequel les pratiques de commoning peuvent influencer, de loin ou de près, l'action publique.

UN FONCTIONNEMENT PYRAMIDAL CLASSIQUE, QUI N'INTÈGRE PAS LES CITOYENS AUX DÉCISIONS : QUELLE COHÉRENCE AVEC LA FONCTION SUPPOSÉE DU LIEU ?

Le MediaLab fonctionne d'après une structure décisionnelle pyramidale classique. A sa tête, un directeur et un manager (en fonction pour une durée de 3 ans) sont choisis par un jury du département de la Culture et des Sports sur la base d'un appel. Les activités de projets au MediaLab sont divisées en trois axes de travail, les laboratoires, au nombre de six, les groupes de travail et les ateliers. Subordonnés au manager, six employés sont en charge des laboratoires. Ces employés et le manager choisissent ensemble, sur la base d'un appel, des médiateurs culturels qui seront en poste pendant deux ans.

Ce que la structure propose concrètement est de mettre à disposition de l'espace et du matériel classiquement proposé par les fab-labs, les hack-labs à des groupes d'atelier et des groupes de laboratoires composés de citoyens, de médiateurs culturels et parfois de collaborateurs externes. La participation aux ateliers et aux laboratoires est conditionnée par un système d'appel à projets en deux temps : premièrement, la sélection du projet et ensuite, la sélection des participants. Ce sont respectivement les coordinateurs des laboratoires et les médiateurs culturels qui élisent les projets et les collaborateurs. Les groupes de travail peuvent être constitués sur la base d'une proposition qui sera ensuite acceptée ou refusée par les médiateurs. Une fois le groupe de travail créé, n'importe qui peut le rejoindre.

C'est paradoxal, lorsqu'on sait que l'InciLab et le ParticipaLab, deux des laboratoires proposés par le lieu, sont supposés ménager un espace où les participants puissent re-penser et re-dessiner les modalités de l'action publique. Après approfondissement, il s'avère que ces laboratoires limitent les propositions habitantes à des expériences micro-locales : très peu de chance pour qu'elles influencent une ou plusieurs politiques publiques.

2- LA CASA ENCENDIDA

HISTOIRE : UNE FONDATION PRIVÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE ISSUE DU SYSTÈME BANCAIRE

La Casa Encendida est un centre social et culturel créé en 2002 qui dépend de Montemadrid, une fondation elle-même héréditaire de Caja Madrid, plus ancienne caisse d'épargne d'Espagne. Créée en 1702 sous la forme d'un Mont-de-piété à but caritatif (prêts gratuits, pas d'intérêts sur les prêts, etc.), l'organisme devient une caisse d'épargne en 1838. Les activités bancaires permettent de financer des activités socioculturelles assurées par une Œuvre sociale et une Fondation (en 2005, ces activités coûtent 161 millions d'euros).

En 2010, en réponse à la crise des marchés financiers, le système financier espagnol est restructuré et Caja Madrid fusionne avec six autres caisses d'épargne dans un système de protection institutionnelle qui prend le nom de Banque financière et de placement (Banco Financiero y de Ahorros). Le BFA est nationalisé en 2012, mettant ainsi fin à l'activité financière des caisses d'épargne. Le gouvernement légifère alors pour transformer les caisses d'épargne en fondations placées sous la protection de la communauté autonome correspondante, afin de préserver leur travail socioculturel. Au début de l'année 2013, Caja Madrid devient ainsi une fondation à but non lucratif, avant d'être de nouveau une fondation. Elle prendra ensuite le nom de Fondation Montemadrid.

En 2014, Montemadrid conclut un accord avec la banque Santander qui devient responsable de la gestion financière de la fondation. La Casa Encendida est l'un des centres d'activités sociales et culturelles de la fondation Montemadrid. Elle est hébergée dans une D'une part, elle organise des expositions, cours, ateliers et conférences sur les thèmes de l'environnement et de la solidarité. D'autre part, elle agit comme un espace de visibilité pour des artistes émergents, grâce à une programmation culturelle centrée sur la jeune création contemporaine.

DIRECTION HIÉRARCHIQUE ET OPAQUE

En ce qui concerne la Casa Encendida, la direction est composée de 4 personnes (1 directeur et 3 coordinatrices pour chaque département : éducation, environnement, solidarité). Les projets sont sélectionnés de trois manières : réception de candidatures spontanées, appels à projets ou sollicitation directe.

AIDE APPORTÉE AUX COMMUNS

La Casa Encendida se distingue dans le système des communs madrilènes par le soutien qu'elle apporte aux potagers urbains de Madrid. C'est à partir d'un cycle d'ateliers, accessibles gratuitement, sur le thème de l'utilisation des espaces vacants que le potager voisin Esta Es Una Plaza, que nous avons évoqué plus haut, s'est développé. La Casa a ensuite continué à collaborer avec le potager et a notamment organisé avec le Réseau des potagers une exposition sur le thème de l'agriculture urbaine. C'est à la Casa qu'a eu lieu l'assemblée annuelle des potagers urbains.

LIMITES DES INSTITUTIONS ET DES FONDATIONS

Un écart important entre la fin (favoriser l'initiative citoyenne, faire advenir une société plus juste et plus durable) et les moyens mis en oeuvre pour y parvenir

Institutions culturelles publiques et fondations fonctionnent de manière pyramidale et relativement opaque. Au niveau décisionnel, elles ne mettent pas en pratique les principes de coopération, de dialogue et de transparence qui sous-tendent les initiatives qu'elles entendent soutenir.

Aussi, alors qu'elles affirment leur adhésion à un ensemble de valeurs proches du développement durable, leur impact environnemental négatif semble très élevé et rien n'est pensé pour le réduire.

UNE ACCESSIBILITÉ RÉELLE TRÈS LIMITÉE : LA GANGRÈNE DE LA LOGIQUE DE « L'APPEL À PROJETS »

A trois reprises, des personnes impliquées dans des activités de commoning nous ont déclaré n'être jamais parvenues à participer aux activités du MediaLab.

L'un des critères essentiels du commun est la possibilité pour les personnes concernées de définir entre elles, par une négociation, les modalités de la gestion et de l'usage des ressources disponibles. Si l'accès au MediaLab et à ses ressources est gratuit, il n'est pas pour autant ouvert dans la mesure où les personnes concernées par les activités du lieu ne sont pas impliquées dans le choix des projets, la définition des objectifs, etc. Les activités du MediaLab fonctionnent sur le mode du commun (open source, licences libres, échange et répliquabilité des savoirs) mais l'institution en elle-même fonctionne de la même manière que n'importe quelle structure décisionnelle classique.

Il en va de même pour la Casa Encendida. La Fondation dispose de ressources financières et d'un patrimoine immobilier qu'elle utilise pour des événements temporaires ou qu'elle loue pour financer ses activités. Le budget est décidé de manière verticale : la fondation Montemadrid annonce le budget, suite à quoi les coordinatrices des départements présentent un budget prévisionnel qui sera validé par la fondation. Pour l'année 2018, le département environnement reçoit une dotation de 180 000 euros. D'un côté, La Casa Encendida « organise des activités de sensibilisation pour permettre aux gens de réfléchir [aux questions de durabilité et d'environnement] pour qu'ils puissent adopter des comportements écologiquement responsables au quotidien » ; de l'autre, les ressources dont elles disposent ne sont pas distribuées dans une perspective écologique rationnelle.

POURQUOI NE PAS SOLLICITER LES PROJETS DE COMMUNS DÉJÀ EXISTANTS SUR LEURS BESOINS ?

L'allocation des ressources sur le mode du commun serait un moyen d'y pallier. On sait que les jardiniers et jardinières du réseau de potagers de Madrid sont tout à fait à même de se former horizontalement, et qu'il s'agit même de la manière la plus efficace et la moins chère pour se former à l'agriculture urbaine. On sait également que les potagers urbains, en l'absence de dotations, doivent recourir à divers moyens pour financer leurs activités.

4 - ÉVALUATION CRITIQUE

QUE RETENIR, FINALEMENT, DE LA POLITIQUE MUNICIPALE ENGAGÉE SUITE AU MOUVEMENT DU 15-M

Avec l'arrivée au pouvoir du parti Ganemos Madrid et l'entrée au conseil municipal de plusieurs militants activistes engagés dans des pratiques de commoning de longue date, qui affirme créer de meilleures conditions pour la participation habitante ? Quel impact sur le développement des pratiques de mise en commun ? Quels sont les apports réels et quelles sont les limites des plateformes institutionnelles ou privées visant à appuyer le développement d'initiatives citoyennes qui s'inscrivent dans la perspective de cette politique ?

GANEMOS MADRID : UN « OISEAU RARE » POUR LA PARTICIPATION HABITANTE ?

Bien qu'un certain nombre de commoners rencontrés aient qualifié d'« oiseau rare » ce nouveau contexte administratif : il en résulte la bonne volonté effective de certains membres du conseil municipal, ainsi que l'impression générale que plus de choses sont possibles. Cependant, il n'en demeure pas moins que le gouvernement municipal reste très opaque sur certains points, que la corruption y est toujours partiellement à l'oeuvre et que la promotion de la participation habitante est convoquée, pour beaucoup, à titre rhétorique. Les commoners insistent bien sur le fait qu'il ne résout pas l'absence de reconnaissance de la légitimité des pratiques de mise en commun et le manque de démocratie directe dans la définition des grands axes de la politique municipale.

DES DROITS ISSUS DES PRATIQUES : UN MANQUE DE CONFIANCE ACCORDÉ AUX HABITANTS

Toutes les pratiques de mise en commun que nous avons étudiées soulignent une insuffisance de la politique municipale, qui tient à ce que leurs droits n'ont été ou ne seront potentiellement reconnus qu'à l'issue des pratiques effectives. La municipalité exige de voir pour croire, c'est-à-dire de se fonder sur l'existence concrète de pratiques dont elle peut juger de la pertinence, avant de les autoriser. Si des commoners veulent développer une activité, ils sont ainsi placés dans une situation aléatoire de fait. Les autorités essaient de les dissuader de la mettre en oeuvre (menaces ou tentatives d'expulsion), jusqu'à ce qu'elle ait pris suffisamment d'ampleur et qu'elle ait été reconnue comme suffisamment bénéfique pour que ce ne soit plus possible.

UNE PERCEPTION DIFFÉRENCIÉE DES INITIATIVES DE LA PART DES POUVOIRS PUBLICS, POUR DES APPORTS PROCHES AUX QUARTIERS ET À LA VILLE

Il apparaît clairement que les deux types de pratiques de mise en commun que nous avons approchées (centres sociaux autogérés ; potagers urbains partagés) ne sont pas perçues de la même manière par les services municipaux. De manière générale, il a été bien plus aisé pour les potagers urbains que pour les centres sociaux d'ouvrir un dialogue avec la municipalité et de faire reconnaître les bienfaits de leurs activités par cette dernière. On formule l'hypothèse que, contrairement aux occupations sans titres de bâtiments vacants, l'action écologique est peu soupçonnée de pouvoir créer le trouble dans la vie sociale. Pourtant, leurs apports dans les deux domaines sont très proches, comme détaillé dans les pages précédentes.

LES PLATEFORMES D'APPUI À L'INITIATIVE CITOYENNE

portée et accessibilité limitée, fonctionnement décisionnel pyramidal classique
Institutions culturelles publiques et fondations fonctionnent de manière pyramidale et relativement opaque. Elles n'intègrent pas les habitants aux décisions concernant les projets qu'elles soutiennent, ni leur mode de gestion. La coopération, le dialogue et la transparence ne se retrouvent ainsi qu'à micro-échelle, à l'intérieur d'initiatives relativement triées sur le volet. Si elles mettent bel et bien à disposition gratuitement de l'espace et du matériel qui peuvent servir aux démarches habitantes, leur portée reste limitée à un public très restreint.



Étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris
Master 2 Parcours AUDE 2018-2019

Barbara Baldi

Flore Benoit

Julie Couvert-Laurent

Chloé Garguillo

Özgün Gürsürer

Louise Milliard

Cléo Schwindenhammer



Enseignants encadrants

Florine Ballif (Maître de Conférences - EUP)

François-Laurent Touzain (Associé - agence 360)



Ce volume présente des études d'initiatives, ville par ville, de communs urbains et du système d'acteurs impliqués.

Elles ont été réalisées suite à nos voyages dans plusieurs villes européennes (à l'exception des villes italiennes qui ont été étudiées ex-situ) : Gand, Lille, Berlin, Naples et Bologne et Madrid.